N° 160

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2026-2027

Enregistré à la Présidence du Sénat le 19 novembre 2026

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable (1) sur le projet de **loi** *de* **finances**, *considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour* **2027**,

TOME III

ENVIRONNEMENT

Par M. Jean-Claude ANGLARS, Mme Jocelyne ANTOINE et M. Laurent SOMON,

Sénateurs et Sénatrice

(1) Cette commission est composée de : M. Pascal Martin, *président ;* M. Jean-Claude Anglars, Mme Jocelyne Antoine, MM. Hervé Gillé, Jean-Pierre Corbisez, François Aubey, Mme Nathalie Nieson, MM. Ronan Dantec, Frédéric Duché, Mmes Manon Bouquin, Marta de Cidrac, Nicole Bonnefoy, Sylvie Valente Le Hir, *vice-présidents ;* MM. Pascal Coste, Jean-Marc Delia, Sébastien Fagnen, Clément Pernot, *secrétaires ;* M. Alexandre Basquin, Mmes Véronique Baude, Audrey Bélim, MM. Serge Berard, Régis Blanchet, Jacques Breillat, Stéphane Demilly, Franck Dhersin, Alain Duffourg, Mme Julie Frêche, M. Éric Gold, Mme Christine Herzog, MM. Olivier Jacquin, Bertrand Labar, Dominique Le Mèner, Léon Levasseur, Mmes Annick Merle, Marie Pierre Missioux, Laurence Muller-Bronn, MM. Saïd Omar Oili, Bernard Pillefer, Mme Kristina Pluchet, MM. Samir Rhimini, Alexis Robin, Bruno Rojouan, Jean-Yves Roux, Mme Denise Saint-Pé, MM. Daniel Salmon, Laurent Somon, Thierry Suaud, Lafaele Tukumuli, Michaël Weber.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (**17**ème législ.) : **3210**, **3279**, **3291** rect., **3337** rect., **3340**, **3344**, **3392**, **3394**, **3400**, **3422** et T.A. **362**

Sénat : **155** et **156** à **162** (2026-2027)

SOMMAIRE

Pages

CHAPITRE IER - LES CRÉDITS CONSACRÉS AUX PAYSAGES, À L'EAU ET À LA BIODIVERSITÉ, À L'EXPERTISE, À L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET À LA MÉTÉOROLOGIE AINSI QU'À LA FORÊT 5

I. UN PROJET DE BUDGET MARQUÉ PAR L'IMPÉRATIVE MAÎTRISE DES COMPTES PUBLICS 6

A. LE TRANSFERT DES CRÉDITS RELATIFS À LA POLITIQUE FORESTIÈRE 6

B. UNE CONTRIBUTION, RÉELLE MAIS MESURÉE, DU BUDGET ENVIRONNEMENTAL À L'EFFORT DE REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS 6

C. L'INDISPENSABLE POURSUITE DES EFFORTS EN MATIÈRE DE RATIONALISATION ET DE SYNERGIES ENTRE OPÉRATEURS 7

II. LA COMMISSION SOUTIENT L'ACTION DES OPÉRATEURS FACE À L'ENJEU DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE, TOUT EN APPELANT À UNE INFLEXION EFFECTIVE DE L'ACTION DE L'OFB 8

A. DES VIGIES DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE, DES ACTEURS CLÉS DE L'ADAPTATION 8

B. DES AGENCES DE L'EAU DONT L'ACTION A ÉTÉ CONFORTÉE PAR LE RELÈVEMENT, EN 2025, DU « PLAFOND MORDANT » 9

C. L'ACTION DE L'OFB : UN IRRITANT QUI DEMEURE, UNE INFLEXION QUI TARDE À ÊTRE PERCEPTIBLE SUR LE TERRAIN 9

D. L'ENGAGEMENT DES OPÉRATEURS EN MATIÈRE D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE 10

CHAPITRE II - LES CRÉDITS CONSACRÉS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET AU CLIMAT 11

I. FONDS VERT : UNE VOCATION TERRITORIALE À PRÉSERVER 12

II. ÉNERGIES RENOUVELABLES : PRÉSERVER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS AU BÉNÉFICE DES TERRITOIRES 13

A. ÉNERGIES RENOUVELABLES ÉLECTRIQUES : RESPECTER LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT ET MIEUX PARTAGER LES RETOMBÉES LOCALES 13

B. ACCÉLÉRER LA DÉCARBONATION DE LA CHALEUR ET MODERNISER LE CHAUFFAGE AU BOIS 14

III. RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : UN FINANCEMENT DE PLUS EN PLUS EXTRABUDGÉTAIRE 15

CHAPITRE III - LES CRÉDITS CONSACRÉS À LA PRÉVENTION DES RISQUES ...17

I. PRÉVENTION DES RISQUES : FACE À L'INTENSIFICATION DES ALÉAS, VEILLER À L'ADÉQUATION DES MOYENS ... 17

A. L'EXPÉRIMENTATION RGA : UN CALIBRAGE QUI FAIT LONG FEU ...18

B. LUTTE CONTRE LES PFAS : LES CRÉDITS INTROUVABLES ...19

C. SITES ET SOLS POLLUÉS (SSP) : UNE MISSION MÉCONNUE DE L'ADEME ...19

II. SÛRETÉ NUCLÉAIRE : PRÉSERVER LES MOYENS DE L'ASNR, UN IMPÉRATIF POUR L'AVENIR DE LA RELANCE NUCLÉAIRE ... 20

TRAVAUX EN COMMISSION ...23

- **Audition de Mme Monique Barbut, ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature et de M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la transition écologique** *(Mercredi 4 novembre 2026)* ...23
- **Les enjeux du Fonds vert - Audition de MM. Matthieu Schlesinger, vice-président d'Intercommunalités de France, Jean François Vigier, vice-président de l'Association des maires de France, et Mme Aurore Colin, chercheuse au sein de l'équipe territoires de l'Institut de l'économie pour le climat** *(Mercredi 18 novembre 2026)* ...49

Examens en commission ... *70*

- Crédits « Paysages, eau et biodiversité, expertise, information géographique et météorologie ainsi que forêt » (Mercredi 25 novembre 2026) ...70
- Crédits « Transition énergétique et climat » (Mercredi 25 novembre 2026) ...77
- Crédits « Prévention des risques » (Mardi 24 novembre 2026) ...82

LISTE DES PERSONNES ENTENDUES ET DES CONTRIBUTIONS ÉCRITES ...93

- Paysages, eau et biodiversité, expertise, information géographique et météorologie ainsi que forêt - M. Jean-Claude Anglars, rapporteur pour avis ...93
- Transition énergétique et climat - M. Laurent Somon, rapporteur pour avis ...95
- Prévention des risques - Mme Jocelyne Antoine, rapporteure pour avis ...96

LA LOI EN CONSTRUCTION ...97

ANNEXES - AMENDEMENTS ADOPTÉS PAR LA COMMISISON DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ...99

- Amendements de première partie ...99
- Crédits « Transition énergétique et climat » ...101
- Crédits « Prévention des risques » ...112

CHAPITRE IER - LES CRÉDITS CONSACRÉS AUX PAYSAGES, À L'EAU ET À LA BIODIVERSITÉ, À L'EXPERTISE, À L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET À LA MÉTÉOROLOGIE AINSI QU'À LA FORÊT

Réunie le 25 novembre 2026, la commission, suivant son rapporteur Jean-Claude Anglars, a émis un **avis favorable** à l'adoption des crédits relatifs aux paysages, à l'eau et à la biodiversité, à l'expertise, à l'information géographique et à la météorologie, ainsi qu'à la forêt, inscrits au projet de loi de finances (PLF) pour 2027.

Le projet de budget est marqué, cette année encore, par l'**effort de redressement des comptes publics**. Les crédits des programmes relevant de ce rapport pour avis participent dans des proportions raisonnables à cet effort. Des **efforts réels mais mesurés** sont demandés aux opérateurs : leurs subventions pour charges de service public sont globalement stables et la réduction de leurs emplois sous plafond reste limitée. La commission estime que **des efforts supplémentaires devraient être engagés en matière de rationalisation et de recherche de synergie entre opérateurs et entre opérateurs et administrations centrales** : la dynamique du « réflexe IGN » devrait notamment être consolidée.

La commission relève **que le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur pour les opérateurs** : **ils en sont les vigies et des acteurs clés de l'adaptation**.

Pour ce qui concerne la politique de l'eau, **la commission a salué le relèvement de 135 millions d'euros du « plafond mordant »**, le plafond des taxes et redevances affectées aux agences de l'eau, **intervenu l'année dernière à l'initiative du Sénat**, qui a permis de dégager de nouveaux moyens au bénéfice des agences.

Estimant que **l'action de l'Office français de la biodiversité (OFB) demeure un irritant** pour les acteurs locaux, la commission s'est félicitée de la **reprise de plusieurs de ses propositions par le contrat d'objectifs et de performances (COP) 2026-2030**. Si l'infléchissement est net, il tarde cependant à se faire sentir concrètement sur le terrain.

I. UN PROJET DE BUDGET MARQUÉ PAR L'IMPÉRATIVE MAÎTRISE DES COMPTES PUBLICS

A. LE TRANSFERT DES CRÉDITS RELATIFS À LA POLITIQUE FORESTIÈRE

Par rapport au dernier exercice, un **programme « Forêt »** a été **créé** au sein de la mission « Écologie ». Il correspond au transfert de crédits historiquement portés par la mission « Agriculture et alimentation ».

La commission estime que **ce transfert contribue à une plus grande lisibilité des moyens consacrés à la politique forestière et consacre le lien de cette dernière avec l'adaptation au changement climatique**. Elle souligne cependant que cette opportune évolution ne doit pas conduire à oublier les enjeux économiques de structuration et de soutien à la filière.

B. UNE CONTRIBUTION, RÉELLE MAIS MESURÉE, DU BUDGET ENVIRONNEMENTAL À L'EFFORT DE REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS

Les programmes portant la politique environnementale connaissent une évolution des crédits marquée par une **participation, dans des proportions raisonnables, à l'effort de redressement des comptes publics** :

- le **programme 113**, qui finance les politiques de l'eau, de la biodiversité ou encore de la protection du littoral, des milieux marins et des paysages, connaît une **réduction de 1,5 % des autorisations d'engagement et de 0,8 % des crédits de paiement** ;

- le **programme 159**, qui porte les subventions pour charge de service public de trois opérateurs essentiels, à savoir le Cerema, l'IGN et Météo France, voit ses crédits **diminuer** plus sensiblement, de **3,8 % en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**. Cette diminution s'explique par l'évolution programmée des crédits destinés au supercalculateur de Météo France.

Le projet de budget impose par ailleurs des **efforts modérés aux différents opérateurs** :

- les **subventions pour charges de service public** (SCSP) des opérateurs **demeurent globalement stables**, mises à part celle de Météo France et celle de l'IGN qui augmente de 2 millions d'euros ;

- pour ce qui concerne les **effectifs**, une **diminution de 135 ETPT des emplois sous plafond** est prévue pour l'ensemble des opérateurs des trois programmes, qui comptent plus de 20 000 emplois sous plafond.

0,6 %

La diminution de 135 ETPT des emplois sous plafond des opérateurs correspond à une réduction de 0,6 %.

Source : commission

C. L'INDISPENSABLE POURSUITE DES EFFORTS EN MATIÈRE DE RATIONALISATION ET DE SYNERGIES ENTRE OPÉRATEURS

La commission estime que **des efforts demeurent nécessaires en termes de rationalisation et de création de synergies** entre opérateurs mais aussi entre administrations centrales et opérateurs.

• Il en est ainsi des **liens de l'IGN**, établissement public dont l'expertise fait l'unanimité et qui a fait ses preuves, notamment dans le domaine agricole, **avec les différents ministères**. Une circulaire du Premier ministre du 5 septembre 2025 a cherché à créer un **« réflexe IGN »**, c'est-à-dire à inciter les administrations publiques à privilégier l'IGN pour leurs besoins en données cartographiques et en services numériques. Cette circulaire poursuivait un objectif de rationalisation : mutualiser les ressources, éviter la création de bases de données redondantes et converger vers des référentiels publics partagés.

> *« Je demande à tous les ministères de se saisir de cette opportunité : sur les projets nouveaux en vous assurant, le plus en amont possible, que le besoin n'est ni couvert ni en cours de couverture par des données géographiques que gère ou met à disposition l'IGN (…) ; sur les données géographiques et sur les cartes et données socles que vous utilisez, en mettant en place, en lien avec la direction interministérielle du numérique (Dinum), le CGDD et l'IGN, un plan de convergence vers des solutions utilisant des données de référence »*
>
> ***Source :*** *circulaire du Premier ministre du 5 septembre 2025 relative à la convergence et la mutualisation des données géolocalisées et cartographiques ainsi que la production de services numériques associé*

Cette circulaire semble avoir déclenché une **indéniable dynamique**, dans le prolongement des conventions pluriannuelles conclues par l'IGN avec certains ministères, comme le ministère des armées et le ministère de l'agriculture. Elle a contribué à rendre plus visibles les référentiels, les services et les expertises de l'IGN. **Certaines réticences demeurent** cependant, notamment du côté de la direction générale des finances publiques (DGFiP), et plus précisément du cadastre. **La commission estime que cette situation n'est pas acceptable** : il est essentiel que l'ensemble des services de l'État adoptent ce « réflexe IGN ».

• Un effort de rationalisation s'impose également concernant certains circuits de financement, hérités de l'histoire. C'est notamment le cas du schéma de financement des agences de l'eau, de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux, dont l'illisibilité avait été mise en avant par la commission d'enquête sur les missions des agences, opérateurs et organismes consultatifs de l'État en 2025.

Schéma de financement par taxes affectées des agences de l'eau, de l'OFB et des parcs nationaux

(en millions d'euros)

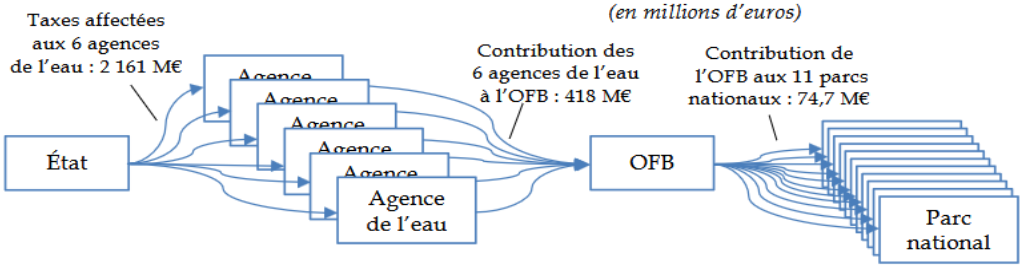

***Source** : commission d'enquête sur les agences, opérateurs et organismes consultatifs de l'État*

Les redevances de l'eau financent les six agences de l'eau, qui versent une contribution à l'OFB, qui verse ensuite lui-même une contribution aux parcs nationaux. Ce **transfert en cascades de crédits**, provenant tous de la même source, est **illisible** : il pourrait utilement être remplacé par l'attribution directe de crédit aux opérateurs. La commission invite par ailleurs à réfléchir, comme le recommandait la commission d'enquête, à l'intégration des Parcs nationaux au sein de la structure de l'OFB.

II. LA COMMISSION SOUTIENT L'ACTION DES OPÉRATEURS FACE À L'ENJEU DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE, TOUT EN APPELANT À UNE INFLEXION EFFECTIVE DE L'ACTION DE L'OFB

A. DES VIGIES DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE, DES ACTEURS CLÉS DE L'ADAPTATION

La commission souligne l'**enjeu majeur que représente, pour les opérateurs de ces programmes, le dérèglement climatique**.

Ces opérateurs sont **des vigies du dérèglement climatique** : **Météo France** et **l'IGN** bien sûr, mais également par exemple les **Parcs nationaux** qui appréhendent ses effets sur leur territoire ou encore l'**Office national des forêts (ONF)** dont l'activité subit ses conséquences (dépérissement des forêts, incendies).

Ils sont également des **acteurs clés de l'adaptation des territoires au dérèglement climatique**, qui figure parmi les priorités de leur action. Il en est ainsi des **agences de l'eau**, qui mènent des actions essentielles de restauration des milieux aquatiques, de sobriété des usages ou encore de partage de l'eau ; le **Cerema** est quant à lui **l'acteur public de référence en la matière** et accompagne les collectivités territoriales dans leurs politiques d'adaptation au dérèglement climatique.

La commission appelle à la vigilance pour que ces établissements continuent de bénéficier de crédits suffisants pour assurer ce double rôle de vigies et d'acteurs de l'adaptation.

B. DES AGENCES DE L'EAU DONT L'ACTION A ÉTÉ CONFORTÉE PAR LE RELÈVEMENT, EN 2025, DU « PLAFOND MORDANT »

La commission a salué l'action des agences de l'eau dans les territoires, notamment au bénéfice des collectivités territoriales et des acteurs économiques locaux, au premier rang desquels les agriculteurs.

Elle s'est félicitée du relèvement du « plafond mordant », c'est-à-dire le plafond des taxes et ressources affectées aux agences, **de 135 millions d'euros intervenu**, à l'initiative du Sénat, **dans le cadre de la loi de finances pour 2026**. Ce plafond a atteint 2,483 milliards d'euros et ce montant est maintenu par le PLF pour 2027. Il **contribue à donner aux agences les moyens de leurs ambitions**, définies par le « plan Eau » de 2023.

Dans le contexte de redressement des comptes publics, la commission a choisi de ne pas proposer un relèvement supplémentaire de ce plafond, qui l'aurait aligné avec les annonces du « plan eau ».

C. L'ACTION DE L'OFB : UN IRRITANT QUI DEMEURE, UNE INFLEXION QUI TARDE À ÊTRE PERCEPTIBLE SUR LE TERRAIN

L'action de l'OFB reste un irritant dans les territoires, notamment pour les agriculteurs.

Certes **une nette inflexion a eu lieu avec la signature du nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP)** en décembre 2025, qui reprend opportunément de nombreuses recommandations du rapport de la commission de Jean BACCI de septembre 2024[1]. Le rapport soulignait notamment le déficit de légitimité de l'établissement et appelait à un rééquilibrage entre les dimensions préventive et répressive de ses missions.

> *« Ces évolutions vont dans le bon sens ; j'y vois le signe de la pertinence de nos diagnostics et de nos propositions, ainsi que celui d'une prise de conscience salutaire des deux ministères compétents et de l'établissement lui-même. Ce bilan très positif ne vaut bien entendu pas blanc-seing. Il nous faudra rester vigilants quant à l'effectivité de la mise en œuvre de ce COP dans nos territoires. »*
>
> ***Source :*** *Jean Bacci, réunion de commission du 14 janvier 2025*

Si l'inflexion est nette, ses effets tardent à se faire sentir sur le terrain. La commission estime que la culture de l'OFB et de ses agents doit, sans tarder, impérativement évoluer vers davantage d'écoute et de pédagogie.

Cette inflexion doit d'ailleurs s'inscrire dans le cadre d'une **réflexion plus globale sur des normes et contraintes en décalage avec les réalités des territoires**. Ainsi, dans les territoires d'élevage marqués par le paysage de

---

[1] *« L'Office français de la biodiversité, un capitaine qui doit jouer plus collectif », Rapport d'information n° 777 (2023-2024).*

bocage, il a été demandé cet été aux agriculteurs de prendre contact avec les services de la préfecture avant tout émondage de frênes, une pratique pourtant culturellement installée dans les territoires concernés.

D. L'ENGAGEMENT DES OPÉRATEURS EN MATIÈRE D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

La commission a souligné, cette année encore, **l'enjeu majeur représenté par l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA), qui fait évoluer les méthodes de travail des opérateurs**.

Pour l'IGN par exemple, la mise à jour du registre parcellaire graphique, système d'information servant de référence pour l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC), est grandement facilitée par le recours à l'IA, qui permet aux opérateurs de l'IGN de se consacrer aux zones « pré-repérées » comme ayant évolué. Pour Météo France, plusieurs services opérationnels ont été développés à partir de modèles d'IA et de réels progrès ont été constatés dans la prévision.

La commission appelle les opérateurs à maintenir leurs efforts en matière d'IA : c'est un enjeu de rationalisation (et donc d'économies), mais aussi d'efficacité et de précision.

CHAPITRE II -
LES CRÉDITS CONSACRÉS
À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET AU CLIMAT

Réunie le 25 novembre 2026, la commission, sur la proposition de son rapporteur Laurent Somon, a émis un **avis favorable** à l'adoption des crédits relatifs à la transition énergétique et au climat inscrits au projet de loi de finances (PLF) pour 2027, sous réserve de l'adoption de **six amendements**. Ces propositions visent à préserver les moyens d'action des collectivités territoriales et à donner aux porteurs de projets la visibilité nécessaire pour investir.

La commission **se félicite de la stabilité des dépenses favorables à la transition écologique**. Elles atteindraient 41,8 milliards d'euros en 2027, soit autant qu'en 2026 et 1,3 milliard de plus qu'en 2025. Le nécessaire redressement des finances publiques impose toutefois de veiller à l'efficacité de ces dépenses. La commission appelle à clarifier les priorités du Fonds vert et à en préserver la vocation première, le soutien aux projets des collectivités territoriales. Elle défend également le maintien du fonds territorial climat, indispensable à la mise en œuvre de la transition écologique dans les territoires.

S'agissant du **soutien aux énergies renouvelables**, la commission entend faire respecter les engagements pris par l'État envers les investisseurs et garantir une juste répartition des retombées économiques entre les collectivités. Elle défend également le maintien du Fonds chaleur, dont l'efficacité contribue à la décarbonation des territoires et au renforcement de la souveraineté énergétique.

Enfin, la commission **regrette la place croissante des certificats d'économies d'énergie (CEE)** dans le financement de la rénovation énergétique. Ce dispositif extrabudgétaire soustrait une part croissante de ce financement à l'autorisation budgétaire du Parlement et en reporte le coût sur les consommateurs, par l'intermédiaire de leur facture d'énergie.

I. FONDS VERT : UNE VOCATION TERRITORIALE À PRÉSERVER

Créé en 2023 pour soutenir la transition écologique des collectivités territoriales, le Fonds vert a été doté de **2,5 milliards d'euros en 2024**. Le PLF pour 2026 a ramené l'enveloppe à 837 millions d'euros. En juin 2026, le Gouvernement a annoncé un « surgel » de 163 millions d'euros, ramenant les crédits disponibles à 674 millions d'euros.

Le PLF pour 2027 prévoit de porter la dotation du Fonds vert à 984 millions d'euros, dont **200 millions seraient consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments de l'État**. Les moyens destinés aux collectivités s'établiraient ainsi à 784 millions d'euros, soit 53 millions de moins que la dotation avant surgel pour 2026.

Ce changement de périmètre **brouille la vocation du Fonds vert** et complique la comparaison, d'une année sur l'autre, des moyens réellement consacrés aux collectivités.

À l'initiative du Sénat[1], la loi de finances initiale pour 2025 a créé, au sein du Fonds vert, un **fonds territorial climat** destiné à accompagner la mise en œuvre des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

> *« Si aujourd'hui, en tant que vice-président d'une agglomération, on m'indique que je vais pouvoir compter sur le fonds territorial climat durant les six prochaines années, je peux construire un plan pluriannuel d'investissement financé avec des acteurs, en allant chercher des partenaires pour le réaliser. »*
>
> ***Source :*** *Matthieu Schlesinger, vice-président d'Intercommunalités de France, devant la commission le 18 novembre 2026*

Avant d'engager des travaux d'adaptation ou de rénovation, les collectivités doivent établir un diagnostic, informer les habitants et monter leurs dossiers de financement. Le fonds soutient ces étapes préparatoires. Le supprimer dès sa troisième année serait prématuré, alors que les premiers retours des collectivités sont encourageants.

En concertation avec la commission des finances, la commission a adopté **deux amendements**, qui visent, d'une part, à retirer du Fonds vert l'enveloppe destinée aux bâtiments de l'État et, d'autre part, à maintenir le fonds territorial climat en lui réaffectant 100 millions d'euros au sein du Fonds vert.

[1] *Amendement n°II-1912 de M. Ronan Dantec.*

II. ÉNERGIES RENOUVELABLES : PRÉSERVER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS AU BÉNÉFICE DES TERRITOIRES

A. ÉNERGIES RENOUVELABLES ÉLECTRIQUES : RESPECTER LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT ET MIEUX PARTAGER LES RETOMBÉES LOCALES

7,2 milliards d'euros

Le montant du soutien public aux énergies renouvelables électriques inscrit au PLF pour 2027.

Source : *PLF pour 2027*

Le soutien public aux énergies renouvelables électriques atteindrait **7,2 milliards d'euros en 2027**. Pour contenir cette dépense, le Gouvernement propose, à l'article 82 du PLF, de résilier certains contrats conclus entre 2006 et 2010 et de modifier les conditions de certains contrats conclus à partir de 2021.

La commission estime que le respect des engagements contractuels de l'État est essentiel pour donner aux investisseurs la visibilité nécessaire.

La réussite des projets dépend aussi des **retombées pour les communes** qui les accueillent. Depuis 2019 pour l'éolien terrestre et 2023 pour le photovoltaïque, la commune d'implantation perçoit 20 % du produit de l'IFER pour toute nouvelle installation. Cette réforme a permis une plus juste répartition des bénéfices, et renforce l'acceptabilité des énergies renouvelables dans les territoires.

En cas de renouvellement de l'installation **-** ou *repowering* **-**, cette répartition ne s'applique aujourd'hui toutefois qu'aux seuls projets éoliens qui augmentent la puissance installée.

La commission a adopté **deux amendements**. Le premier **supprime l'article 82 du PLF pour respecter les engagements de l'État**. Le deuxième **étend la répartition de l'Ifer à tous les renouvellements d'installations éoliennes terrestres et photovoltaïques**, quelle que soit l'évolution de leur puissance. Cet amendement reprend une mesure adoptée par le Sénat lors de l'examen du PLF pour 2026[1], qui n'a pas été retenue dans le texte promulgué.

[1] *Amendement n°II-1764. de M. Hugues Saury.*

B. ACCÉLÉRER LA DÉCARBONATION DE LA CHALEUR ET MODERNISER LE CHAUFFAGE AU BOIS

La chaleur représente **43 % de la consommation finale d'énergie en France**. Seul un quart de la chaleur consommée est d'origine renouvelable, tandis que le gaz et le fioul importés couvrent 60 % des besoins. Décarboner la chaleur est donc impératif pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et **renforcer la souveraineté énergétique de la France.**

1,8 milliard d'euros

De demandes d'aides enregistrées au titre du Fonds chaleur en novembre 2026.

Source : *Ademe*

Le **Fonds chaleur** soutient les projets de décarbonation de la chaleur portés par les collectivités territoriales et les entreprises. La demande s'est fortement accrue depuis la crise énergétique. En novembre 2026, les demandes d'aide enregistrées atteignaient **1,8 milliard d'euros** pour une enveloppe de 800 millions d'euros.

Le PLF pour 2027 prévoit de **réduire de 300 millions d'euros les crédits de ce dispositif,** alors qu'il figure parmi les plus efficaces pour abaisser les émissions de gaz à effet de serre. Son coût par tonne de CO_2 évitée est trois fois inférieur à celui de la rénovation énergétique.

Le **bois-énergie** contribue également à la décarbonation de la chaleur, notamment dans les territoires ruraux, où il permet de valoriser une ressource locale. Remplacer les chaudières anciennes par des appareils plus performants permet de réduire à la fois la consommation de bois et les émissions de particules fines. Le coût de l'installation reste toutefois un frein, en particulier pour les ménages modestes.

La commission a adopté **deux amendements** pour renforcer le soutien à la chaleur renouvelable. Le premier, élaboré en concertation avec la rapporteure Jocelyne Antoine, **relève de 200 millions d'euros l'enveloppe du Fonds chaleur**. Sur cette somme, 150 millions seraient consacrés à des subventions pour les projets les plus éloignés du seuil de rentabilité et 50 millions à des prêts bonifiés et à des avances remboursables. Le deuxième propose de créer une **prime au remplacement des anciennes chaudières à bois**, en complément des aides existantes.

III. RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : UN FINANCEMENT DE PLUS EN PLUS EXTRABUDGÉTAIRE

En 2027, les **moyens consacrés à la rénovation énergétique augmenteraient**, tandis que les crédits soumis au vote du Parlement reculeraient.

Les financements passeraient **de 8,1 à 10,2 milliards d'euros**. Dans le même temps, les crédits budgétaires seraient ramenés à **1,8 milliard d'euros**. Les certificats d'économies d'énergie (CEE) financeraient à eux seuls **5,3 milliards d'euros** d'aides à la rénovation des bâtiments.

Moyens financiers mobilisés en faveur de la rénovation énergétique

En M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (prév)	2027 (PLF)
TOTAL	7 703	9 371	8 008	9 068	7 120	9 170	8 176	10 242
dont fiscal*	2 792	1 636	1 529	1 450	1 498	1 655	1 999	2 258
dont budgétaire	650	2 301	3 950	3 716	2 324	2 593	1 956	1 831
dont CEE	3 427	4 056	2 007	3 103	2 488	4 084	3 380	5 312
dont autres ressources	834	1 378	522	800	817	838	841	841

Ensemble des moyens financiers mobilisés en faveur de la rénovation énergétique (M€)
** hors dépense de réparations non connues pour 2025 et 2026.*

***Source** : Gouvernement*

La commission souligne **les deux conséquences de ce recours accru aux CEE**. D'une part, les fournisseurs d'énergie **peuvent répercuter le coût de leurs obligations sur la facture des ménages**. D'autre part, une **part croissante du financement échappe à l'autorisation budgétaire du Parlement, alors qu'il lui revient d'en apprécier le coût et les résultats**.

La **suppression annoncée du programme ACTEE, consacré à la rénovation énergétique des bâtiments publics,** illustre les limites de ce mode de financement.

> *« La non-reconduction du programme ACTEE est une catastrophe pour les petites communes, puisque leur capacité d'ingénierie est portée par ce programme. »*
>
> ***Source** : Jean-François Vigier, vice-président de l'AMF, entendu devant la commission le 18 novembre 2026*

Décidée sans que le Parlement ait été appelé à se prononcer, **elle priverait les collectivités d'une enveloppe de 220 millions d'euros**, alors que les besoins de rénovation du bâti scolaire sont particulièrement pressants. **La commission invite donc le Gouvernement à assurer la pérennité de ce programme.**

CHAPITRE III -
LES CRÉDITS CONSACRÉS À LA PRÉVENTION DES RISQUES

Inondations, feux de forêt, boues torrentielles ou encore retrait gonflement des argiles (RGA), **la France est largement exposée aux aléas naturels**. Pour répondre à l'accroissement des risques, la commission a, sur proposition de sa rapporteure pour avis Jocelyne Antoine, émis un **avis favorable** à l'adoption des crédits relatifs à la « prévention des risques » (programme 181) et la « sûreté nucléaire » (programme 235) sous réserve de l'adoption de **trois amendements** visant à :

- **reconduire, pour trois ans, le crédit d'impôt** à destination des ménages situés dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ;

- **instituer un programme national digues** abondé à hauteur de 5 millions d'euros ;

- **conforter les moyens de l'Agence de sûreté nucléaire et de radioprotection** (ASNR).

Signal positif dans un contexte de redressement des comptes publics, les crédits budgétaires des deux programmes concernés par l'avis budgétaire sont globalement stables, à la différence des fonds chaleur et économie circulaire de l'Ademe, en baisse notable. La rapporteure craint un **essoufflement des projets associés au fonds chaleur, en raison de critères de sélectivité trop resserrés**, raison pour laquelle elle a cosigné un **amendement du rapporteur** pour avis des crédits dédiés à la « transition énergétique » pour en revaloriser l'enveloppe. En outre, la commission suivra avec **attention la révision des critères d'éligibilité de l'expérimentation RGA** afin que cette dernière puisse monter en puissance.

I. PRÉVENTION DES RISQUES : FACE À L'INTENSIFICATION DES ALÉAS, VEILLER À L'ADÉQUATION DES MOYENS

Pour 2027, le projet de loi de finances prévoit de doter le programme 181 de 2,2 Mds € en autorisations d'engagement (AE) et 1,5 Md€ en crédits de paiement (CP). Les CP sont stables par rapport à l'an passé, les AE connaissent en revanche une baisse sensible essentiellement due au resserrement du budget d'intervention de l'Ademe.

Sans consacrer dans ce rapport un développement propre au fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), la rapporteure fait siennes les récentes conclusions du rapport de la Cour des comptes sur le fonds

Barnier[1]. **Parachever la budgétisation de la « surprime CatNat »** en mettant fin à son prélèvement distinct et en réintégrant son montant dans l'assiette de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), **est en effet un enjeu de lisibilité budgétaire**. Le maintien d'un tel prélèvement fait perdurer dans l'inconscient collectif l'idée d'un lien entre le prélèvement « CatNat » et le fonds Barnier, ce qui est pourtant contradictoire avec le principe d'universalité budgétaire.

A. L'EXPÉRIMENTATION RGA : UN CALIBRAGE QUI FAIT LONG FEU

L'an passé, le rapporteur pour avis Pascal Martin avait mis en garde contre un risque de sous-utilisation de l'action 15 - support budgétaire à l'expérimentation relative aux travaux de prévention du retrait-gonflement des argiles (RGA) dans onze départements. Il avait en effet identifié le risque d'un **comportement d'antisélection** en raison du reste à charge trop élevé pour les ménages modestes. L'année écoulée a malheureusement confirmé cette crainte :

> *« La sous-consommation des crédits destinés à financer les mesures individuelles préventives en matière de RGA est incontestable, pour des raisons liées à la définition des critères d'éligibilité et au niveau de reste à charge incombant aux propriétaires. »*
>
> ***Source** : Matthieu Lefèvre, ministre chargé de la transition écologique, audition du 3 novembre 2026 devant la commission*

Alors qu'un travail de redéfinition des critères de l'expérimentation a été engagé, la rapporteure souhaite conforter l'analyse de son prédécesseur - toujours d'actualité - en insistant sur une donnée microéconomique nouvelle : d'après le Conseil d'analyse économique (CAE), le **risque RGA « *surexpose les déciles intermédiaires et supérieurs* »**[2]. En conséquence, calibrer le dispositif sur les ménages TMO, MO et intermédiaires[3] revient à méconnaitre la situation économique des ménages exposés au RGA et à consacrer un dispositif inopérant ou à tout le moins qui manque sa cible.

---

[1] *Cour des comptes, 5 novembre 2026, Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).*
[2] *Conseil d'analyse économique (CAE), 10 novembre 2026, « Inégalités face au changement climatique : qui paie la facture ? ».*
[3] *Hors Île-de-France, soit dans les territoires concernés par l'expérimentation, un ménage très modeste (TMO) correspond à un revenu fiscal de référence (RFR) de 17 000 € pour 1 personne et 25 000 € pour 2 personnes ; un ménage modeste (MO) correspond à un RFR de 22 000 € pour 1 personne et 32 000 € à deux ; un ménage intermédiaire correspond à un RFR de 31 000 € pour 1 personne et 45 000 € à deux.*

B. LUTTE CONTRE LES PFAS : LES CRÉDITS INTROUVABLES

La rapporteure **regrette** que la maquette budgétaire du programme ne **permette pas d'apprécier l'effort budgétaire alloué à la lutte contre les PFAS**. Elle recommande de faire figurer une ligne *ad hoc* au sein de l'action afin de renforcer l'information du Parlement. Les réponses de l'administration adressées à la rapporteure permettent néanmoins de retracer les crédits alloués à cet objectif essentiel de lutte contre ces pollutions néfastes :

La commission déplore l'atonie des crédits « PFAS » au regard de l'ampleur de cette contamination diffuse. Dans son territoire, la rapporteure constate le désarroi des élus locaux contraints d'interdire la consommation d'eau potable, depuis l'été 2025.

2 millions €

C'est le **montant annuel consacré à la lutte contre les PFAS dans ce budget 2027**. Il correspond essentiellement aux différentes subventions versées aux opérateurs de l'État en ce domaine : 600 000 € pour le BRGM ; 600 000 € pour l'Ineris ; 500 000 € pour l'Anses ; 50 000 € pour le CSTB et 42 000 € pour l'Afnor.

Source : *Direction générale de la prévention des risques (DGPR), réponses au questionnaire budgétaire.*

C. SITES ET SOLS POLLUÉS (SSP) : UNE MISSION MÉCONNUE DE L'ADEME

La rapporteure a souhaité s'intéresser à la mission méconnue, mais essentielle de **dépollution des sites industriels** confiés à l'Ademe. Cette dernière intervient en effet sur les sites « orphelins » ou ceux en phase de reconversion - pour les friches et les décharges - afin de maitriser les risques sanitaires et environnementaux liés à la cessation d'une exploitation où à un changement de nature de l'activité. L'agence a, à cet égard, engagé en moyenne **70 millions d'euros par an** sur les cinq dernières années pour la mise en œuvre de cette politique. **La commission attire l'attention** sur la dynamique de cette dépense qui a augmenté annuellement d'environ 30 millions d'euros ces dernières années. L'Ademe a indiqué qu'il s'agissait d'une « politique prioritaire », ce qui pourrait conduire à réorienter des financements dédiés à cette fin, au détriment d'autres actions, en cours d'exercice budgétaire.

Exemple d'intervention de l'Ademe : le site « Synthexim » à Calais

Constat : un site Seveso seuil haut de production de produits chimiques pour l'industrie pharmaceutique abandonné.



Source : Ademe

Risques : 3 000 cuves de 1 000 litres remplies de déchets toxiques, dont brome et cyanure de sodium qui représentent un risque majeur.

Intervention : 20 millions d'euros engagés au total, 1 000 tonnes de déchets gérés au 1er janvier 2026 et une surveillance renforcée du site.

La commission, sur proposition de la rapporteure, a adopté deux amendements à l'unanimité. L'un vise à proroger pour trois ans le crédit d'impôt pour permettre aux propriétaires situés dans une zone soumise à des prescriptions d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de bénéficier d'un soutien financer pour leurs travaux ; l'autre institue un « programme national digues », inspiré du programme national ponts, avec une enveloppe d'amorçage fixée à 5 millions d'euros.

II. SÛRETÉ NUCLÉAIRE : PRÉSERVER LES MOYENS DE L'ASNR, UN IMPÉRATIF POUR L'AVENIR DE LA RELANCE NUCLÉAIRE

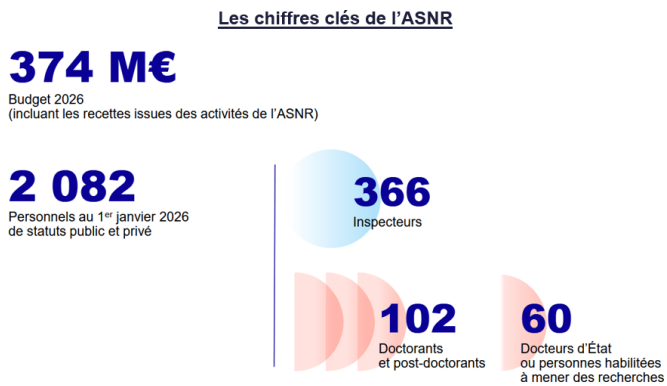

En 2025, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) ont fusionné au sein d'une nouvelle entité : l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR), conformément à la volonté du législateur. La commission rappelle que cette fusion **n'avait pas vocation à être un outil de rationalisation budgétaire**, mais plutôt le préalable indispensable à la **relance du nucléaire français**, dans la droite ligne des annonces du Président de la République lors de son discours de Belfort du 10 février 2022.

À la stabilisation des crédits de l'ASNR, pourtant indispensable pour mener à bien ses missions essentielles, le Gouvernement propose une **bien surprenante cure d'amincissement** : les autorisations d'engagement hors titre 2 accusent en effet une baisse de **24 M€ sur 3 ans soit - 19 % sur le triennal 2025-2027**.

Les dépenses HT2 de l'ASNR : une réduction notable et un prévisionnel défavorable



Source : *ASNR, réponses aux questionnaires budgétaires*

Selon le Président de l'autorité entendu par la rapporteure, l'effort budgétaire demandé porterait essentiellement sur les dépenses pilotables, avec un report, une **réduction voire un abandon de projets relevant de la recherche**, sans exclure d'impacts sur les autres missions de l'ASNR en matière d'instruction, d'expertise et de crise.

La commission a, en conséquence, adopté à l'unanimité un amendement visant à porter les crédits de l'Autorité à son niveau de 2026 en les rehaussant de 7,2 M€ en AE et 5,2 M€ en CP.

TRAVAUX EN COMMISSION

Audition de Mme Monique Barbut, ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature et de M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la transition écologique

(Mercredi 4 novembre 2026)

M. Pascal Martin, président. – Après l'audition de Mme Françoise Gatel, la semaine dernière, et de Mme Catherine Chabaud, ce matin même, nous poursuivons nos travaux relatifs au projet de loi de finances (PLF) pour 2027 en accueillant Mme Monique Barbut, ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, et M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la transition écologique.

L'examen de ce budget 2027 intervient dans des conditions particulièrement contraintes : un calendrier parlementaire resserré, une forte incertitude politique et une situation de nos finances publiques qui appelle des choix particulièrement difficiles.

Dans ce contexte, notre commission sera particulièrement attentive aux moyens consacrés à la transition écologique ainsi qu'à la cohérence entre les crédits proposés et les objectifs que nous nous sommes fixés.

Ce projet de loi de finances prévoit une stabilisation des dépenses en faveur de l'environnement à 41,8 milliards d'euros. Dans le contexte budgétaire que nous connaissons, la préservation de ces dépenses mérite d'être soulignée.

Toutefois, stabiliser les crédits ne suffit pas à garantir que nous sommes sur la bonne trajectoire. Les alertes se multiplient sur les conséquences d'un ralentissement de la transition écologique dont nous savons qu'il aurait, lui aussi, un coût pour nos finances publiques, notre économie et nos territoires.

La stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique (Spatfe), annexée au projet de loi de finances, met ainsi en lumière l'ampleur de l'effort qui reste à accomplir. Pour atteindre nos objectifs à l'horizon 2030, il nous faudrait réduire d'un tiers les investissements carbonés et doubler les investissements bas-carbone. L'enjeu est donc de savoir comment ce budget nous permettra de franchir une nouvelle étape en donnant aux collectivités, aux entreprises et aux ménages la visibilité nécessaire pour investir dans la transition.

Dans ce contexte, je souhaiterais vous entendre, madame la ministre, monsieur le ministre, sur deux points particuliers. Estimez-vous que ce projet de budget nous donne les moyens de tenir nos engagements en matière de

transition écologique ? Quels choix et quelles priorités le Gouvernement entend-il défendre pour y parvenir ? Ensuite, quels enseignements tirez-vous des débats en cours à l'Assemblée nationale et quelles évolutions du texte envisagez-vous à ce stade ?

M. Jean-Claude Anglars, rapporteur pour avis sur les crédits relatifs aux paysages, à l'eau et à la biodiversité, à l'expertise en matière de développement durable ainsi qu'à la forêt. – Je souhaite tout d'abord poser une question sur le périmètre de la mission budgétaire. La mission « Écologie » comprend cette année un programme supplémentaire, le programme 386 « Forêt », qui correspond à des crédits historiquement portés par la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ». Pouvez-vous nous indiquer les éléments qui ont conduit le Gouvernement à transférer ce programme au sein de la mission « Écologie » ?

Je veux également vous interroger sur les économies prévues pour les comptes publics. Le budget du programme 113 est marqué par une baisse limitée des crédits, de 1,5 % en autorisations d'engagement et de 0,8 % en crédits de paiement, tandis que celui du programme 159 subit une réduction à peine plus sensible, de l'ordre de 3,8 %. Des efforts limités sont demandés aux opérateurs des trois programmes en termes d'effectifs : une diminution de 135 équivalents temps plein (ETP) pour ces opérateurs qui comptent plus de 20 000 ETP, soit une baisse de 0,7 %. Dans le contexte budgétaire actuel, un effort supplémentaire ne serait-il pas nécessaire ? Ne faudrait-il pas, par ailleurs, renforcer les synergies entre opérateurs ?

Ma dernière question porte sur les mesures envisagées par le Gouvernement à la suite d'un été historique marqué, certes, par la canicule, mais aussi par ses conséquences : des feux de forêt d'une ampleur inédite et la sécheresse que connaissent nombre de nos territoires. Notre commission, pleinement mobilisée sur ces enjeux, a ainsi mené des travaux sur la canicule au mois de juillet, et la première table ronde de cette année parlementaire a été consacrée à la question de la ressource en eau. Dans quelle mesure le projet de loi de finances apporte-t-il des réponses opérationnelles et pragmatiques aux effets du dérèglement climatique constatés cet été ?

M. Laurent Somon, rapporteur pour avis sur les crédits relatifs à la transition énergétique et au climat. – Je souhaite vous interroger sur trois sujets : le financement de nos objectifs climatiques, les moyens du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) et l'évolution du soutien à la rénovation énergétique.

Premièrement, la Spafte met une nouvelle fois en évidence l'écart considérable entre les investissements réalisés et ceux nécessaires pour atteindre nos objectifs. Ainsi, les investissements bas-carbone supplémentaires à réaliser à l'horizon 2030 par rapport à 2024 sont estimés à plus de 80 milliards d'euros par an.

Certes, nous mesurons les contraintes qui pèsent sur les finances publiques, mais cet effort ne peut reposer exclusivement sur le budget de l'État et suppose la mobilisation des entreprises, des ménages et des collectivités territoriales. Le constat d'un besoin d'investissement ne constitue pas à lui seul une stratégie de financement ; encore faut-il donner aux acteurs les moyens d'investir et une visibilité suffisante pour prendre des décisions qui engagent sur plusieurs années.

Comment comptez-vous combler cet écart d'ici à 2030, eu égard aux gels et surgels constatés chaque année ? Quelle trajectoire concrète proposez-vous pour mobiliser les financements publics et privés nécessaires ? Comment le budget pour 2027 s'inscrit-il dans cette trajectoire ?

Deuxièmement, la question de la visibilité se pose tout particulièrement pour le fonds vert, dont le projet de loi de finances prévoit une augmentation des moyens. Après les baisses successives subies par ce dispositif, nous pourrions nous en réjouir, mais cette hausse me paraît largement en trompe-l'œil pour deux raisons.

D'abord, la comparaison avec 2026 paraît particulièrement favorable. La réduction des crédits avait été justifiée par le ralentissement des investissements locaux lié au cycle électoral municipal. Par conséquent, cette remontée en 2027 intervient après une forte contraction, sans même retrouver le niveau de 2025. Il s'agit davantage d'un rattrapage partiel que d'une nouvelle ambition pour les territoires.

Ensuite, 200 millions d'euros seraient désormais consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments de l'État. Si cette dépense est nécessaire, son financement par le fonds vert interroge toutefois sur la vocation d'un outil créé pour accompagner les projets des collectivités locales. De plus, la hausse globale de l'enveloppe ne signifie pas une augmentation des moyens disponibles pour les investissements, alors que les élus locaux ont besoin de stabilité pour programmer leurs projets. Or, les variations d'enveloppes et les changements de périmètre rendent la tâche de plus en plus difficile. D'ailleurs, la commission organise dans deux semaines une table ronde sur le fonds vert.

Pourquoi modifier ainsi la doctrine d'emploi du fonds vert ? Ce choix ne brouille-t-il pas la lisibilité budgétaire du dispositif et n'envoie-t-il pas un mauvais signal aux collectivités auxquelles nous demandons pourtant d'accélérer leur transition écologique et, de surcroît, de réaliser des économies dans le projet de loi de finances ?

Troisièmement, je souhaite vous interroger sur l'évolution du financement de la rénovation énergétique qui repose de plus en plus sur les certificats d'économies d'énergie (CEE). Ce mécanisme permet de soutenir les travaux et de réduire les consommations, mais les financements qu'il mobilise ont un coût. Si les obligations pèsent juridiquement sur les fournisseurs d'énergie, ceux-ci en répercutent le coût dans leur prix de vente. D'ailleurs, la Cour des comptes l'a souligné : en définitive, ce sont les consommateurs

d'énergie qui contribuent au financement du dispositif. De ce fait, un recours accru aux CEE allège la dépense budgétaire de l'État tout en déplaçant la charge vers les factures d'énergie.

Cette évolution mérite d'être explicitée, notamment pour les ménages qui contribuent au dispositif sans pouvoir eux-mêmes engager des travaux, à commencer par certains locataires. Les économies permises par les rénovations doivent naturellement être prises en compte, mais elles ne dispensent pas d'évaluer la répartition de l'effort entre ceux qui financent les aides et ceux qui en bénéficient.

Quel équilibre souhaitez-vous établir entre les crédits budgétaires et les CEE pour financer la rénovation énergétique ? Quelles garanties apportez-vous pour que cette évolution ne fasse pas reposer une part croissante de l'effort sur les consommateurs d'énergie, notamment les plus modestes ?

En outre, le recours croissant aux CEE rend d'autant plus difficile à comprendre la non-reconduction annoncée du programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (Actee) qui finance l'ingénierie nécessaire à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités, notamment pour l'adaptation énergétique des bâtiments scolaires. Pour les petites communes en particulier, cet accompagnement permet de passer de l'intention à la réalisation des travaux. Les aides à l'investissement ne suffisent pas si les élus ne disposent pas des compétences nécessaires pour financer leurs projets.

Pourquoi donc mettre fin à cet accompagnement au moment où nous demandons aux collectivités d'accélérer la rénovation de leur patrimoine ? Entendez-vous revenir sur cette décision et, à défaut, comment garantirez-vous la continuité de l'appui apporté aux élus locaux ?

Mme Jocelyne Antoine, rapporteure pour avis sur les crédits relatifs à la prévention des risques. – Je souhaite vous interroger sur quatre sujets : le financement des enjeux de lutte contre les pollutions, les moyens alloués aux fonds de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), l'adéquation entre les recettes de la surprime catastrophes naturelles (CatNat) et sa budgétisation, et enfin, l'expérimentation relative au retrait-gonflement des argiles (RGA) mise en œuvre dans onze départements pilotes.

Premièrement, s'agissant des enjeux de dépollution et de lutte contre les pollutions, j'aurais aimé vous entendre sur les moyens attribués à la lutte contre les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS), ces polluants éternels qui affectent tant nos territoires. Dans le PLF pour 2024, une ligne budgétaire dédiée à ce sujet avait été introduite, ce qui avait eu le mérite d'accroître la lisibilité budgétaire des moyens alloués à la lutte contre cette pollution diffuse. Malheureusement, cette ligne *ad hoc* a disparu. Désormais, nous peinons à connaître l'ampleur des moyens fléchés sur la stratégie contre les PFAS.

Pouvez-vous nous indiquer le montant annuel prévisionnel des dépenses destinées à la lutte contre les PFAS ? J'aimerais par ailleurs que vous me détailliez les grandes lignes de la stratégie nationale pour un environnement favorable aux santés élaborée à l'issue du *One Health Summit* organisé en avril dernier à Lyon.

Deuxièmement, permettez-moi d'aborder les moyens attribués aux fonds de l'Ademe dans le cadre de ce PLF 2027. Deux fonds connaissent des diminutions sensibles de leurs ressources. Ainsi, le fonds chaleur passe de 800 à 515 millions d'euros et le fonds économie circulaire de 95 à 52 millions d'euros. Or, ces coupes budgétaires inquiètent vivement les acteurs des secteurs concernés. Certes, la recherche d'efficience est un enjeu important, à plus forte raison dans notre contexte budgétaire, mais une telle baisse semble dissonante avec les performances revendiquées par l'Ademe.

Quelles sont les justifications de ces diminutions importantes pour les deux fonds concernés, en particulier le fonds économie circulaire, pourtant doté de ressources modestes, dont l'enveloppe est divisée par deux ?

Troisièmement, je rends hommage à mon prédécesseur sur cet avis budgétaire, notre président Pascal Martin, qui n'avait cessé de souligner le paradoxe que constitue année après année le financement du fonds Barnier, véritable serpent de mer de nos débats budgétaires. Comment expliquez-vous le décalage croissant entre, d'une part, les recettes issues de la surprime CatNat sur les assurances automobile et habitation et, d'autre part, la budgétisation du fonds Barnier ? En effet, la caisse centrale de réassurance estime à 470 millions d'euros la collecte sur les assurances pour l'année à venir. Or, invariablement, année après année, le fonds Barnier n'est approvisionné qu'à hauteur de 300 millions d'euros. Ce décalage surprend. Pouvez-vous nous en préciser les raisons et les contours, et nous détailler la ventilation de cette recette au sein du budget général ?

Quatrièmement, l'action 15 du programme 181 finance l'expérimentation de mesures individuelles préventives du retrait-gonflement des argiles dans onze départements pilotes. L'enveloppe budgétaire, allouée au fonds de prévention argile, déjà faiblement dotée en loi de finances pour 2026, est presque divisée par trois. Un tel coup de rabot nous interroge même sur la pertinence du maintien de ce dispositif de l'État. Dans son avis budgétaire de l'an passé, Pascal Martin, alors rapporteur pour avis, avait alerté sur le risque de sous-consommation des crédits de cette expérimentation en raison d'un calibrage inapproprié du dispositif, laissant un reste à charge trop important pour les ménages aux revenus modestes. Il avait appelé l'attention du Gouvernement sur une nécessaire évolution des critères d'éligibilité du dispositif. Pouvez-vous nous détailler les raisons de cette coupe budgétaire et nous faire un état des lieux de l'expérimentation, en précisant notamment le nombre de ménages bénéficiaires ?

Enfin, en aparté, j'aimerais connaître votre position sur la création d'un éventuel plan national Digues et ouvrages côtiers, sur un modèle qui a fait ses preuves, le programme national Ponts (PNP) piloté par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cérema). La mission d'information *Loi Littoral, loi Montagne : 40 ans après, quelle différenciation ?*, qui a rendu ses travaux en juillet dernier, a mis en lumière le caractère vieillissant et vulnérable de ces ouvrages. En conclusion, le rapport appelait à créer un programme *ad hoc*. Seriez-vous favorable à une telle initiative ?

Mme Monique Barbut, ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature. – Cette année encore, nous avons vécu les conséquences du dérèglement climatique avec une force singulière. Ainsi, j'ai à l'esprit en particulier les départements de l'Ouest, touchés par des inondations massives en février dernier, comme l'ont été d'ailleurs le Gard et l'Hérault. J'ai à l'esprit les Ardennes, le Gers et tant d'autres départements affectés par une sécheresse historique, mais aussi les Landes, le Var et tous les territoires sinistrés par les incendies. Sans oublier bien sûr, aujourd'hui, les départements, régions et collectivités d'outre-mer dont plusieurs font face aux conséquences d'El Niño.

Face à toutes ces situations, les acteurs locaux sont en première ligne. Tout d'abord, je tiens à saluer la mobilisation de l'ensemble des élus. En outre, leur engagement environnemental ne se limite pas aux crises. D'une part, leurs actions, comme l'augmentation du nombre de points de recharge pour véhicules électriques ou le déploiement des réseaux de chaleur, permettent de limiter nos émissions. D'autre part, leurs initiatives, telles que la rénovation des écoles, la limitation de l'artificialisation des sols ou l'entretien des digues, accélèrent l'adaptation de nos territoires.

Partant, le budget de l'écologie doit tenir compte de cette réalité, en donnant à l'État les moyens d'exercer son action, mais aussi en soutenant les acteurs qui mettent en œuvre la transition écologique sur le terrain, au premier rang desquels figurent les collectivités. Ainsi, le budget que nous avons construit cette année tient compte de cet impératif. Rappelons le contexte économique et budgétaire particulièrement exigeant qui a conduit le Gouvernement à proposer de stabiliser le budget de ce ministère, qui s'élèvera à 10,8 milliards d'euros en crédits de paiement et à 11,4 milliards d'euros en autorisations d'engagement.

De fait, cette stabilisation nous a amenés à faire des choix et à consentir des efforts. Comme les années précédentes, une partie de ces efforts sera portée par des réductions d'effectifs qui concerneront principalement nos opérateurs, avec une baisse globale proposée de 156 emplois. Plusieurs opérateurs seront néanmoins préservés, en particulier ceux dont le rôle est de protéger les populations face aux risques naturels.

C'est le cas de Météo-France et de l'Office national des forêts (ONF) qui verront leurs effectifs stabilisés. Nous serons aussi très attentifs à ce que

ces efforts de rationalisation préservent l'ensemble des effectifs territoriaux dont l'expertise est particulièrement reconnue sur le terrain. Il me semble important de rappeler ces chiffres dans un contexte où les opérateurs font l'objet de nombreuses caricatures. Or, ces acteurs sont le bras armé de la transition écologique dans les territoires, et leur remise en cause vaut pour l'ensemble de nos politiques publiques.

Cette réduction des effectifs s'appliquera aussi à l'administration centrale, sous la forme d'une baisse proposée de 73 emplois, à l'échelle de l'ensemble du pôle ministériel – incluant les politiques du logement et des transports. Si cette baisse est beaucoup moins importante que les années passées, permettez-moi de rappeler qu'elle prolonge plusieurs années d'efforts soutenus qui représentent une baisse annuelle moyenne de 2 % des effectifs depuis 2010. Notre ministère continue à prendre sa part.

Outre ces efforts sur les effectifs, une partie de l'effort budgétaire global sera aussi portée par plusieurs dispositifs d'intervention de l'Ademe, notamment le fonds chaleur.

Venons-en à présent aux priorités de ce budget, au premier rang desquelles figure l'adaptation. Tout d'abord, en fondant son action sur la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (Tracc), la France s'est montrée pionnière en matière de planification de l'adaptation. La Commission européenne s'est d'ailleurs inspirée de notre démarche pour bâtir la proposition de cadre de résilience présentée la semaine dernière.

Ensuite, l'année 2026 a aussi montré que nous devions accélérer le déploiement de solutions concrètes d'adaptation. Dans le cadre de la mission que m'a confiée le Premier ministre à ce sujet, je lui ai remis, fin septembre, un programme d'accélération de l'adaptation. Cette proposition contient des mesures d'adaptation très concrètes dont certaines visent à produire des effets dès cette année. Ce programme prévoit aussi de mobiliser plusieurs leviers de financement complémentaires, car sa mise en œuvre nécessite d'investir environ 10 milliards d'euros par an sur les cinq prochaines années.

Après l'été particulièrement destructeur que nous venons de vivre, ce programme budgétaire reposera d'abord sur une hausse des moyens alloués à la forêt. Monsieur Anglars, une ligne budgétaire sera bien dédiée à la forêt. Jusqu'à présent, les crédits de la forêt étaient noyés dans une ligne globale du ministère de l'agriculture. C'est pourquoi, cette année, nous avons souhaité en faire une ligne dédiée afin que chacun puisse désormais en suivre les crédits. Par ailleurs, dans la mesure où la forêt est rattachée au ministère de la transition écologique depuis deux ans, il convenait de lui attribuer ce programme.

En outre, nous proposons d'augmenter le budget de la forêt de 10 %, afin de le porter à 417 millions d'euros auxquels nous ajouterons 100 millions d'euros issus du fonds vert, pour les collectivités forestières et l'adaptation de

la forêt, et 5 millions d'euros relevant des moyens de prévention des risques, à destination de la surveillance et de la défense des forêts.

Enfin, l'État va bientôt signer avec l'ONF un contrat pluriannuel d'objectifs et de performance (COP) pour 2026-2030, garantissant la stabilité de ses effectifs ainsi que celle des dotations de l'État et des collectivités. Dans cette perspective, l'article 13 du PLF rétablit les frais de garderie et d'administration, soit la contribution versée par les collectivités propriétaires de forêts à l'ONF.

Dans le cadre du programme d'adaptation, il importe aussi de conforter les moyens alloués à l'eau, à l'heure où la sécheresse rappelle l'urgence de mieux préparer notre pays à la rareté. Par ailleurs, les besoins d'investissement relatifs à l'eau sont considérables, que ce soit pour moderniser les réseaux de distribution, mieux économiser l'eau ou la réutiliser davantage. Dans cette perspective, les agences de l'eau jouent un rôle essentiel. Ainsi, à plusieurs reprises ces dernières années, sous l'impulsion du plan Eau, leurs moyens ont été augmentés. Le projet de budget pour 2027 prévoit de reconduire le montant de recettes qui leur avaient été affectées cette année, mais, compte tenu de l'actualité, le Gouvernement sera ouvert à des propositions pour aller au-delà.

Accélérer l'adaptation de notre pays implique aussi de conforter les moyens alloués à la prévention des risques. C'est pourquoi nous avons maintenu le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) à son plus haut historique, c'est-à-dire 300 millions d'euros. Par ailleurs, 6 millions d'euros supplémentaires ont été attribués au déploiement du projet Vigicrues 2030, notamment pour étendre la surveillance à un plus grand nombre de cours d'eau.

La hausse du fonds vert – certes non porté à son maximum historique, mais en augmentation par rapport à 2026 – doit également accélérer la mise en œuvre du plan national d'adaptation au changement climatique (Pnacc). Grâce au reliquat du budget de 2026, nous avions commencé des travaux d'urgence dans 2 500 écoles identifiées comme prioritaires, afin que, dès l'été prochain, ces établissements puissent rester ouverts, quelles que soient les conditions météorologiques. La hausse du fonds vert permettra d'étendre cette opération à 10 000 écoles, collèges et lycées. Par ailleurs, nous continuerons à investir des moyens du fonds vert pour végétaliser les villes ou renforcer les infrastructures protégeant les populations.

Bien sûr, le financement du plan d'adaptation ne saurait reposer seulement sur le budget du ministère de la transition écologique. De fait, la contribution d'autres ministères, tels que les transports ou l'enseignement supérieur, est en croissance, directement ou *via* leurs opérateurs publics. Mais nous pouvons franchir un cap en rendant plus systématique la prise en compte de l'adaptation dans les budgets de l'État et des collectivités. Dans cette perspective, j'ai proposé plusieurs mesures au Premier ministre afin de

réorienter certaines ressources de l'État, sans pour autant atteindre les 10 milliards d'euros supplémentaires que j'estime nécessaires pour mener à bien le programme d'adaptation que nous vous présenterons dans un délai de quinze jours. C'est pourquoi nous avons aussi proposé de mobiliser davantage l'épargne des Français. Ainsi le Premier ministre a-t-il annoncé hier un relèvement du plafond du livret A à compter du 1er février 2027, afin d'atteindre les 10 milliards d'euros de financement.

La protection de la biodiversité constitue la deuxième priorité de ce budget. Le plan national de restauration de la nature que nous venons de remettre à la Commission européenne fixe des objectifs ambitieux pour redonner vie à nos écosystèmes, partout où ils ont été négligés. Toutefois, sa mise en œuvre demande des moyens importants, chiffrés à 5 milliards d'euros par an. Une partie correspond à des moyens existants qui totalisent, entre l'État et les collectivités territoriales, un peu plus de 3 milliards d'euros chaque année – il reste donc à trouver 1,5 à 2 milliards d'euros par an pour financer ce programme de restauration.

Une discussion est engagée avec Bruxelles en vue d'une prise en charge partielle de ces budgets par l'Union européenne, et nous cherchons aussi d'autres sources de financement, issues notamment du secteur privé. Plusieurs initiatives ont déjà été lancées à cet effet, en particulier France Forêt 2100 qui permet depuis cet été d'orienter vers des projets pertinents les entreprises et les investisseurs souhaitant accompagner la reconstruction de nos forêts.

Enfin, si l'accent est mis sur l'adaptation et la biodiversité, nous conservons une ambition tout aussi forte sur la décarbonation, d'autant plus que le contexte géopolitique ne cesse de nous rappeler le coût de notre dépendance aux énergies fossiles. À cet égard, rappelons que les efforts déployés depuis plusieurs années portent leurs fruits. Les derniers chiffres le confirment, notamment la baisse de plus de 4 % de nos émissions au premier semestre de 2026 par rapport au premier semestre de 2025. Au niveau européen, de nombreuses impulsions ont été données récemment pour consolider cette trajectoire. Ainsi, dans le cadre des discussions sur le marché du carbone, des efforts importants sont déployés pour concilier économie et écologie, avec l'objectif de fixer un cap clair, mais aussi d'apporter les financements nécessaires. Fin octobre, la Commission européenne a annoncé une enveloppe de 750 millions d'euros pour soutenir seize projets industriels français.

Cet élan important se retrouve au niveau national. Je songe à la publication récente de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ou à la stratégie nationale bas-carbone (SNBC), mais surtout au déploiement du plan national d'électrification, dont le second volet a été annoncé il y a deux semaines. Grâce à des dispositifs d'accompagnement très concrets, tels que le leasing social ou les offres intégrées de pompes à chaleur, les Français et les entreprises auront accès aux possibilités offertes par l'électrique. Pour

l'essentiel, ces dispositifs sont financés à l'aide des CEE, un mécanisme déterminant dans ce programme d'électrification des usages.

Le budget a été construit pour tenir cette équation : rationaliser les dépenses lorsque les moyens budgétaires peuvent être mieux calibrés, voire compensés par d'autres leviers, et donc dégager des marges de manœuvre supplémentaires en faveur des besoins prioritaires. Cette copie du PLF vaut base de discussion et, bien sûr, je serai fort attentive à vos propositions et à vos questions.

S'agissant du budget pour 2027 et de notre réponse à la crise de la canicule, j'ai déjà apporté un certain nombre d'éléments de réponse.

Certes, monsieur Somon, la dotation du fonds vert pour 2027 ne retrouve pas le niveau de 2025 – 1,15 milliard d'euros –, mais la différence n'est pas énorme, alors que nous avons été contraints de procéder à des arbitrages. Il n'en reste pas moins que le ministère, tout comme le Gouvernement, est prêt à discuter d'une augmentation sur certains sujets, si nécessaire. En revanche, certaines dépenses couvertes par le fonds vert devraient peut-être relever d'autres lignes budgétaires, hors du budget de l'État – je pense notamment à la rénovation des collèges et lycées.

Vous avez aussi émis des réserves à l'égard des CEE. Certes, le dispositif des CEE peut être réformé, mais il ne s'agit en aucun cas de taxer le consommateur ; nous taxons le producteur d'énergie fossile. Que ces producteurs répercutent sur la facturation les charges correspondant à leur pollution, c'est un autre débat. Dès lors qu'on produit une énergie décarbonée, on ne paie plus de CEE. Par exemple, EDF ne paie des CEE que sur son activité non décarbonée. Le mécanisme consiste donc à taxer ceux qui n'ont pas assez décarboné.

Par ailleurs, toutes les recettes des CEE ont été réinvesties dans un système vertueux de décarbonation, en particulier en faveur des ménages précaires. Désormais, par exemple, les pompes à chaleur leur sont proposées avec un reste à charge inférieur aux montants associés à leur consommation de gaz ou de fioul. Grâce au leasing social, depuis trois ans, près de 150 000 ménages bénéficient d'une voiture électrique à 100 euros par mois environ. De plus, pour les petits commerçants, l'achat d'une camionnette neuve électrique revient moins cher qu'une camionnette neuve roulant à l'essence, moyennant la prime CEE.

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, chargé de la transition écologique. – Tout d'abord, madame Antoine, l'enveloppe dédiée au fonds économie circulaire au titre du budget de 2027 couvrira bien l'ensemble des projets ultramarins qui constituent une priorité.

Ensuite, la réduction du fonds économie circulaire se justifie par la montée en puissance des écocontributions imposées à l'ensemble des filières

REP. Désormais, les filières REP assument les besoins autrefois pris en charge à titre provisoire par le fonds économie circulaire, quand sa dotation atteignait encore 300 millions d'euros il y a deux ans. Ainsi, selon les cahiers des charges de refondation de certaines filières REP – notamment celui du textile, qui entrera en vigueur au 1er janvier prochain –, les entreprises concernées doivent investir massivement dans le développement des projets industriels sur le territoire national, tant en dépenses d'investissement qu'en dépenses d'exploitation. Par ailleurs, le PLF prévoit un montant de 150 millions d'euros uniquement pour soutenir la filière de collecte et de tri textile.

La sous-consommation des crédits destinés à financer les mesures individuelles préventives en matière de RGA est incontestable, pour des raisons liées à la définition des critères d'éligibilité et au niveau de reste à charge incombant aux propriétaires. D'ici à la fin du mois de novembre, un arrêté permettra de réduire le reste à charge et d'augmenter le nombre de ménages éligibles à ce dispositif destiné exclusivement à la prévention des risques.

De surcroît, il convient de prendre en considération les contraintes d'ordre organisationnel, puisque de nombreux ménages n'ont pas pu avoir recours à des experts d'assurance, faute de disponibilité des professionnels sur le terrain. Afin que le nombre de dossiers augmente, nous avons demandé aux préfets concernés de communiquer dans la presse quotidienne régionale. À la date du 12 octobre dernier, 230 diagnostics avaient été financés.

En comparaison des dépenses de prévention des risques, le poids de la surprime CatNat dans le budget général fait régulièrement débat. Ladite surprime s'élève, en 2025, à 485 millions d'euros. La pomme de discorde tient au fait que nous mettons en regard à la fois le fonds Barnier, pour 300 millions d'euros, mais aussi les crédits d'autres actions issues du programme 181 « Prévention des risques », notamment les actions n° 15 « Retrait-gonflement des argiles » et n° 10 « Prévention des risques naturels et hydrauliques », auxquels s'ajoutent les dépenses de prévention des risques incluses dans le fonds vert, notamment celles relatives à la prévention des inondations, aux risques de montagne et aux cyclones, à savoir 195 millions d'euros. Nous sommes donc au-dessus de l'année 2025.

S'agissant de la forêt, Mme la ministre a évoqué le programme consolidé, en augmentation de plus de 36 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 11 millions d'euros en crédits de paiement. De plus, le PLF pour 2027 porte à 70 millions d'euros le budget du renouvellement forestier qui, au lendemain des incendies, constitue un enjeu non seulement d'actualité, mais aussi structurel. Ajoutons les 100 millions d'euros du fonds vert et des crédits du fonds vert dédiés à l'expérimentation des ceintures de sécurité par la direction générale de la prévention des risques (DGPR), dispositif ayant très bien fonctionné cet été, notamment en Gironde. En outre, s'inspirant des travaux de la mission parlementaire, le projet de loi de modernisation de la sécurité civile comporte des dispositions extrabudgétaires pertinentes dans

une perspective de défense des forêts contre l'incendie (DFCI) : obligations légales de débroussaillement, renforcement de l'échelle des massifs et dérogations aux mesures concernant les espèces protégées.

Mme Marta de Cidrac. – Je m'interroge sur l'affectation aux collectivités territoriales du produit de la fiscalité sur les déchets. Lors de l'examen du précédent projet de loi de finances, j'avais proposé, avec de nombreux collègues de différents groupes politiques et en tant que présidente du groupe d'études économie circulaire, d'affecter 60 % des recettes de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP déchets) aux collectivités qui assurent le service public de gestion des déchets. Le Gouvernement avait émis un avis défavorable sur cet amendement.

Toutefois, la question demeure pertinente. En effet, l'État réduit de plus en plus les dotations de ces collectivités, soutenant de moins en moins leur mission au service de nos concitoyens. Alors même que leurs marges de manœuvre budgétaires se réduisent drastiquement, les collectivités doivent engager des investissements considérables pour, entre autres, la modernisation des centres de tri, le développement du réemploi et du recyclage, le tri à la source des biodéchets ou la réduction de l'enfouissement. Dans le même temps, la fiscalité sur les déchets obère le coût du service public de nos collectivités et, en définitive, le pouvoir d'achat des Français. Il semblerait donc juste de rétrocéder une part de ces recettes aux territoires.

Monsieur le ministre, s'agissant de la réduction du fonds économie circulaire, vous avez affirmé que les collectivités disposaient, en contrepartie, des écocontributions. Pourtant, il s'agit de deux logiques différentes : les écocontributions répondent aux obligations des filières REP, tandis que le fonds économie circulaire est destiné à accompagner nos collectivités. Or une fiscalité écologique doit être cohérente et juste, au service d'une évolution des pratiques, et perd de son sens si elle prélève toujours davantage sans donner les moyens d'investir. Sans répondre sur le fond, cette proposition soulève des questions techniques relatives aux modalités de répartition entre collectivités.

Êtes-vous favorable au principe d'affecter une part des recettes fiscales des écocontributions aux collectivités qui, aujourd'hui, n'arrivent pas à faire face à leurs besoins d'investissement dans l'économie circulaire ? Le Gouvernement est-il prêt à travailler avec nous pour concrétiser cette orientation dans le projet de loi de finances pour 2027 ?

M. Alexandre Basquin. – En juillet dernier, madame la ministre, non sans satisfaction, vous aviez déclaré que la transition écologique disposerait, après les armées, du budget le plus renforcé, traduisant un signal fort. Le budget demeure, à mon avis, beaucoup trop lacunaire.

Bien loin des crédits de 2023, le PLF pour 2027 prévoit d'affecter 984 millions d'euros au fonds vert. Or 200 millions d'euros sont déjà fléchés vers les immobilisations corporelles de l'État. Certes, il importe d'améliorer le bâti de l'État, mais cela revient, selon moi, à une forme de détournement

budgétaire, privant les collectivités locales de 53 millions d'euros, alors même que le fonds vert était destiné à soutenir leur adaptation au changement climatique.

J'aimerais donc connaître les justifications de ce fléchage. Pourquoi ce crédit de 200 millions d'euros sur cette ligne des immobilisations corporelles de l'État ? Afin de compenser les pertes des collectivités, est-il prévu d'abonder le fonds de 53 millions supplémentaires ?

M. Alexis Robin. – La multiplication des épisodes de forte chaleur impose aujourd'hui de repenser notre politique d'adaptation au changement climatique, en particulier dans les bâtiments publics accueillant des personnes vulnérables.

Dans mon département d'Eure-et-Loir, lors de la canicule de l'été 2026, la plupart des bâtiments publics rénovés ou nouvellement construits selon les normes en vigueur se sont révélés avoir été conçus contre le froid et non contre la chaleur. Depuis des années, notamment dans le cadre de la réglementation environnementale 2020 (RE2020), élus comme particuliers ont été contraints de recourir à des solutions passives – l'isolation, la végétalisation ou la ventilation naturelle –, désormais insuffisantes pour garantir des températures acceptables dans nos écoles, nos crèches ou nos établissements accueillant des personnes âgées.

Il existe aujourd'hui une forme de contradiction : d'un côté, les méthodes de calcul de la RE2020 pénalisent le recours à la climatisation ; de l'autre, le Gouvernement a finalement autorisé ce recours en juillet dernier, sous la forme d'une prise en charge des solutions dites de rafraîchissement actif par le fonds vert. Autrement dit, l'État reconnaît la nécessité d'investir dans la climatisation face à la gravité du changement climatique, mais maintient en parallèle une réglementation qui en décourage largement l'installation.

Dans le contexte budgétaire du projet de loi de finances pour 2027, cette situation pose une double question. D'abord, le Gouvernement entend-il réviser la RE2020 pour mieux intégrer les équipements de rafraîchissement actif sans imposer de surcoûts disproportionnés à nos collectivités ? Enfin, quelle part des crédits du fonds vert sera effectivement consacrée en 2027 à ces équipements, afin que nos communes disposent des moyens de répondre aux exigences d'adaptation climatique que l'État leur fixe désormais ?

Mme Monique Barbut, ministre. – Pourquoi dédier 200 millions au bâti de l'État ? Le Gouvernement a apprécié l'enjeu de rénovation à l'échelle des services publics dans les territoires, sans faire de distinction entre le service public de l'État et celui des collectivités. Dans une petite commune, il importe de rafraîchir l'école autant que la gendarmerie.

Nous sommes à budget contraint. Dès lors, dans le cadre des mesures d'urgence concernant la protection des Français face à une éventuelle canicule

en 2027, nous avons décidé de ne pas faire de différence, au sein des plus petites collectivités, entre le bâti de l'État et celui des collectivités territoriales.

Rappelons que, s'agissant du fonds vert, le Gouvernement examinera avec bienveillance les éventuels amendements. En effet, il existe un consensus sur le fait que cette ligne budgétaire pourrait être rehaussée. Mais son augmentation aurait pour conséquence des réductions par ailleurs, compte tenu de l'impératif de construire un budget sans dépasser les 5 % de déficit. À l'issue des débats, c'est donc vous qui voterez, ou non, ce budget. Il vous appartient d'indiquer sur quelles lignes vous souhaitez faire porter l'effort.

Par ailleurs, bien que la RE2020 relève du ministère du logement, je vais répondre sur le fond. Il me semble qu'une révision de la RE2020 est à l'étude. Jusqu'en juillet dernier, pour diverses raisons, le fonds vert ne pouvait être sollicité pour l'installation de climatisation. Compte tenu du contexte et des retours du terrain, le Gouvernement a décidé de l'ouvrir à ce type de projet. Je ne doute pas que M. Jeanbrun mène des réflexions en vue d'une évolution des réglementations existantes.

Vous qualifiez d'insuffisantes des mesures comme l'installation d'ombrages ou de volets. Or, jusqu'à présent, aucune obligation de poser des volets ou des stores n'existait dans les constructions neuves. Avant de passer à la climatisation, il faut au moins tenter de rafraîchir les logements autrement pour limiter la facture d'énergie, que quelqu'un devra bien payer au bout du compte.

C'est pourquoi les mesures passives sont essentielles. Si l'on conserve de très grandes baies vitrées sans stores en se contentant d'installer la climatisation, certains auront de très mauvaises surprises au moment de régler la note d'électricité, qu'il s'agisse de particuliers ou de collectivités territoriales. Oui à la climatisation dans beaucoup d'endroits, mais, je vous en conjure, privilégions d'abord les mesures passives, afin de réduire la facture d'énergie de tous.

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. – Sur la TGAP incitative, il y a d'abord le principe de l'universalité budgétaire, auquel le Gouvernement est attaché. Puis, cela poserait d'autres difficultés. D'abord, un risque de rupture d'égalité devant l'impôt : les collectivités territoriales ne sont pas les seules à acquitter la TGAP sur le stockage, l'incinération ou l'enfouissement, puisque des opérateurs privés interviennent aussi en délégation de service public. Une réfaction réservée aux seules collectivités présenterait un risque constitutionnel.

De plus, quels seraient les motifs de réfaction ? Votre assemblée a proposé de valoriser le respect des obligations de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Agec) dans la commande publique. Mais le respect d'obligations légales doit-il être rétribué fiscalement ? La question des critères reste entière.

Sur le plan strictement budgétaire, les moins doivent être compensés par des plus. Une exonération de TGAP pour les collectivités représenterait un manque à gagner de l'ordre de 500 millions d'euros pour le budget général. La marche est extrêmement importante.

Enfin, sur la TGAP amont, le Gouvernement sera défavorable. Compte tenu de la complexité de sa mise en œuvre, ce serait une taxe de rendement frappant la quasi-totalité des produits manufacturés non couverts aujourd'hui par une responsabilité élargie du producteur.

Mme Marta de Cidrac. – Nous sommes conscients des difficultés, monsieur le ministre. Je proposais simplement que nous y travaillions ensemble.

Mme Sylvie Valente Le Hir. – Depuis le 1er novembre, des frais de traitement européens de 2 euros par catégorie d'articles s'ajoutent au droit de douane forfaitaire de 3 euros sur les ventes à distance importées d'une valeur inférieure à 150 euros, afin de financer les contrôles face à l'afflux de marchandises achetées en ligne.

En ma qualité de rapporteure de la loi du 8 juillet 2026 visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie textile, je veille à la traduction concrète des mesures qu'elle comporte. Pour l'*ultrafast fashion*, la taxation doit s'accompagner d'une capacité effective à détecter les substances interdites, à vérifier le respect des obligations environnementales et à empêcher la commercialisation de produits non conformes.

Quels moyens humains et techniques supplémentaires prévoyez-vous pour les douanes et la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ? Comment votre ministère se coordonnera-t-il avec ces services dès l'entrée des marchandises sur le marché européen, et comment assurerez-vous une coopération entre États membres pour éviter le contournement par des points d'entrée moins exigeants ?

Enfin, vous engagez-vous à présenter au Parlement, d'ici six mois, un premier bilan des moyens déployés, des contrôles réalisés, des non-conformités constatées et des sanctions ou retraits prononcés ?

M. Hervé Gillé. – Je souhaite vous interroger sur le plafond mordant des recettes des agences de l'eau. Les attentes de ces dernières portaient sur 40 millions d'euros supplémentaires cette année. Nous espérions 20 millions, mais les crédits sont en réalité stables. En euros constants, cela équivaut à une perte de 3 % à 5 % compte tenu de la nature des programmes. Il y a là un vrai débat si nous voulons atteindre les objectifs du plan Eau.

Je souhaite aussi revenir sur l'érosion côtière, après nos échanges avec Mme la ministre Chabaud, qui m'a renvoyé vers vous. Ma collègue Pascale Got a organisé un débat à l'Assemblée nationale sur ce thème. Dans le PLF pour 2026, un fonds national d'érosion côtière avait été adopté, avant d'être

écarté par recours au 49.3. Pour le budget 2027, le rapporteur pour avis à l'Assemblée nationale a de nouveau déposé un amendement sur la prévention de l'érosion côtière. Pouvons-nous compter sur votre soutien sur cette question relevant directement de votre compétence ? Les attentes sont très fortes.

Enfin, dans les régions, la baisse du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) fait peser de graves risques sur la compétence Natura 2000. De vives inquiétudes s'expriment sur la diminution de son financement dans le PLF 2027, matérialisée notamment par la suppression, en Nouvelle-Aquitaine, des 952 000 euros de compensation relatifs à la gestion du Feader Natura 2000. Pouvez-vous clarifier les intentions du Gouvernement sur ce dispositif éprouvé et sur le maintien de l'intégralité de la compensation financière liée à cette compétence transférée ? Il y a là une véritable fragilité.

Mme Kristina Pluchet. – Monsieur le ministre, alors que notre consommation d'électricité reste stable et que nous exportons souvent à prix négatifs près de 20 % de notre production – c'est le chiffre de 2025 –, le Gouvernement prévoit de poursuivre le développement très coûteux de capacités éoliennes et photovoltaïques, dont la production ne coïncide pas nécessairement avec les besoins du réseau.

Comment comptez-vous garantir l'équilibre du système électrique face à ces injections intermittentes ? Ne faudrait-il pas conditionner leur déploiement à la disponibilité effective des moyens de flexibilité, de stockage et d'adaptation du réseau, plutôt que de multiplier surproductions et ajustements correctifs ?

Par ailleurs, quelle est la solidité juridique de l'article 82 du PLF, qui prévoit de réviser la rémunération de certains producteurs d'énergie renouvelable pour corriger des effets d'aubaine ? Dans sa décision du 24 janvier 2025, le Conseil constitutionnel a censuré un précédent dispositif de révision contractuelle au motif qu'il portait une atteinte disproportionnée au droit au maintien des conventions légalement conclues. L'État veut revenir sur ses engagements, mais cela occasionne une fragilité, ce qui a conduit l'Assemblée nationale à supprimer cet article. Quelles garanties nouvelles permettent au Gouvernement d'affirmer que ces dispositions échapperaient à une censure similaire ?

Mme Monique Barbut, ministre. – Votre dernière question relève du portefeuille des ministres chargés de l'énergie, Maud Bregeon, ministre déléguée, et Roland Lescure, ministre de plein exercice. Nous considérons que certains prix payés jusqu'à maintenant aux fournisseurs d'énergies renouvelables étaient trop élevés, et une discussion est en cours pour remettre ces contrats d'équerre par rapport aux besoins.

En revanche, EDF ne vend pas son énergie à perte.

Mme Kristina Pluchet. – Si, à prix négatifs.

Mme Monique Barbut, ministre. – Non ! En 2025, cela a été l'une des premières exportations de la France, générant 5 milliards d'euros de recettes.

Je partage votre constat sur les agences de l'eau. Il faudrait se rapprocher des plafonds mordants bien plus que nous ne l'avons fait, car les sollicitations augmentent et continueront de croître. Le Gouvernement a d'ailleurs émis un avis favorable sur un amendement déposé à ce sujet à l'Assemblée nationale, et j'espère que le Sénat fera de même.

L'eau sera la grande priorité. La situation n'est pas rétablie, avec des problèmes tant quantitatifs que qualitatifs, alors même que nous demandons aux agences de bassin de financer des missions dépassant la seule fourniture d'eau. Je souscris donc pleinement aux propositions visant à améliorer cette situation.

Concernant le trait de côte et les financements afférents, les discussions se poursuivent, notamment avec la députée Sophie Panonacle. Certaines collectivités territoriales n'ont pas encore cartographié le risque. Créer un fonds est une bonne chose, mais il est indispensable que l'ensemble des collectivités intègrent la liste fixée par décret et établissent leur carte d'érosion. Seule une minorité de collectivités nous ont transmis ces cartographies, alors même que celles-ci sont indispensables pour partager une information commune et anticiper les investissements nécessaires dans le temps long. Elles sont pourtant financées via le fonds vert ; ce n'est donc pas une question de moyens. Nous devons tous convenir de la nécessité de ce premier exercice.

Se posera ensuite la question du financement, que j'ai intégrée dans le programme d'adaptation présenté au Premier ministre. Quelle forme doit-il prendre ? Faut-il un fonds dédié ? Je n'en suis pas sûre. Et pour quel usage ? S'agit-il d'indemniser des maisons ? Je ne suis pas certaine que nous devions emprunter cette voie. Quand on voit le prix auquel se vendent encore certains biens, le risque lié au trait de côte n'est manifestement pas intégré par les acheteurs, qui espèrent une indemnisation totale. Il faut s'accorder sur le périmètre de ces fonds : doivent-ils servir à réinstaller les services publics ou à indemniser des particuliers ? J'ai engagé ce débat avec Mme Panonacle et d'autres députés, et je souhaite maintenir ce dialogue. Je ne suis fermée à aucune option, mais nous devons nous entendre sur les étapes et sur l'affectation de ces ressources. Je veux m'assurer que les plans locaux d'urbanisme (PLU) en cours d'élaboration n'autorisent plus de constructions dans les zones menacées par l'érosion. C'est ce contrat qu'il convient de nouer. Je demeure pleinement ouverte à la discussion pour aboutir à une solution acceptable pour les communes concernées, pour l'État et pour les assureurs.

Nous pouvons y arriver, d'autant que nous sommes sur une bonne dynamique de discussion. Le Feader relève d'un budget partagé entre deux ministères. Dans celui de la transition écologique, nous avons maintenu la compensation aux régions pour 2027 en reconduisant notre contribution de

13 millions d'euros pour Natura 2000. En revanche, les 8 millions d'euros inscrits au budget du ministère de l'agriculture sont menacés ; il convient donc de vérifier qu'ils y figurent toujours.

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. – Madame la rapporteure, concernant la loi relative à la mode ultra-éphémère, deux dispositions sont d'ores et déjà effectives ou en voie de l'être : le malus environnemental, entré en vigueur au 1er septembre dernier, et l'interdiction de la publicité dans les médias. S'agissant des contrôles, entre mars et mai dernier, les douanes ont contrôlé plus de 26 000 colis et relevé 69 % de non-conformité. De son côté, la DGCCRF a analysé près de 600 produits : 75 % étaient non conformes et 46 % dangereux.

En matière de sanctions financières, près d'un milliard d'euros d'amendes a été prononcé en un an contre les principales plateformes : pour Shein, 150 millions d'euros par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) et 40 millions par la DGCCRF en 2025, puis 22 millions par la DGCCRF en juin 2026 ; par ailleurs, la Commission européenne a infligé 200 millions d'euros d'amende à Temu et 550 millions à AliExpress en 2026. Le ministre de tutelle vous répondra sur les effectifs, mais le Gouvernement se tient à votre disposition pour dresser un bilan d'étape.

Ce combat est aussi européen. Notre offensive sur les petits colis a suscité une émulation, avec l'instauration d'un droit de douane européen de 3 euros. Les résultats sont au rendez-vous : en un an, la fréquentation en France a reculé de 42 % pour Shein, de 36 % pour Temu et de 10 % pour AliExpress.

M. Ronan Dantec. – Je m'appuierai sur les excellentes observations des trois rapporteurs pour avis, les constats principaux ayant déjà été dressés. Comme l'a souligné notre collègue rapporteur pour avis Laurent Somon sur l'aspect en trompe-l'œil du fonds vert, nous ne pouvons pas raisonner uniquement sur ce dernier. Cette erreur de communication consistant à ajouter 200 millions d'euros pour l'État sur le milliard fragilise plutôt vos annonces.

Il faut surtout considérer les 5 à 8 milliards d'euros de pertes budgétaires subies par les collectivités territoriales. Beaucoup sont en épargne négative et n'ont plus aucune capacité d'investissement. Leurs marges de manœuvre seront très faibles dans les semaines à venir. Nous risquons d'avoir beaucoup moins de projets pour le fonds vert, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), faute de moyens d'investissement. C'est cette réalité, bien plus que le montant exact du fonds vert, qui va bloquer la transition en France. Les décisions budgétaires prises sont très clairement récessives, et nous en constaterons les effets sur l'emploi dans les prochains mois.

Pour être constructif, la seule solution, que vous avez d'ailleurs présentée comme privilégiée, consiste à recourir à l'emprunt bonifié auprès de

la Caisse des dépôts et consignations (CDC), facilité par l'augmentation du plafond du livret A.

Dès lors, deux questions se posent. D'abord, concernant les fonds disponibles : les premières estimations font état de 30 à 40 milliards d'euros dégagés au niveau de la CDC. Pourtant, vous indiquiez tout à l'heure ne pas disposer des 10 milliards d'euros souhaités pour l'adaptation. Où sont donc passés les autres milliards ? Il me semblait qu'avec cette augmentation, il y avait de quoi dégager ces 10 milliards d'euros. C'est un point important. Je rejoins par ailleurs les propos de Laurent Somon sur le programme Actee. Nous allons avoir besoin de beaucoup d'ingénierie territoriale pour monter des dossiers et mobiliser ces financements, notamment auprès de la CDC. Remettre en cause des programmes peu coûteux comme Actee contredit la logique consistant à solliciter ces fonds plutôt que des subventions de l'État. J'ai bien entendu votre ouverture quant à notre capacité de modifier le budget au Sénat. Il convient de maintenir Actee ainsi que le fonds d'ingénierie du fonds vert pour les intercommunalités, dont les résultats sont positifs et qui permettront d'aider les petites communes grâce à des programmes groupés. Ces deux mécanismes précis, Actee et le volet relatif au plan climat-air-énergie territorial (PCAET) du fonds vert, doivent absolument être préservés.

M. Michaël Weber. – Il y a un hiatus entre votre présentation, les considérants que vous mettez en avant et les moyens accordés. Vous avez évoqué des éléments pertinents que je rejoins, comme l'engagement des collectivités territoriales – abordé la semaine dernière avec Françoise Gatel –, les moyens supplémentaires accordés à l'ONF, tout à fait nécessaires, ou encore le fonds bleu. Mais, en regard, le compte n'y est pas.

Certes, vous maintenez les effectifs de l'ONF, mais le besoin d'ingénierie est criant. Lors du précédent programme de reforestation, les communes peinaient à justifier les 50 % de reprise des plantations : nous avons jeté l'argent dans la forêt, faute d'un retour sur investissement adéquat, la gestion forestière étant en décalage avec les exigences actuelles. De plus, d'autres effectifs diminuent, à l'Office français de la biodiversité (OFB) ou dans les parcs nationaux, tout comme certains crédits, à l'instar du fonds chaleur.

L'autre incohérence concerne l'eau. Une inquiétude majeure pèse sur sa potabilité. Nous devrons déployer des moyens considérables pour faire face aux pollutions des eaux souterraines que nous avons laissées s'installer. C'était le cas pour l'acétamipride, mais cela continue : le ministère de l'agriculture vient de déroger à l'interdiction du triallate, connu sous le nom commercial Avadex Factor, un désherbant prohibé en France, malgré les avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA).

In fine, nous allons nous retrouver autour de la table pour nous demander quels moyens mettre en œuvre. Je pars d'un principe de base : tout ce qui n'aura pas été dégradé ne nécessitera pas de moyens. Nous devrions plutôt faire des économies de ce point de vue, même si le débat de fond persiste : faut-il des recettes supplémentaires ou devons-nous faire des économies ? Faisons des économies en évitant d'abord toute pollution.

M. Bernard Pillefer. – La loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles a été adoptée par le Sénat le 2 juillet dernier. Notre commission s'était saisie pour avis de certains articles, notamment sur l'eau.

Les travaux préparatoires ont mis en lumière la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales sur le plan technique et méthodologique pour faire face aux nouvelles obligations prévues par la loi en matière de protection des captages d'eau potable. La loi prévoit ainsi que les collectivités concernées pourront bénéficier du soutien technique et méthodologique des services de l'État, notamment des services déconcentrés. Je regrette l'absence de prise en compte de cet enjeu dans les discussions du groupe national Captages. Cet enjeu a pourtant toute sa place dans le débat budgétaire : la délimitation d'une aire d'alimentation de captage coûte près de 60 000 euros, un montant loin d'être anodin pour les collectivités. Quelles initiatives le Gouvernement compte-t-il prendre pour les rassurer, tout en atteignant les objectifs fixés par la loi ?

Un équilibre a été trouvé pour la composition des commissions locales de l'eau (CLE), avec un renforcement de la représentation du monde agricole et le maintien de la prépondérance des collectivités territoriales. Quel est le calendrier de mise en œuvre de cette disposition ? Des textes réglementaires sont-ils en préparation ? À quel moment cette évolution, attendue par le monde agricole, sera-t-elle effective ?

Mme Monique Barbut, ministre. – S'agissant de l'adaptation, j'ai demandé à la Caisse des dépôts et consignations, qui fait déjà beaucoup, une enveloppe complémentaire de 5 milliards d'euros par an. Cela n'était possible que par un relèvement du plafond du livret A. Selon nos calculs, il faudrait porter ce plafond à 26 000 euros, sans compter les autres missions que l'État souhaite confier à la Caisse des dépôts.

Le programme Actee ne relève pas de mon ministère, mais de celui de Mme Gatel, que vous avez sans doute déjà interrogée. J'ai compris qu'il était prolongé en 2027.

Vous posez en réalité la question de l'accompagnement des collectivités, que ce soit par ce programme ou par d'autres. Je vous rappelle que nous disposons d'un certain nombre d'agences – protégez-les, car, lorsqu'elles auront disparu, il n'y aura plus du tout d'accompagnement des collectivités locales. Je pense au Cerema, à l'Ademe, à l'OFB…

M. Michaël Weber. – Adressez-vous à nos collègues de droite : nous, nous ne voulons pas les supprimer !

Mme Monique Barbut, ministre. – Tous ces opérateurs, sans exception, apportent un complément technique aux collectivités locales, comme les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). N'hésitez donc pas à y faire appel. Dans les mois et les années qui viennent, il faudra renforcer la part locale de l'ensemble de ces organisations au profit des collectivités, en particulier des plus pauvres.

S'agissant des ressources des collectivités, je prône, pour de nombreux investissements, une petite dépense de fonds propres des collectivités, associée à une combinaison de fonds vert et de financements de la Caisse des dépôts. S'agissant d'un financement à cinquante ans, cela coûte très peu cher. Sur l'eau, je ne suis pas dans une politique de dépense, mais dans une politique d'investissement.

Sur la loi d'urgence agricole, nous rédigeons l'ensemble des décrets d'application ; vous en avez sans doute déjà vu passer un certain nombre. Nous ne traînerons pas des pieds. Je ne suis toutefois pas en mesure de vous dire exactement quand le texte relatif aux CLE sera prêt ; il est en discussion.

Quant à la répartition des sièges entre les collèges, je n'avais pas tout à fait compris que la part des agriculteurs augmentait : j'avais compris que celle du collège des usagers passait de 25 % à 35 %. Ce n'est pas nous qui déciderons, au sein de ces 35 %, du nombre d'agriculteurs.

M. Bernard Pillefer. – Il faut déjà modifier le cadre général. Ce sont les préfets qui décideront.

Mme Monique Barbut, ministre. – Effectivement : nous modifierons le cadre général, sans entrer dans la répartition interne, qui se fera localement. Je vous assure que nous faisons le nécessaire.

S'agissant des pesticides, vous évoquez l'Avadex Factor : ce dossier relève clairement du ministère de l'agriculture.

M. Michaël Weber. – On parle du budget de l'État !

Mme Monique Barbut, ministre. – Certes. Comme vous le savez, il s'agit d'une substance approuvée par la Commission européenne, mais dont l'approbation arrive à échéance en mars 2027. En France, le produit a été retiré par l'Anses : il ne peut donc être utilisé que par dérogation. Des recours ont été déposés contre ces dérogations ; hier, 3 novembre, le tribunal administratif de Melun a rejeté ceux de Générations futures et de France Nature Environnement.

Ce dossier n'est pas géré par mon ministère. Vous connaissez ma position personnelle sur ces questions ; je ne veux pas en ajouter. La question devrait être posée au ministère de l'agriculture.

M. Olivier Jacquin. – Je m'interroge, madame la ministre, quand j'entends l'inquiétude des jeunes générations. Récemment encore, notre commission a reçu les deux ambassadeurs des pays chargés de l'organisation

de la COP qui se tiendra en Turquie. Je leur ai fait part du sentiment de relative impuissance qu'éprouvent face au changement climatique et aux grands enjeux les générations actuellement au pouvoir.

Je vous poserai quatre questions rapides, mais je crains que vous ne me répondiez que le sujet ne relève pas de vous. Je regrette que vous ne soyez pas Première ministre…

Première question – vous allez me dire que Mme Genevard en a la charge –, je ne reviendrai pas sur l'acétamipride, mais sur la faiblesse des aides à l'agriculture biologique. J'ai été agriculteur bio. Il existe actuellement une aide à l'achat d'engrais azotés en agriculture conventionnelle, mais rien pour aider les agriculteurs bio, qui souffrent autant que les conventionnels de cette année terrible. Ils peinent à acheter des fertilisants biologiques.

Deuxième question – mais peut-être relève-t-elle de M. Tabarot – : nous avons eu hier soir une très table ronde de haut niveau sur le contrat de performance de SNCF Réseau, au cours de laquelle nous avons tous salué un volontarisme qui permettrait d'améliorer le réseau ferroviaire. Malheureusement, ce projet n'est pas financé. Votre collègue nous a fait travailler sur une belle loi-cadre sur les transports, dont l'article 1er traite du financement, mais ce texte n'est pas examiné par l'Assemblée nationale. Comment comptez-vous l'aider, alors que vous n'êtes pas Première ministre ?

Troisième question, sur le fonds vert : tout le monde vous a interrogée à ce sujet, et nous avons entendu la semaine dernière Mme Gatel, qui en a la charge. Vos réponses, notamment sur les 200 millions d'euros affectés à ce fonds, ne m'ont pas satisfait. Vous nous avez invités à déposer des amendements. Selon vous, quel niveau d'abondement du fonds vert serait acceptable, alors que nos collectivités territoriales risquent de perdre 5 à 8 milliards d'euros dans l'affaire ?

Dernière question, sur les véhicules électriques – vous allez me dire que cela relève de votre collègue Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'industrie, mais je crois que cela vous concerne aussi – : dans le cadre de la négociation en cours de l'accord franco-allemand sur la fin de la vente des véhicules thermiques en 2035, il semblerait que les véhicules utilisant des biocarburants soient comptés parmi les véhicules considérés comme n'émettant pas de gaz à effet de serre. J'aimerais connaître votre avis ferme sur cette question.

M. Daniel Salmon. – Parlons franchement : il est très difficile de lire les budgets aujourd'hui. Les périmètres changent, les autorisations d'engagement sont en hausse, mais les crédits de paiement en baisse. Il est difficile de travailler dans ces conditions, sans compter les à-coups sur le leasing social, le fonds vert ou MaPrimeRénov'…

De plus, ces politiques ne sont pas à l'échelle. Un exemple : 16 millions d'euros sont consacrés au retrait-gonflement des argiles (RGA). Pour me faire une idée, je rapporte souvent ce type de montant au département : 16 millions

d'euros pour la France, divisés par 100, cela fait 160 000 euros par département. Que faire avec cela, quand la prévention coûte 16 000 euros pour une seule maison ? Pourtant, 12 millions de maisons risquent d'être touchées. Après la sécheresse estivale de cette année, nous le savons, quand les sols regonfleront cet hiver, ce sera une catastrophe. Nous ne sommes pas du tout au niveau en matière de prévention.

Dans beaucoup d'autres domaines, nous ne sommes pas non plus sur la trajectoire. S'agissant de la biodiversité, après la COP17, la ligne budgétaire reste à peu près étale, avec une petite baisse. Pourtant, le rapport de Christine Lavarde portant sur la période 2023-2026 montre que les crédits ont augmenté de 457 millions d'euros, alors qu'ils devaient progresser de plus de 1 milliard : nous sommes déjà 40 % en dessous de la trajectoire.

Sur le leasing social, nous en sommes là aussi à quelques dizaines de milliers de véhicules, alors que le marché du neuf représente 1,7 million de véhicules par an. Allons-nous enfin anticiper ? Cela coûtera deux fois plus cher demain.

M. Pascal Coste. – Je ne reviendrai pas sur l'ineptie du plafond mordant appliqué aux budgets des agences de l'eau, mais sur le fait que, chaque hiver, des volumes considérables d'eau rejoignent la mer, tandis que, chaque été, nous gérons la pénurie et les restrictions. Pourquoi ne pas créer une ligne budgétaire clairement identifiée pour financer le stockage hivernal de l'eau, avec des réserves territoriales multi-usages : eau potable, agriculture, lutte contre l'incendie, industrie et soutien des milieux naturels ? Il ne s'agit évidemment pas de prélever sans limites ni de minimiser les solutions fondées sur la nature, mais de stocker intelligemment, là où la ressource le permet. Ma question est simple : quand passerons-nous d'une politique de gestion de la pénurie à une véritable politique d'anticipation et de stockage de l'eau ?

Ma seconde question concerne le sens des priorités budgétaires, notamment en ce qui concerne les grands prédateurs. À une époque où chaque euro public doit être justifié, je m'interroge. Nous consacrons des moyens importants à la protection et à la gestion de l'ours et du loup, tandis que nos éleveurs subissent des attaques, des contraintes et, souvent, le découragement. Il ne s'agit pas de revenir sur la biodiversité, mais avons-nous besoin de ces grands prédateurs ? Avez-vous évalué le coût complet de ces politiques : le suivi, l'indemnisation, la protection, les moyens humains, les conséquences économiques sur l'élevage ? Surtout, à partir de quel moment considère-t-on que la protection d'une espèce ne doit plus se faire au détriment de ceux qui entretiennent nos territoires ? En période de restriction budgétaire, il faudrait peut-être réexaminer nos priorités.

Mme Monique Barbut, ministre. – Sur le leasing social, ce que nous faisons est largement suffisant. Lorsque je suis arrivée, fin octobre de l'année dernière, l'aide portait sur 50 000 voitures. Les journaux alertaient, parce qu'il y avait déjà 35 000 demandes et que l'enveloppe ne suffirait pas. Fin

novembre, les mêmes journalistes, constatant que nous étions passés à 38 000 demandes, soit 3 000 seulement de plus, alertaient à nouveau parce qu'il y avait beaucoup trop de voitures. Nous avons fini l'année à 50 000 environ.

M. Daniel Salmon. – Les modèles ne conviennent pas ?

Mme Monique Barbut, ministre. – Non. Deuxième remarque : faut-il sans cesse réinventer les dispositifs ? La question que je me pose est de savoir si nous en avons besoin. Pour les voitures neuves, je n'en suis pas sûre. Compte tenu de l'ensemble des bonifications mises en place aujourd'hui sur les petites voitures, le prix est bas, que vous soyez en leasing social ou non. Ce dernier ne me paraît finalement intéressant que pour la voiture d'occasion, car il fera véritablement baisser les prix.

Le schéma économique de la petite voiture neuve est différent, avec le bonus, le super bonus, toutes les aides… En outre, le leasing social est très normé : il faut que la voiture soit comme ceci et non comme cela. Il existe aujourd'hui sur le marché des voitures que vous pouvez obtenir soit à l'achat, soit en leasing classique, quasiment au même prix, parce que le prix des petites voitures neuves, notamment électriques, a beaucoup baissé et que le système d'aides est globalement très important.

En revanche, la voiture à 50 euros par mois, vous ne la trouverez que sur le marché de l'occasion, qui concerne une autre catégorie de personnes. Il faut toujours examiner le système d'aides et vérifier s'il est pertinent, à qui il s'applique, et s'il ne faudrait pas le faire évoluer.

L'accord européen sur les véhicules, en revanche, relève bien de ma compétence. Il y a effectivement eu un accord franco-allemand qui fait mention des carburants alternatifs. Autant vous dire que cette mention ne répond pas à une demande de la France. C'est même assez paradoxal : nous avons été ceux qui ont le plus combattu les Italiens, qui exercent une forte pression en leur faveur. Je ne sais même pas pourquoi les Allemands ont soulevé cette question.

La négociation avec les Allemands est réglée. Pour le reste, nous essayons de rehausser un peu l'ambition, en particulier sur les hybrides, et de faire en sorte que ce qui figure dans le texte soit à la hauteur ; cela peut se faire dans la négociation européenne. Sur les carburants alternatifs, le ministre allemand de l'environnement n'a pas été capable de m'expliquer pourquoi les Allemands avaient inscrit cette mention dans le texte. Ma préoccupation n'est donc pas la négociation franco-allemande, mais la négociation intraeuropéenne, qui a commencé et qui se conclura au mois de décembre. Nous essaierons de limiter les dégâts.

La politique des transports figurera, de façon globale, dans le programme d'adaptation que nous présentons, avec des financements proposés. Ce programme, établi sur cinq ans, ne pourra pas tout contenir et

nous avons essayé de resserrer les priorités. Nous avons beaucoup travaillé avec la SNCF, dont la réactivité a été extraordinaire, je dois le dire.

S'agissant du stockage de l'eau, j'ai dit dès le premier jour que j'y étais favorable. J'ai simplement précisé, y compris devant votre assemblée, que ce ne pouvait pas être la jungle. Le stockage doit être coordonné ; il ne peut pas être accaparé, car, vous l'avez dit vous-même, nous aurons de plus en plus besoin de stocker de l'eau. Il doit donc être négocié, discuté et intelligent. J'étudie en particulier la possibilité de développer au maximum le stockage souterrain de l'eau, avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ; selon nous, ce stockage apporterait davantage de garanties que les stockages actuels.

J'ai aussi demandé au ministre Jeanbrun – c'est anecdotique, mais cela compte tout de même – de prévoir, dans les nouvelles programmations du logement, une mesure liée au RGA : obliger désormais les constructions neuves à récupérer les eaux pluviales, ce qui ne coûte rien de plus, pour alimenter des cuves fuyantes qui permettent de maintenir un certain niveau d'humidité au pied des murs. Nous travaillons sur des mesures de ce type pour améliorer la situation.

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. – Par principe, il ne faudrait pas perdre de vue que le budget de l'écologie aura doublé depuis 2017 et que les dépenses d'adaptation auront crû de 50 % entre 2021 et 2025. J'ajoute que les nombreux outils dont vous déplorez le manque de financement ont été créés ces dernières années : le fonds vert n'existait pas avant 2023. Je suis très heureux que vous en demandiez aujourd'hui la sanctuarisation, mais j'observe que les budgets qui ont permis de créer ces outils n'ont pas été votés ou ont été censurés par vos formations politiques. Je pourrais en dire autant de MaPrimeRénov' et du fonds chaleur – et la même chose, en sens inverse, du leasing social avec les CEE.

M. Ronan Dantec. – Vous parlez de l'Assemblée nationale !

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. – Vous appartenez, je crois, aux mêmes formations politiques. Nous pouvons avoir un débat politique.

Pourquoi les crédits consacrés au RGA n'ont-ils pas été suffisamment consommés ? Comme je l'ai dit, il y a à la fois des enjeux de définition des critères réglementaires et administratifs, que nous sommes en train de desserrer, et une difficulté liée aux experts des assurances. Il ne faut cependant pas confondre ce dispositif, qui est bien un régime préventif, avec le dispositif curatif couvert par le régime des catastrophes naturelles, lorsque l'état de catastrophe naturelle est déclaré. Nous devons certainement travailler collectivement à améliorer l'information des acquéreurs sur les études géologiques ; des amendements en ce sens ont été déposés ces dernières semaines sur la proposition de loi rapportée par Mme Lavarde. Nous devons également travailler sur les réponses curatives à apporter, qui ne sont pas nécessairement verticales.

Un dernier mot, monsieur Coste : l'an passé, les dépenses d'indemnisation des dégâts dus à la prédation du loup se sont élevées à 4,5 millions d'euros pour 12 000 bêtes attaquées, et à 2 millions d'euros pour les dégâts causés par l'ours. S'y ajoutent 42 millions d'euros de dépenses du ministère de l'agriculture pour la protection des troupeaux.

M. Pascal Coste. – Il y a 50 millions d'euros à gagner !

M. Pascal Martin, président. – Je vous remercie de cet échange fructueux.

Les enjeux du Fonds vert - Audition de MM. Matthieu Schlesinger, vice-président d'Intercommunalités de France, Jean François Vigier, vice-président de l'Association des maires de France, et Mme Aurore Colin, chercheuse au sein de l'équipe territoires de l'Institut de l'économie pour le climat

(Mercredi 18 novembre 2026)

M. Pascal Martin, président. – Après les deux séquences que je qualifierais de classiques dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2027 - l'audition du ministre, d'une part, et l'examen des avis de nos rapporteurs, d'autre part -, c'est à présent une table ronde dédiée au bilan du Fonds vert qui vient enrichir l'expertise budgétaire de notre commission.

Pour éclairer nos échanges, j'ai le plaisir d'accueillir M. Mathieu Schlesinger, vice-président d'Intercommunalités de France, vice-président d'Orléans Métropole et maire d'Olivet ; M. Jean-François Vigier, vice-président de l'Association des maires de France et maire de Bures-sur-Yvette ; et enfin Mme Aurore Colin, chercheuse au sein de l'équipe Territoires de l'Institut de l'économie pour le climat. Je vous remercie tous les trois d'avoir répondu présent à notre invitation.

La transition écologique se construit très concrètement dans nos territoires. Lorsqu'une commune rénove une école, végétalise une place ou protège ses habitants contre les inondations, les élus locaux sont en première ligne pour répondre à ces besoins, avec une exigence : disposer de moyens et d'un accompagnement à la hauteur des responsabilités qui leur sont confiées.

C'est précisément à cette ambition que devait répondre le Fonds vert, lancé, je vous le rappelle, il y a trois ans, en 2023, pour accélérer les projets locaux de transition écologique grâce à une gestion déconcentrée et un accès simplifié au financement. Après plusieurs années de mise en œuvre, il est permis d'en dresser un premier bilan.

Depuis son lancement en 2023, le Fonds vert a soutenu près de 25 000 projets, représentant 4,5 milliards d'euros de subventions engagées et plus de 1,8 milliard d'euros de crédits décaissés à la fin de 2025. Ces résultats témoignent de la mobilisation des collectivités. Ils appellent toutefois une analyse plus précise, plus documentée des effets du dispositif sur le terrain. Cette évaluation intervient dans un contexte budgétaire - le mot est faible - incertain.

Les réductions successives d'enveloppes et les gels de crédits interrogent la visibilité offerte aux élus, alors que leurs investissements se préparent sur le moyen, voire le long terme. Trois questions méritent en particulier d'être approfondies. D'abord, quelle est la valeur ajoutée du Fonds vert ? A-t-il permis de déclencher des investissements, d'accélérer leur réalisation et d'en renforcer l'ambition environnementale ? Quels résultats pouvons-nous aujourd'hui mesurer ? Deuxième question : la promesse de

simplicité et d'équité territoriale est-elle en voie d'être tenue ? Sans que cela soit péjoratif, les collectivités disposant de peu d'ingénierie accèdent-elles effectivement au dispositif ? Les délais d'instruction, les critères de sélection et l'articulation avec les autres aides répondent-ils aux attentes des élus ? Enfin, quelles perspectives sont à attendre pour le Fonds vert ? Nous nous projetons ici dans l'avenir. Quelles conséquences les variations de crédits ont-elles sur les projets locaux ? Comment assurer un soutien plus prévisible et concilier la priorité donnée à l'adaptation avec les autres besoins de la transition écologique ? Vos regards complémentaires, madame, messieurs, associant l'expérience des élus locaux et l'analyse économique, sont à nos yeux précieux pour éclairer nos travaux et nourrir notre réflexion.

M. Laurent Somon, rapporteur pour avis sur les crédits relatifs à la transition énergétique et au climat. – Je souhaite vous interroger sur votre appréciation des moyens et des priorités du Fonds vert pour 2027.

Le Gouvernement annonce une hausse de l'enveloppe, qui atteindrait 984 millions d'euros en autorisations d'engagement, mais 200 millions d'euros seraient consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments de l'État, ce que nous ne pouvons que regretter. À périmètre comparable, les moyens destinés aux collectivités reculeraient donc de plus de 50 millions d'euros.

Dans le même temps, je regrette que l'on cherche à intégrer toujours plus de politiques dans le Fonds vert : financer la prévention des feux de forêt, des inondations, le recyclage des friches, la rénovation des bâtiments publics locaux et désormais celle des bâtiments de l'État. Chacune de ces interventions répond certes à un besoin réel, mais, à multiplier les priorités dans une enveloppe qui se resserre, nous risquons de saupoudrer les crédits. Pour une petite commune, une subvention trop faible peut laisser un reste à charge qui l'oblige à reporter son projet. En outre, lorsqu'un chantier se prépare sur plusieurs années, les variations de crédits et de règles d'une année sur l'autre compliquent encore la décision d'investir.

Au regard de vos expériences respectives, où le Fonds vert fait-il le plus la différence pour les collectivités ? Sur quelles interventions faudrait-il concentrer ses moyens et lesquelles gagneraient à relever de dispositifs dédiés ? Enfin, quelles garanties donner aux élus sur les financements dont ils pourront disposer au moment de lancer leur projet — ce qui rejoint la conclusion du président de la commission ?

M. Jean-François Vigier, vice-président de l'Association des maires de France. – La première chose que je souhaiterais souligner, c'est que la transition écologique a rencontré la vie quotidienne de nos concitoyens. On ne peut plus dire qu'il s'agit d'une notion abstraite, diffuse, qui n'aurait pas de conséquences sur les relations que nous entretenons au quotidien avec eux. Lorsque l'on regarde les moyens que nous allouons à la lutte contre le réchauffement climatique et à l'adaptation à celui-ci, on se rend compte que la quasi-totalité aujourd'hui de nos dépenses d'investissement y est consacrée, que ce soit en matière de rénovation énergétique de nos bâtiments

publics - dont il faut préciser que nous ne sommes qu'au début -, de biodiversité, de mobilité, d'énergie ou d'alimentation. Nous sommes résolument engagés sur cette question.

Pourquoi dis-je qu'elle a rencontré nos concitoyens ? Je vous citerai un exemple survenu l'été dernier et qui constitue, à mon sens, une véritable révolution dans les relations que nous entretenons avec nos habitants, ainsi qu'un accélérateur : la canicule. Depuis plusieurs années, nous expliquions à nos concitoyens qu'avec les moyens dont nous disposons, nous nous étions lancés dans la rénovation énergétique de nos bâtiments, en priorité des écoles, en leur affirmant : « Oui, cela prend un peu de temps, mais vous allez voir, nous allons vous apporter du confort thermique, à vous et à vos enfants. »

Or, cet été, lorsque vous connaissez dix jours à 38 degrés, même des bâtiments rénovés ne répondent plus à l'urgence, d'autant plus que lorsque nous les avons rénovés il y a dix ans, nous n'avions pas pensé au confort d'été. Nos concitoyens, les parents d'élèves, viennent donc nous voir en nous disant : « Attendez, nous voulons de la climatisation maintenant. Nous voulons de la climatisation dans toutes les salles des groupes scolaires. Vos histoires de rénovation énergétique ne fonctionnent pas. » Quand nous leur répondons : « Oui, mais si nous climatisons, nous ne résolvons pas la question de la réduction des émissions de gaz à effet de serre », ils nous rétorquent : « Oui, d'accord, mais cela, c'est pour plus tard. »

Est-ce que nous réaffectons nos budgets à climatiser les salles de classe en faisant fi du travail indispensable de rénovation énergétique ? Il faut continuer à avancer sur la rénovation énergétique. Ceci étant posé, nous disposons depuis maintenant trois ans d'une subvention qui s'appelle le Fonds vert. Je le rappelle parce que le président de l'Association des maires de France (AMF) l'a déjà dit à plusieurs reprises : c'est une subvention que les collectivités n'ont pas demandée au départ. Le Fonds vert a connu son plus gros montant en 2024 avec 2,5 milliards d'euros. Puis il est passé à 1,1 milliard d'euros. En 2026, il a été adopté à 837 millions d'euros pour se retrouver à 680 millions d'euros par un tour de passe-passe en milieu d'année. On nous annonce qu'il va être remonté à 1 milliard d'euros en 2027. Cependant, quand on regarde d'un peu plus près, certains indiquent que 200 millions d'euros seraient affectés aux bâtiments de l'État. En somme, nous allons nous retrouver à peu près avec la même enveloppe et il n'est pas exclu qu'en cours d'année – d'autant plus après la parenthèse démocratique que nous allons connaître – il y ait peut-être un coup de rabot supplémentaire. Ceci étant dit, le Fonds vert, disons-le aussi, n'est pas l'outil de financement de la transition écologique. C'est une subvention. Elle est évidemment la bienvenue, comme peuvent l'être la DETR ou la DSIL, mais ce n'est pas l'outil de financement de la transition, tout simplement parce que I4CE nous a indiqué en 2024 qu'il faut 19 milliards d'euros d'investissements annuels par les collectivités territoriales entre 2024 et 2030 pour financer la transition écologique. Lors de l'une des meilleures années, nous étions en 2023 ou 2024 à 8,5 milliards

d'euros environ : nous n'étions donc même pas à la moitié. Nous essayons d'avancer dans un contexte financier de plus en plus contraint, de plus en plus dégradé. En plus du Fonds vert, n'oublions pas que nous nous acheminons apparemment vers la non-reconduction du programme ACTEE. C'est une catastrophe pour les petites communes, disons-le, puisque leur capacité d'ingénierie est portée par ce programme. Si l'on supprime ce fonds, cela signifie qu'elles ne pourront plus mener les études préalables à la rénovation énergétique de leurs bâtiments. S'il y a un combat urgent à mener dès à présent, c'est le maintien, la reconduction du programme ACTEE. C'est aussi la question de la mise à l'arrêt, en tout cas, du Fonds chaleur – le Fonds chaleur pour la géothermie, pour tous nos réseaux de chaleur.

Tout cela constitue donc de très mauvaises nouvelles : stagnation du Fonds vert, non-reconduction d'ACTEE, mise sur cale du Fonds chaleur... Comment allons-nous continuer à avancer ? D'autant plus que, selon les informations dont vous disposez dans vos départements - mais dans le mien, en tout cas -, quand arrive le moment où le préfet doit attribuer les subventions, vous recevez le coup de fil qui vous dit : « Écoutez, je ne peux rien vous attribuer sur la DETR, je vais donc vous basculer sur le Fonds vert ou sur la DSIL. » Le Fonds vert ne vient donc pas s'ajouter à la DETR ou à la DSIL, mais souvent, il vient se fondre au milieu d'une enveloppe globale. Nous en revenons toujours au même problème. Nous avons besoin d'agir en urgence, car nous faisons face à une attente très forte de nos concitoyens, de plus en plus pressante, parce que le réchauffement climatique s'invite concrètement dans la dégradation de leur vie quotidienne. Si j'ajoute à la canicule de cet été les incendies en forêt de Fontainebleau, en Seine-et-Marne, c'est-à-dire en Île-de-France, cela signifie que, pour ma commune, située au milieu d'une forêt, je ne suis pas non plus à l'abri d'un incendie dans un massif boisé situé à 25 kilomètres de Paris. Aucun territoire n'est donc épargné, et il nous faut, malgré tout, avancer le plus rapidement possible.

M. Mathieu Schlesinger, vice-président de l'association Intercommunalités de France. – J'interviens devant vous en tant que maire d'une commune de 24 000 habitants, Olivet, dans le Loiret, et vice-président d'Orléans Métropole, chargé lors du précédent mandat de la transition énergétique. Je représente aujourd'hui Intercommunalités de France, association qui porte la voix des intercommunalités. Nous avons face à nous - cela a été très bien dit par Jean-François Vigier à l'instant – un mur d'investissements. Ce mur d'investissements, dans une organisation telle que la nôtre aujourd'hui, celle d'une République décentralisée, n'est pas principalement porté par l'État : il l'est, sur le territoire, par les régions, les départements et le bloc communal, communes et intercommunalités, dans leurs compétences respectives. Dès lors, comme le disait Jean-François Vigier - et je le rejoins sur ce point -, la question du Fonds vert s'inscrit plus globalement dans celle du financement des collectivités territoriales dans notre pays. Si nous nous posons la question du Fonds vert, c'est parce que l'État souhaite - et cela peut être compréhensible par certains

aspects - disposer d'un outil de pilotage, d'orientation d'un certain nombre de choix d'investissement menés par les collectivités territoriales. Nous pourrions avoir un autre modèle d'organisation en considérant qu'il n'y a pas de dotation de l'État ou de subvention, mais que nous disposons d'une liberté à partir de nos ressources propres, garanties et projetées dans le temps, en nous laissant assumer nos choix et nos responsabilités. De ce point de vue, le Fonds vert – Jean-François Vigier le disait à l'instant - est une béquille, un outil apparu pour venir compenser, d'une certaine manière et pas totalement, les contraintes qui ont pesé sur les ressources propres des collectivités territoriales. Je sais que cela est très bien connu au Sénat et que vous avez déjà commencé à y travailler cette année, mais je le redis : aujourd'hui, la principale difficulté pour financer l'investissement dans le domaine de la transition pour les intercommunalités réside tout simplement dans la manière dont nos ressources ont évolué ces dernières années. C'est notamment le cas avec la loi de finances pour 2026, qui a conduit, pour certaines collectivités - je pense aux territoires industriels ou anciennement industriels -, à réduire jusqu'à 10 % les recettes de fonctionnement des intercommunalités qui exercent aujourd'hui, pour l'essentiel, des compétences dans le champ de la transition écologique.

C'est le cas lorsqu'on s'occupe de mobilité, de réseaux d'énergie, d'eau, d'assainissement, plus globalement de la biodiversité et du grand cycle de l'eau. Vient ensuite la rénovation thermique des bâtiments, sans oublier les intercommunalités qui s'occupent de l'habitat. En réalité, les intercommunalités disposent aujourd'hui d'un pouvoir d'action sur tous les grands leviers de la transition écologique. Elles ne le font pas pour elles-mêmes, mais au bénéfice des communes qui en sont membres. Il y a là un travail très fin. L'enjeu de l'ingénierie a été souligné. Si nous menons depuis maintenant quarante ans la construction intercommunale, c'est parce que l'ingénierie et l'expertise coûtent cher, et que pour pouvoir en disposer, nous avons mutualisé nos moyens à l'échelle territoriale. Il faut continuer à le faire, notre force de frappe - je le mesure dans ma commune - étant démultipliée quand l'intercommunalité s'est dotée de services compétents sur ces sujets au cœur des attentes de nos concitoyens. La première exigence, évidemment, c'est que, dans ce projet de loi de finances pour 2027, l'effort demandé aux collectivités territoriales au sens large soit proportionné à leur responsabilité dans l'état des finances publiques globales. Cette responsabilité existe, mais pas dans les proportions envisagées aujourd'hui dans la copie initiale du projet de loi de finances. Il importe surtout de s'inscrire dans la durée avec une réelle visibilité. En 2026, il y a eu un effet de cavalerie parce que c'était une année d'élections et qu'il n'y avait pas nécessairement de grands projets. À présent, toutes les équipes sont en place, tiennent leur débat d'orientation budgétaire en ce moment même et tentent d'élaborer des plans pluriannuels d'investissement. Or, le premier message qu'on leur adresse est : « Vous aurez encore moins de moyens qu'en 2026 ». Dès lors, il est impossible de répondre aux objectifs fixés et aux attentes de nos concitoyens. Pour entrer plus en détail sur le Fonds vert, vous l'avez compris : c'est un dispositif

bienvenu lorsque l'on s'attaque à nos ressources propres, mais cela doit s'inscrire dans une vision globale du financement des collectivités territoriales. Le Fonds vert constitue un outil permettant à l'État de flécher et d'encourager certains investissements. C'est pourquoi il est plutôt positif qu'il vienne abonder la section d'investissement en fonction des territoires, ce qui relève d'une discussion à mener avec le représentant de l'État dans le département.

Peut-être y a-t-il des territoires qui ont besoin de plus d'investissements dans le domaine de l'eau, d'autres dans le domaine de l'énergie. Je comprends que l'État, dans cette volonté de mener une politique territoriale, puisse avoir un outil à sa main pour accompagner un certain nombre de projets et avoir une vision territorialisée. Toutefois, dans ce cas-là, cela veut dire qu'il ne faut pas que les consignes soient données au niveau national. Il faut laisser le pouvoir au préfet de véritablement orienter, territoire par territoire, ce qu'il estime être une priorité. L'État souhaite conserver un levier d'action dans ce domaine et le Fonds vert peut être ce levier. Ce qui me paraît important - et à Intercommunalités de France, nous y sommes assez sensibles -, c'est qu'il faut évaluer les investissements. Le travail qui consiste à dire : « Je vous donne un peu de DSIL, un peu de DETR ou un peu de Fonds vert parce que cela permet de boucler vos financements pour vos projets », c'est exactement ce qu'il ne faut pas faire. La DETR et la DSIL sont certes là pour aider à boucler des budgets et des projets, mais l'objectif du Fonds vert est la transition. Il faut donc mesurer l'impact réel des projets, mesurer le poids de l'investissement en matière de décarbonation, ainsi que l'efficacité globale de ce projet. Je suis opposé au saupoudrage en la matière. La DETR et la DSIL servent à cela, elles servent à aider dans l'hyperproximité. Il faut que le Fonds vert applique des critères d'efficacité pour en faire bénéficier tout le monde, évidemment, mais au service de projets qui ont un réel impact territorial. En effet, si c'est pour finaliser des projets sous couvert d'un verdissement parfois un peu superficiel d'un projet, faute de crédits sur les autres lignes ou dans nos sections de fonctionnement, nous n'atteignons pas l'objectif et cela devient contre-productif. Je suis donc pour un Fonds vert qui évalue ses effets et vienne véritablement aider les projets de décarbonation et de biodiversité ayant un impact fort sur le territoire.

Cela devrait être le seul critère. À Intercommunalités de France, nous sommes aussi extrêmement attachés - c'est un deuxième outil dont on peut parler ce matin - au Fonds territorial climat. En effet, le Fonds vert fonctionne dans une logique de projet : si vous avez des projets, on vous aide ; si vous n'avez pas de projets parce que vous n'avez pas les moyens d'en avoir, on ne vous aide pas. Le Fonds territorial climat permet d'agir aujourd'hui à la fois en fonctionnement et en investissement - on peut s'interroger à ce sujet si l'on souhaite avoir une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales -, mais, dans la section d'investissement, il est indispensable d'avoir de la prévisibilité. Ce Fonds territorial climat, qui a été en partie construit ici au Sénat, offre aux collectivités territoriales cette

visibilité. Si aujourd'hui, en tant que vice-président d'une agglomération, on m'indique que je vais pouvoir compter sur tel montant de crédits sur les six prochaines années, je peux construire un plan pluriannuel d'investissement financé avec des acteurs, en allant chercher des partenaires pour le réaliser. Ainsi : premier socle, préserver nos ressources de fonctionnement ; deuxième socle, permettre à l'État d'orienter en fonction du territoire et de ses spécificités, tout en laissant véritablement le pouvoir au préfet sur le Fonds vert ; enfin, pour nous permettre d'investir, flécher des recettes claires dans le temps grâce au Fonds territorial climat afin de mener à bien ces démarches. Je terminerai par cela - je n'avais pas prévu d'en parler -, mais, sur le Fonds chaleur, je voudrais donner un exemple sur lequel j'ai travaillé lors de la précédente mandature. Nous avons lancé à Orléans la construction d'un réseau de chaleur et de froid au nord de notre agglomération à partir de la réutilisation de la chaleur fatale de notre usine d'incinération. En réalité, nous allons produire du chaud et du froid à partir de la chaleur de l'usine de déchets, qui part aujourd'hui dans l'atmosphère. Cela représente quatre ans de travail entre la maîtrise, les études, les travaux pour équiper l'usine, etc. Lorsque nous avons lancé le projet, l'Ademe nous avait promis 40 millions d'euros pour boucler le financement. Nous avons achevé toute la mise en concurrence, la délégation de service public, la concession, etc., au mois de mars dernier. Ce sont 150 millions d'euros d'investissement et cela va desservir une zone industrielle.

Cela permet de sécuriser le prix de l'électricité, le prix du froid, le prix du chauffage. Pour les entreprises, c'est véritablement une chance exceptionnelle, tout en décarbonant dans des proportions considérables. Nous avons appris, une fois tout cela achevé et le montage économique bouclé, qu'en réalité, nous n'aurions peut-être pas d'argent – et non pas une petite partie, peut-être rien du tout. Voilà comment, aujourd'hui, les collectivités territoriales doivent mener les projets les plus essentiels pour la transformation de notre territoire et l'adaptation au changement climatique.

Mme Aurore Colin, chercheuse au sein de l'équipe Territoires de l'Institut de l'économie pour le climat. – Avant d'aborder le cœur du sujet du Fonds vert, je souhaiterais dresser un bref état des lieux - parce que c'est aussi le cœur de notre institut - sur l'action climatique locale sous l'angle financier et économique, et donc rappeler où en sont les investissements des collectivités aujourd'hui, ce qui est important pour mesurer la situation.

Pour commencer, une bonne nouvelle - et c'est important, car elles sont rares en ce moment - : d'après nos dernières données consolidées, en 2024, les investissements bas-carbone des collectivités ont fortement augmenté, de plus de 10 % par rapport à 2023. C'est tout de même significatif, d'autant plus qu'au niveau national, les investissements, tous acteurs confondus - ménages, entreprises -, ont diminué en 2024. Nous constatons donc une certaine résilience de l'investissement local, particulièrement

important pour porter la transition écologique, qui atteint en 2024 près de 9 milliards d'euros.

Cette augmentation est surtout portée par les transports collectifs, il importe de le rappeler. Tous les secteurs n'ont pas connu une hausse importante, mais les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) locales et régionales, notamment dans les transports collectifs urbains et dans le ferroviaire pour les régions, ont continué d'investir fortement. Ce secteur a donc permis de tirer à la hausse les investissements pour la transition.

Quelques nuances, cependant, sur ce tableau plutôt positif et récent : tous les secteurs n'ont pas été concernés par cette hausse. Dans certains secteurs, nous constatons une baisse. Par exemple, les investissements dans les aménagements cyclables ont été divisés par deux. Pour le report modal, qui est un pilier majeur de la transition, nous observons une baisse très forte des aménagements cyclables et des investissements dans les voies cyclables en France. Nous constatons également une stagnation des investissements dans la rénovation énergétique, qui constitue pourtant un levier essentiel de la décarbonation de notre pays. Il reste donc des efforts à accomplir.

D'autant plus que les besoins globaux - ils ont été rappelés et sont issus des données de l'I4CE - sont estimés à 19 milliards d'euros par an à l'horizon 2030. Par rapport aux 9 milliards d'euros investis actuellement, nous faisons face à un déficit, en tout cas à une marche encore importante à franchir, de l'ordre de plus d'un doublement.

Une fois ce constat dressé, nous savons où nous en sommes au niveau des investissements et où il faudrait aller pour atteindre nos objectifs. La question est de savoir comment, justement, nous franchissons ce mur d'investissement. J'ajouterais une dimension importante : nous étions là sur les investissements bas-carbone, destinés à électrifier et à décarboner les territoires, auxquels s'ajoutent à présent les investissements évoqués pour l'adaptation au changement climatique, devenue une priorité de premier plan dans les territoires. Nous commençons à mieux connaître les actions à mener sur le terrain, mais aussi les financements et les investissements qui devront y être associés. Nous ne disposons pas encore de chiffres clés, mais ils se situeraient entre 2 et 3 milliards d'euros additionnels. Nous devrions les expertiser au début de l'année prochaine, ce qui vient ajouter une brique au mur d'investissement déjà identifié. Face à cela, il est certain que les collectivités n'y parviendront pas seules, et le rôle de l'État s'avère primordial. Cela nous amène à la question du Fonds vert. Quel peut être son rôle ? Quel a-t-il été ? En quoi peut-il contribuer à accélérer les investissements des collectivités ? Sur le Fonds vert, je partage avec mes co-intervenants une analyse assez ambivalente, faite d'aspects positifs et négatifs. Pour commencer par les aspects positifs, il ne faut pas, comme cela a été dit, supprimer ou écarter le Fonds vert. Ce fut un outil très ambitieux, notamment à sa création, doté de 2 milliards, voire 2,5 milliards d'euros initialement. C'était un signal très fort envoyé aux collectivités, qu'il convient de saluer en matière de

priorisation, tout comme au regard des projets financés. Comme cela a été rappelé, dans le cadre de ce Fonds vert régulièrement évalué, les projets initialement soutenus ont été ambitieux face aux exigences environnementales. Les financements ont ciblé les bons objets : rénovation énergétique, éclairage public, amélioration du cadre de vie, le tout assorti de cahiers des charges rigoureux et de circulaires garantissant des niveaux d'ambition élevés. De très bons projets ont ainsi été financés, contribuant pleinement aux objectifs de décarbonation et d'adaptation.

Il faut continuer de faire du Fonds vert un instrument exigeant en matière d'ambition environnementale, comme c'est le cas actuellement. Sur les aspects plus réservés, voire négatifs, je relèverai trois points, peut-être quatre, pour rebondir sur ce qui a été dit. Premièrement, ce qui empêche le Fonds vert d'être aussi efficace qu'il le pourrait réside évidemment dans son caractère imprévisible et dans ses modalités de gestion. Je le répète, mais c'est un point majeur. Cette imprévisibilité tient à deux facteurs. Le premier réside dans le fonctionnement par appel à projets : s'il permet d'imposer un cahier des charges ambitieux - ce qui est positif -, il n'offre en revanche aucune garantie de financement à la collectivité qui dépose un dossier. Cela concourt à l'incertitude : au moment d'établir sa programmation d'investissements, la collectivité n'est pas assurée d'obtenir ces crédits. Il devient dès lors très difficile de planifier, tant sur le plan budgétaire qu'écologique, la transition dans les territoires. Ensuite, ce caractère imprévisible découle évidemment des décisions budgétaires annuelles qui l'ont révisé à la baisse, des gels, des surgels et de la fluctuation des montants. Cela relève de la responsabilité de l'État. C'est un outil pertinent, mais son pilotage conduit, hélas, les collectivités à ne pouvoir compter sur lui. Il ne constitue pas un levier fiable pour elles, et cela résulte directement des choix de gestion opérés par l'État. Aujourd'hui - je le répète et vous pourrez sans doute le confirmer -, un dirigeant territorial ne peut asseoir sa programmation d'investissements sur un instrument aux ressources incertaines, tributaire des arbitrages budgétaires annuels et des priorités préfectorales, même si j'entends que cela puisse présenter des avantages lorsqu'un dialogue fructueux s'instaure localement entre le préfet et les collectivités. Le deuxième aspect négatif, déjà évoqué mais qu'il convient de rappeler, tient à l'adjonction de nouveaux objets au Fonds vert de manière assez cavalière, que certains collègues qualifient même d'arnaque. Nous constatons des hausses en trompe-l'œil, avec l'intégration de dispositifs sans rapport avec la vocation initiale du Fonds vert, qui vise précisément à financer la territorialisation de la planification écologique. Cet objectif était pourtant limpide lors de sa création.

Nous y avons ajouté hier les maires bâtisseurs, sans parler d'enveloppes qui n'ont pas forcément à voir avec la transition écologique. Aujourd'hui, c'est l'immobilier de l'État qui y a été également inséré. Par conséquent, nous manquons de lisibilité ; nous avons un Fonds vert un peu fourre-tout qui s'éloigne de l'objectif initial. Il faut donc véritablement recentrer le Fonds vert sur les collectivités et la transition écologique. C'est

une dimension très importante pour le rendre plus lisible. Troisième aspect, et nous en avons déjà parlé, le Fonds vert ne saurait être l'unique outil de financement de la transition à l'échelle locale. Il faut prendre garde à ce que cela ne devienne pas l'arbre qui cache la forêt. Derrière, ce qui importe pour les collectivités et leur capacité à investir, ce sont leurs ressources propres, c'est-à-dire véritablement les ressources stables des collectivités : l'autofinancement en premier lieu, mais aussi le recours à l'emprunt, la fiscalité locale et les autres concours financiers de l'État. C'est précisément sur ces ressources-là que le PLF agit aussi, au-delà du Fonds vert. Aujourd'hui, nous l'avons bien souligné, avec une contribution de 5,5 milliards d'euros demandée aux collectivités, qui est exceptionnelle - et qui s'élève en effet à 7 milliards selon les chiffrages, si l'on intègre l'ensemble des éléments -, cela va nécessairement contraindre en partie l'épargne des collectivités, critère déterminant pour déclencher l'investissement, et aura ainsi pour effet potentiel de contraindre l'investissement de ces dernières. Dans ce cadre, il est difficile d'affirmer que le PLF et le Fonds vert permettent aux collectivités d'accélérer la transition écologique. Dernier aspect, enfin, je le répète et nous y reviendrons : l'ingénierie. C'était une très belle avancée, ce fonds territorial climat qui est aujourd'hui mis à mal dans le PLF. Pourtant, il prévoyait des critères de répartition clairs, accessibles précisément aux petites communes. C'était un réel atout de ce fonds, qui finançait également du fonctionnement. Nous le savons, sans fonctionnement, sans ingénierie, il n'y a pas d'investissement. C'est un préalable indispensable, en particulier pour l'adaptation au changement climatique, devenue une priorité. La première démarche consiste à déterminer ce qu'il est possible de réaliser sur le territoire pour s'adapter. Pour cela, il faut des études, de l'ingénierie ; il faut des ingénieurs qui travaillent sur les choix d'adaptation à opérer.

Aujourd'hui, le Fonds vert défend surtout l'investissement. Il faut donc réintroduire du financement de l'ingénierie, à travers le Fonds vert ou d'autres dispositions, sans l'oublier dans le débat parlementaire.

Mme Nicole Bonnefoy. – La question du Fonds vert est, comme les intervenants l'ont largement souligné, liée à notre ambition et à notre capacité d'adaptation au changement climatique.

Nous passerons sur la supercherie d'un fonds passé à 1 milliard d'euros, alors que les 200 millions supplémentaires sont fléchés vers les bâtiments de l'État, vous l'avez aussi rappelé. Si nous y ajoutons le coup de rabot sur le fonds chaleur, vous l'avez dit, ou la suppression du programme ACTEE, vous l'avez dit aussi, nous avons là la confirmation d'un recul sans précédent de l'investissement climatique, et nous ne pouvons évidemment que le regretter.

La question du Fonds vert est également au cœur des problématiques d'ingénierie territoriale, vous l'avez dit. Les élus nous le disent et nous le répètent. Ici même, au Sénat, avec mon collègue Louis-Jean de Nicolaÿ, nous l'avons largement fait remarquer dans le cadre de deux rapports sur ces

questions - sur « Petites villes de demain » et sur l'ingénierie territoriale. L'ingénierie est donc au cœur de la transition.

À ce titre, les petites communes pâtissent d'une sous-ingénierie chronique, qui demeure un véritable frein à l'atténuation et à l'adaptation. Selon les dernières estimations, nous constatons que la répartition effective du fonds laisse des territoires sur le bord du chemin. C'est le cas des communes de moins de 1 000 habitants, qui ne captent que 9 % du montant total de subventions pour quelque 6 300 projets.

J'ai deux questions. Avez-vous envisagé des pistes de travail pour rééquilibrer cette distribution du Fonds vert au profit d'une plus grande équité territoriale ? Concernant l'ingénierie de nos territoires, avez-vous également des propositions pour améliorer notre offre d'ingénierie publique ?

J'insiste sur ce point lorsque l'on constate la fragilisation des CAUE, qui constituent une ingénierie extrêmement importante pour les territoires ruraux en particulier, et le dépeuplement des DDT. Tout cela a évidemment des conséquences très lourdes pour les élus. À moins d'une refonte globale et d'un soutien financier réel, les départements, avec leurs agences techniques, ne pourront pas pallier seuls les besoins des territoires. Sur ces sujets, j'aurais donc aimé vous entendre.

M. Samir Rhimini. – Nous savons tous que le recyclage des friches permet aux plus petites communes de loger sans consommer de terres agricoles, et son financement se joue dans ce projet de loi de finances.

La meilleure des illustrations consiste, selon moi, à vous présenter un cas concret : celui de Vailly-sur-Sauldre, situé dans mon département du Cher, qui est symptomatique de ce que vivent beaucoup de maires. C'est l'histoire d'un bailleur social qui voulait remplacer un ancien foyer vide pour créer 24 logements sociaux agréés par l'État. Le projet a été écarté en 2025, faute de crédits, puis en 2026, après un arbitrage régional, et le dossier est invité à revenir en 2027. Entre-temps, le bâtiment a été forcé, occupé, dégradé. Cela interroge, selon moi, le pilotage du Fonds vert.

J'ai deux questions pour Intercommunalités de France. Selon vous, ne serait-il pas plus pertinent d'avoir un pilotage à l'échelle départementale, au nom d'un principe de subsidiarité ?

Par ailleurs, quelle est la position de l'AMF, monsieur Vigier, sur la demande de garantir aux dossiers déjà instruits qu'ils ne perdront pas le bénéfice de cette instruction l'année suivante ?

M. Ronan Dantec. – Je fais tout d'abord écho à ce qu'a dit Jean-François Vigier en introduction : aujourd'hui, les investissements liés à la transition écologique ne sont pas un supplément d'âme ou un volontarisme spécifique, ils sont désormais au cœur de l'action publique et s'imposent à nous. Malheureusement, l'été que nous venons de passer l'impose encore

davantage. Nous sommes donc aujourd'hui au cœur de l'action publique et de la robustesse de nos territoires.

Dans ce cadre, personne ne sera surpris par mon intervention : la question du fonds territorial climat est assez centrale. Pour les nouveaux commissaires, c'est un combat que le Sénat mène depuis au moins dix ans. Cela a été ma seule conférence de presse commune avec Christine Lavarde pour défendre ensemble une proposition. Nous avons été longtemps, malgré les votes à la quasi-unanimité ou à l'unanimité du Sénat, retoqués par Bercy, sauf ces dernières années, grâce aussi, il faut le dire, à l'engagement des derniers ministres, que ce soit Christophe Béchu, Agnès Pannier-Runacher ou Monique Barbut, qui ne rate pas une occasion de rappeler qu'elle a préservé le fonds territorial climat, mais seulement à hauteur de 100 millions d'euros.

Nous avons donc effectivement un enjeu majeur d'augmentation du fonds territorial climat. Il y aura plusieurs amendements pour le porter à 200 millions d'euros. Ce sont d'ailleurs à peu près les 200 millions d'euros que l'État prélève sur le Fonds vert pour les réaffecter à ses propres bâtiments. Il est assez facile de faire la translation.

Je souhaiterais ajouter deux éléments sur ce fonds territorial climat, tout à fait en cohérence avec ce qui a été dit par Mathieu Schlesinger. D'abord, quand nous parlons des très petites communes, cela fait écho à ce qui vient d'être dit : en réalité, c'est souvent dans le cadre du fonds territorial climat porté par l'intercommunalité en lien avec le PCAET que l'on retrouve les projets financés pour les très petites communes, parce que l'ingénierie du PCAET permet de faire remonter leurs projets, ce qu'elles ne parviennent souvent pas à faire directement. Il ne faut donc surtout pas imaginer que le fonds territorial climat, même s'il est adossé au PCAET et à l'intercommunalité, est contraire à l'intérêt des très petites communes : l'expérience sur le terrain montre plutôt aujourd'hui l'inverse.

Je voulais donc vraiment insister sur ce point et faire également écho à ce qui a été dit : derrière le fonds territorial climat, il y a l'idée de l'efficience de l'investissement en retenant les projets qui ont le plus grand impact pour le territoire.

Enfin, et j'insiste sur ce point - vous en avez finalement relativement peu parlé, un peu en introduction, mais relativement peu -, se pose la question de l'adaptation en urgence de nos territoires. Le diagnostic de vulnérabilité, obligatoire dans le cadre du PCAET, a souvent été assez peu réalisé, mal fait, pour ne pas dire pas fait du tout. Or, comme ce fonds territorial climat porte aussi sur les questions d'ingénierie, cela doit permettre de rehausser les diagnostics de vulnérabilité à la hauteur de ce que nous connaissons maintenant et que nous n'avions pas intégré précédemment. Nous avons donc un véritable enjeu à conserver, dans le cadre du Fonds vert, ce fonds territorial climat. Généralement, l'État nous le supprime, mais en le gardant dans les fléchages internes du Fonds vert, c'est un peu le mécanisme aujourd'hui. En

tout cas, le revoter pour renouveler le message à l'État est extrêmement important.

M. Olivier Jacquin. – Ma question sera très orientée sur les mobilités et les transports, sur lesquels je travaille beaucoup. Je voudrais associer à ces questions sur le Fonds vert qui dérive, avec désormais des financements pour les bâtiments de l'État, une autre interrogation liée aux certificats d'économies d'énergie, utilisés de plus en plus et utilement pour financer la transition écologique. Je m'interroge personnellement, je l'ai dit, sur le contrôle démocratique et administratif de ces nouveaux processus tout à fait indispensables.

Ma première question sera illustrée par la problématique du vélo. Nos collectivités, en cette année où le carburant est très cher, ressentent bien que le vélo peut constituer une solution, notamment avec les vélos électriques. Il faut aller voir ce qui se fait à l'étranger, chez nos amis belges, où existent des autoroutes à vélo permettant de rouler à 45 km/h sur des axes sécurisés. Nous n'avons pas cela en France. Je vais d'ailleurs proposer au président d'aller visiter ces aménagements en Belgique avec la commission.

En matière de transport, l'unité de compte habituelle pour les infrastructures est le milliard d'euros. Quand on parle du vélo, ce sont des millions d'euros. Il y avait eu un plan extrêmement intéressant de 250 millions d'euros transitant par l'Afit France et permettant de financer des projets de collectivités, ce qui a rencontré un succès considérable. Nous constatons d'ailleurs des effets notables, puisque ce que l'on appelle la cyclabilité atteint près de 15 % en ville, alors qu'elle n'est que de 1,9 % à la campagne. Il y a en outre un problème d'accidentologie avec le vélo, en particulier en milieu rural.

Pourquoi relier cela au Fonds vert ? Ce programme a été progressivement supprimé, avec un fâcheux appel à projets : des collectivités sollicitées avaient monté des dossiers restés sans réponse il y a deux ans. Ce n'était guère heureux.

L'an dernier, pour en venir au Fonds vert, on nous a indiqué qu'il n'y avait plus d'argent *via* l'Afit France, mais qu'il y en aurait au Fonds vert. Cinquante millions d'euros y ont été inscrits. Étant rapporteur pour avis, j'ai pu interroger les différentes administrations : seulement 30 millions d'euros ont été consommés. Je me suis rendu compte que certains préfets de région ont décidé - c'est le cas en Auvergne-Rhône-Alpes -, que les projets vélo ne seraient pas financés sur le Fonds vert. Pourtant, lors de la discussion budgétaire, le ministre nous avait assuré qu'il y aurait des crédits pour le vélo dans le Fonds vert. C'est là ma première question.

Quant aux certificats d'économies d'énergie (CEE), il s'agit d'une taxe carbone extrêmement astucieuse, puisqu'elle n'a pas suscité de contestations, mais qui interroge tout de même du point de vue de la précarité énergétique. Tout le monde contribue aux certificats d'économies d'énergie, mais nous constatons une aggravation de la précarité de mobilité, désormais quantifiée,

qui concerne 17 millions de Français. Je prends un exemple : l'autopartage peut constituer un levier de mobilité intéressant pour supprimer une seconde voiture, et même dans de petites collectivités, il existe parfois des stations d'autopartage. Cela s'accompagnait d'un dispositif CEE, et le ministre avait fixé un objectif de 70 000 voitures en autopartage d'ici deux ans. Or, il y a quinze jours, la fiche CEE a été retirée sans la moindre concertation. En échangeant, nous nous apercevons que les CEE sont gérés par le ministère des transports et celui de la transition écologique, que Bercy intervient, mais surtout qu'il y a désormais une personne auprès de Sébastien Lecornu, à Matignon, chargée du plan d'électrification, qui prendrait seule les décisions. La priorité aurait été donnée au financement du contrat de performance avec la SNCF, écartant dès lors des dossiers comme le vélo ou l'autopartage.

M. Jean-François Vigier. – Je suis également assez choqué qu'un préfet de région puisse décider que des plans de mobilité seraient exclus d'une aide par sa seule décision, sans même consulter les élus qui devraient normalement pouvoir en bénéficier. C'est donc assez choquant.

Cela étant dit, nous n'avons pas abordé un sujet pourtant devant nous, qui vient s'ajouter à la stagnation du Fonds vert : les décisions qui vont être prises dans le cadre du projet de loi de finances concernant l'aide aux collectivités et les ponctions qui vont leur être appliquées. Après tout, nous pourrions supposer que tout cela s'inscrit dans une trajectoire ascendante vis-à-vis des collectivités. Or, quand on voit arriver le successeur de Dilico ainsi que le FCTVA vert, il est assez choquant d'imaginer que nos dépenses vertes vont en bénéficier alors que nous aurons moins de moyens pour investir et moins de capacités de dépense.

La question qu'il faut se poser aujourd'hui me semble plus stratégique. En matière de plan pluriannuel d'investissement, je suis incapable d'indiquer à mes concitoyens ce que je vais pouvoir investir au cours des six ans de mandat qui s'ouvrent. Si je commence à m'engager sur un PPI, je me mets en danger, c'est évident, d'une année sur l'autre ignorant ce que je vais pouvoir réaliser.

Ce que l'AMF demande depuis des années et que le président répète à l'envi, premièrement, ce sont des ressources fiscales. C'est indispensable. Si j'organise une réunion publique dans ma commune et que je dis à mes concitoyens : « Chers amis, nous avons un cap à franchir, nous avons une urgence climatique à affronter. J'ai besoin de vous. Il faut que tous ensemble, nous participions à l'effort communal pour réaliser ces investissements », qui m'écoute dans la salle ? Ce sont ceux qui paient la taxe foncière, parce que ce sont eux qui vont participer à l'effort. Pour les autres, ce n'est pas leur sujet. Pourrons-nous donc mettre en place dans ce pays une fiscalité de résidence qui nous permette d'assumer le contrat fiscal avec nos concitoyens ?

C'est cela, une politique locale : c'est le contrat fiscal avec nos concitoyens. Deuxièmement, nous devons présenter des budgets à l'équilibre.

Vous le savez très bien : si l'on dépasse dix, onze ou douze ans de capacité de désendettement, que se passe-t-il ? Les services de la DGFiP débarquent en mairie avec la feuille de route : « Vous dépensez trop, voilà ce que vous allez faire. » Si je résume, un an après que l'on a inscrit dans la loi l'obligation pour les maires d'identifier dans leurs documents budgétaires leurs dépenses vertes - en somme, nous braquons le projecteur sur nos dépenses vertes et, à l'inverse, sur les dépenses grises -, sur ces dépenses-là, ne pourrions-nous pas nous endetter davantage sur un nombre d'années plus important pour pouvoir augmenter notre capacité à investir ? Fiscalité et capacité de désendettement : aujourd'hui, nous sommes bloqués dans nos politiques. La deuxième chose, c'est la liberté d'agir. Les normes sont devenues insupportables. Tous les mois, un nouveau texte nous tombe dessus, qui annule l'ancien ou modifie le précédent. Il nous faudrait des armées de juristes dans nos communes. Comment sort-on de cela ? La stratégie nationale bas-carbone, la TRACC sur les PLU, la TRACC sur les PCAET... Que va-t-on faire de tout cela ? Que vais-je pouvoir dire à mes concitoyens ? Je suis en train de réviser mon PLU. Quel engagement puis-je prendre aujourd'hui devant mes concitoyens en leur disant que le PLU sera conforme à la TRACC ? Aucun. Aucun. Je ne peux prendre aucun engagement décent qui ne me mette pas en situation de risque. Franchement, le fameux PNACC 3 a été élaboré sans les associations d'élus, sans même que l'on vienne nous consulter, à l'AMF ou à Intercommunalités de France. Évidemment, cela renvoie à cinquante-deux mesures dans tous les territoires, sans expertise, sans étude d'impact. En revanche, les financements, c'est nous qui les portons, et c'est nous qui disons à nos concitoyens où nous allons. Donnez-nous donc de la liberté, de la capacité de financer et l'autonomie nécessaire pour que nous ne nous retrouvions pas dans les situations que M. le sénateur a décrites tout à l'heure, lorsqu'un préfet de région décide de supprimer une aide sur les mobilités.

M. Mathieu Schlesinger. – La première idée que je souhaite faire passer est que ce qui permet de construire un plan pluriannuel d'investissement sur cinq, dix, quinze ou vingt ans - et c'est à ce pas de temps-là que nous devons nous positionner en ce qui concerne l'adaptation et l'atténuation du réchauffement climatique dans notre pays -, cela ne peut pas être envisagé sur des montants attribués sur dossier l'année suivante. Ce qui permet de projeter un PPI et l'ensemble des investissements dont nous avons besoin, ce sont nos ressources propres.

Dès lors, nous nous battons pour que le montant du Fonds vert soit le plus élevé possible, mais, encore une fois, c'est une béquille. La fiscalité de résidence me paraît être une idée intéressante. Ce dont nous avons besoin, c'est d'assumer que nous sommes dans une République décentralisée et que, dans cette République décentralisée, les collectivités territoriales portent les investissements d'adaptation à la transition écologique. Dès lors, si telle est la répartition des compétences retenue dans ce pays - ce qui me convient tout à fait -, il faut que nous ayons les moyens de l'assumer. Pour ce faire, il nous

faut des ressources propres permettant de nous projeter dans la durée. C'est là le premier élément.

Le deuxième élément concerne l'ingénierie : je représente Intercommunalités de France et je serais tenté de vous dire que l'outil d'amélioration de l'ingénierie, nous l'avons : ce sont les intercommunalités. Les intercommunalités, quand elles sont bien conçues, quand elles sont bien structurées sur le territoire, servent précisément à cela, car elles portent, dans nombre de territoires, les demandes de Fonds vert. Pour prendre l'exemple de l'agglomération d'Orléans, toute une partie des projets est élaborée à l'échelle de l'agglomération, et c'est elle qui porte les demandes auprès de la préfecture pour réaliser des projets sur les territoires des petites communes.

Pourquoi procédons-nous ainsi ? D'une part, parce qu'au regard des compétences liées à l'eau, à l'énergie, à la mobilité ou à la biodiversité, cela relève de la métropole. D'autre part, parce que - c'était l'une de vos questions initiales, monsieur le président - il faut remplir les dossiers. Lorsque vous remplissez un dossier afin de demander une subvention globale pour toutes les actions de biodiversité réalisées sur le territoire, cela évite le dépôt de quinze dossiers, à raison d'un par commune, sollicitant 1 000 euros.

Nous obtenons les 15 000 ou 20 000 euros pour financer le programme global de biodiversité. Ensuite, nous les répartissons entre les communes, souvent au bénéfice des plus petites. Un seul dossier a toutefois été rempli : il y a donc un effet de mutualisation qui est extrêmement important. Aujourd'hui, nous sommes - et cela dépasse évidemment le champ de cette table ronde, mais pose la question de l'organisation territorialisée de la République - confrontés au fait que, pendant longtemps, le département a été cet acteur de l'ingénierie au service des communes. Aujourd'hui, nous voyons que ses ressources diminuent ; il ne peut donc plus complètement assumer ce rôle. Dès lors, soit nous refaisons du département ce pivot, soit nous en tirons les conséquences et considérons que le bloc communal, notamment l'intercommunalité, a un rôle à jouer, le département se situant au second niveau. Il y a là une réflexion globale à mener sur l'organisation de notre pays. Sur le pilotage départemental ou régional, je ne suis pas certain d'avoir complètement compris le cas qui était posé. Dans mon esprit, si nous refaisons du Fonds vert ce qu'il peut être - c'est-à-dire non pas le remplacement de l'argent prélevé sur le fonctionnement des collectivités territoriales, mais un véritable outil au service de l'État pour accélérer ou achever de financer des projets qui ne pourraient pas sortir de terre sans cela, en fonction de priorités territoriales -, que ce soit le préfet de région ou le préfet de département, cela relève, oserais-je dire, de l'organisation de l'État. L'important est que cela soit limité à cela. En effet, l'essentiel des investissements, nous devons les porter sur nos ressources propres, parce qu'évidemment, nous sommes confrontés au quotidien, dans l'ensemble de nos champs de politiques publiques, à tout cela. En matière de logement social, je n'ai pas complètement compris ce qui avait bloqué. En tout cas, ce qui est certain, c'est que nous ne construirons pas

de politique publique durable en nous demandant si, l'année prochaine, nous aurons les crédits. Cela ne fonctionnera assurément pas. Sur la vulnérabilité, je suis partagé, parce qu'à chaque fois que nous ouvrons le livre de la vulnérabilité, en fait, nous accroissons la facture pour notre territoire et cela peut faire peur. Pour prendre l'exemple de l'agglomération d'Orléans, nous avons le risque ligérien. Ainsi, après la loi Gemapi, nous avons eu ces dernières années des niveaux d'investissement que nous n'avions pas anticipés, parce que nous avons récupéré cette compétence après des années de sous-investissement de l'État.

Le risque que nous découvrons aujourd'hui et qui nous fait vraiment peur, c'est le risque de cavité. Avec la sécheresse et les pluies diluviennes, nous découvrons des cavités - anciennes carrières, cavités karstiques, etc. Toute une partie du centre-ville d'Orléans est confrontée à ce risque. Lorsque l'on commence à chiffrer le financement de tout cela, nous parlons en dizaines de millions d'euros. Lorsqu'on évoque la protection et le renouvellement pour l'eau potable, nous parlons également en dizaines de millions d'euros. Il faut donc le faire ; cela doit nous aider à hiérarchiser. Enfin, sur les certificats d'économies d'énergie, honnêtement, je n'ai pas compris dans le détail la manière dont cela fonctionnait. Il y a effectivement une dimension un peu mystérieuse, opaque, une « boîte noire ». En revanche, j'en ai vu les effets. Pour vous donner un exemple que la métropole a également porté, nous récupérons la chaleur et les calories du réseau d'assainissement pour alimenter un réseau de chaleur. Nous chauffons donc des logements grâce à la chaleur des eaux du réseau d'assainissement. Nous avons mis en place ce dispositif et raccordé gratuitement une résidence située à Olivet, qui compte à peu près 2 000 habitants. Nous avons remplacé toutes les chaudières au gaz hors d'âge par ce système. Il s'agissait d'un investissement compris entre 1 million et 1,5 million d'euros, concernant à la fois du privé et du logement social. Personne n'a rien payé parce que cela a été pris en charge par des certificats d'économies d'énergie. J'ignore d'où vient cet argent, mais lorsqu'il est bien utilisé, il peut avoir un effet très puissant. Pour terminer sur le vélo, je partage complètement ce que vous avez dit. La seule chose, c'est que nous ne financerons pas intelligemment le vélo par le Fonds vert, car, comme nous venons toucher à l'espace public, cela s'inscrit évidemment dans une relation presque intime - et ce sont rarement les intercommunalités, mais beaucoup les communes, sur des budgets parfois intercommunaux. Nous nous inscrivons dans des évolutions qui prennent parfois plusieurs années. Pour pouvoir le faire, il faut de la visibilité sur nos investissements. Selon moi, il faut vraiment que nous puissions financer cela grâce à nos budgets traditionnels.

Mme Aurore Colin. – Je ne vais pas nécessairement répéter ce qu'ont dit mes co-intervenants, mais j'apporterai un complément sur un sujet que nous n'avons pas encore évoqué : l'ingénierie et l'adaptation. Nous avons toute une équipe à I4CE consacrée à l'adaptation et à son financement. Il faut rappeler que le Fonds vert ne sera pas non plus l'outil unique de financement

de l'adaptation ; il est important de regarder ce qui se passe également ailleurs.

Ce que nous voyons dans le projet de loi de finances est plutôt inquiétant à ce titre. Sur les dispositifs qui soutiennent les collectivités, mais aussi les acteurs privés, nous constatons, au pire, une baisse et, au mieux, un maintien, qu'il s'agisse du fonds Barnier, du fonds RGA ou de tous ces fonds qui sont censés également financer l'adaptation.

Autre aspect très important : l'ingénierie. Elle provient des aides de l'État et des collectivités en interne, mais également des agences de l'État. En matière d'adaptation, nous pouvons mentionner l'Office français de la biodiversité (OFB), les agences de l'eau ou évidemment l'Ademe, qui aide fortement les collectivités dans ce domaine. Aujourd'hui, nous constatons une baisse des effectifs dans ces agences, et donc des capacités d'action moindres qu'auparavant. Cela constitue aussi pour nous un signal d'alarme, car l'ingénierie proviendra aussi de ces agences.

M. Ronan Dantec. – Je prends ma casquette de président de la commission spécialisée d'orientation sur l'adaptation au changement climatique du CNTE : le PNACC 3 a été préparé avec deux commissions, l'une sur la TRACC, qui a abouti aux + 4 degrés portés par Christophe Béchu, et l'autre sur la territorialisation de l'adaptation, à laquelle tous les réseaux de collectivités ont été étroitement associés sur le plan technique.

Il faudra que nous en discutions ensemble car, comme je l'animais, j'y étais extrêmement attentif.

M. Jean-François Vigier. – Monsieur le sénateur, je peux vous assurer que nous n'avons pas été associés, et nous l'avons dit à la directrice nationale lorsque nous l'avons reçue à l'AMF. Nous avons été très choqués de cette absence de concertation, surtout pour le PNACC 3.

M. Ronan Dantec. – Nous éclaircirons ce point.

L'autre point, c'est de redire que la TRACC - et c'était une demande unanime des réseaux de collectivités - n'est pas normative pour les territoires. C'est-à-dire que, lorsqu'on élabore un PLU aujourd'hui, on intègre la TRACC, c'est-à-dire le scénario à + 4 °C dans le courant du XXIe siècle. Pour autant, cela n'est pas opposable. Je ne vois d'ailleurs pas comment élaborer un PLUi aujourd'hui sans s'interroger sur le climat que nous aurons dans vingt ou trente ans.

Il n'y a donc pas, selon moi, de surenchère ou de fuite en avant normative de la TRACC, notamment sur les PLUi. Nous avons veillé à ce qu'elle n'ait précisément aucun caractère d'opposabilité, et elle n'est pas normative.

M. Samir Rhimini. – Monsieur Vigier, nous faire comprendre que le bonus du Dilico pose problème, croyez-moi, ici, dans cette maison, vous prêchez des convaincus. Nous avons bien compris que ce projet de loi

regardait les collectivités territoriales avec les yeux de Jésus et les pensées de Judas. Nous le savons, et nous agirons en conséquence.

Ma question était très simple : le meilleur organe de pilotage pour le Fonds vert doit-il être à l'échelle régionale ou à l'échelle départementale ? Je vous pose la question parce que le cas que je vous ai présenté concerne un dossier qui a été instruit une première fois - je le répète au cas où -, instruit une deuxième fois, puis reporté une troisième fois. Vraisemblablement, il y a eu une myopie régionale sur ce sujet.

Ma question est simple : en tant qu'instance, jugez-vous que le meilleur organe de pilotage du Fonds vert est l'échelle départementale ? C'est aussi simple que cela.

Mme Annick Merle. – Je vous remercie d'abord pour vos interventions et vos éclairages. J'avais plusieurs questions, mais vous y avez pour l'essentiel répondu ; en tout cas, les sujets ont été abordés.

L'un des points qui ressort de nos rencontres de territoire, lors de nos échanges avec les élus, et notamment ceux des petites communes, concerne véritablement - vous l'avez évoqué - la complexité, d'ores et déjà, d'arriver à bien identifier les différentes aides possibles. Comment dépose-t-on les projets ? Certains relèvent en effet soit d'appels à projets, soit de dates fixes de dépôt. Pour les petites communes, qu'envisagez-vous comme simplification, ou est-ce un sujet qui a déjà été abordé ? Telle est ma première question.

Par ailleurs - c'était la deuxième question que j'avais à l'esprit -, vous parliez tout à l'heure de parvenir à bien évaluer l'efficacité de ces dispositifs, afin que ce fonds soit alloué au bon projet. N'y a-t-il pas un risque, encore une fois, de complexification pour les petites communes et, dès lors, que cela ne soit pas complètement équitable pour tous ?

M. Jean-Claude Anglars. – Ce n'est pas une question, mais une simple remarque par rapport à la question essentielle posée par notre collègue Samir Rhimini. Je rappelle qu'en 2023, lorsque nous avons obtenu le Fonds vert, nous avons fait prévaloir le principe d'une gestion par les préfets de département, cette proximité nous paraissant essentielle. Nous avions bien compris que la compétence revenait au préfet de région, d'où les effets rappelés à l'instant. Je souhaitais simplement rappeler ce fait historique : nous nous étions alors battus, aux côtés des associations d'élus, pour que le Fonds vert soit assorti d'une commission chargée de définir, au niveau départemental, les priorités à retenir. Telle était l'idée en 2023. Pardon. Merci.

M. Mathieu Schlesinger. – Pour répondre aux deux questions qui ont été posées, je n'avais pas compris qu'il s'agissait d'un exemple destiné à trancher la question département-région. Dans le système actuel, le préfet de département est vraisemblablement le mieux placé pour arbitrer sur les projets. Il importe surtout de déterminer l'autorité de l'État la plus appropriée en fonction des missions que nous confions à ce Fonds vert. Dès lors, si le

Fonds vert s'inscrit, comme aujourd'hui, dans une sorte de saupoudrage, sans ligne directrice toujours très claire, le préfet de département arbitre, mais il arbitre entre la DSIL, la DETR, etc. Nous ne sommes donc pas alignés sur l'objectif de la transition. Si nous traitons de problématiques liées à l'eau, par exemple, ce n'est même peut-être pas le préfet de région, mais le préfet de bassin qui pourrait être le plus compétent.

Il convient donc d'adapter l'autorité de l'État à la mission que l'on confie au Fonds vert. Tel est mon message essentiel : il est primordial de le préserver, mais cela reste subsidiaire par rapport à la situation globale des finances des collectivités territoriales pour mener à bien leurs investissements.

Pour répondre à Madame la sénatrice et terminer sur ce point - en vous priant de bien vouloir m'excuser de devoir partir un peu plus tôt -, la question réside, encore une fois, dans le risque de saupoudrage. Si nous disposons d'un outil visant à préparer notre pays aux défis de la transition écologique et énergétique, il ne me semble pas qu'il faille le traiter comme la DSIL ou la DETR pour financer mille projets sur l'ensemble du territoire français. Ayons des outils dédiés pour cela. Les petites communes ont besoin d'instruments spécifiques pour répondre à leurs besoins propres, mais ne confondons pas tout. Si le Fonds vert est dédié à la transition, tournons-nous résolument vers la transition. La logique ne relève pas d'une équité qui dériverait parfois vers l'uniformité territoriale, consistant à veiller à ce que l'on donne partout, à tout le monde et tous les ans.

S'il est nécessaire de disposer d'outils pour soutenir les projets de proximité - et nous en avons besoin -, il en existe d'autres. Un prix Nobel d'économie avait démontré qu'à un outil correspond un objectif. Dès que nous essayons d'atteindre plusieurs objectifs avec un même outil, nous n'y parvenons pas ; de même que lorsque nous essayons d'atteindre plusieurs outils avec le même objectif, nous n'y arrivons pas davantage.

M. Jean-François Vigier. – Mon propos sur le projet de loi de finances n'avait pas vocation à essayer de vous convaincre, puisque je sais être ici dans la maison de la défense des élus locaux et que vous l'avez montré toutes et tous à maintes reprises. Simplement, comme nous n'avions pas abordé la question du Fonds vert dans le contexte de la préparation du PLF, il m'a semblé utile de rappeler que 2027 risquait d'être une annus horribilis en termes de finances communales.

Ensuite, rappelons - monsieur le sénateur vient d'évoquer le contexte du Fonds vert - qu'il devait compenser les pertes de CVAE des communes. C'était l'accord de départ lors de sa création.

Par ailleurs, j'ai une vision un peu plus locale du « qui décide » : préfet de région ou préfet de département. Pour ma part, lorsque cela concerne des aides aux collectivités locales et aux communes, j'estime que l'autorité la plus proche du bloc local doit décider. Nous le voyons d'ailleurs à travers un exemple : la mise en œuvre, précisément, d'une mesure, la loi ZAN, qui a bien

posé problème dans les territoires, car ce n'est pas le bloc local qui la met en œuvre dans les départements.

Pour m'être rendu dans plusieurs associations départementales en raison de mes fonctions de vice-président durant les années 2023 et 2024, j'ai vu la tension qui régnait parmi les maires face à l'incertitude sur ce qui se préparait au-dessus de leur tête et pourtant pas très loin, à la région.

M. Pascal Martin, président. – Merci à nos trois invités d'avoir participé à cette table ronde.

Examens en commission

Crédits « Paysages, eau et biodiversité, expertise, information géographique et météorologie ainsi que forêt »
(Mercredi 25 novembre 2026)

M. Pascal Martin, président. – Nous poursuivons notre cycle d'examen des avis budgétaires. La semaine dernière, nous avons examiné les rapports pour avis relatifs aux crédits relatifs aux transports aériens et à l'aménagement numérique du territoire, et hier celui portant sur les crédits relatifs à la prévention des risques et à la sûreté nucléaire. Nous avons rendu un avis favorable pour l'ensemble de ces crédits, sous réserve de l'adoption de plusieurs amendements.

Nous avons également adopté des amendements sur la première partie du projet de loi de finances (PLF) pour 2027, actuellement en cours d'examen en séance publique. Je salue notamment l'adoption de l'amendement rectifié présenté conjointement par Olivier Jacquin et Jean-Marc Délia au nom de notre commission visant à prolonger d'un an l'incitation des employeurs à porter à 75 % la prise en charge des abonnements de transport public de leurs salariés, bien que nous proposions une prorogation de trois ans.

Nous examinons aujourd'hui plusieurs avis budgétaires. Je laisse tout d'abord la parole à Jean-Claude Anglars pour présenter son premier rapport budgétaire pour avis.

M. Jean-Claude Anglars, rapporteur pour avis sur les crédits relatifs aux paysages, à l'eau et à la biodiversité, à l'expertise, à l'information géographique et à la météorologie, ainsi qu'à la forêt. – J'ai l'honneur de présenter mon rapport pour avis sur les crédits du programme 113 « Paysages, eaux et biodiversité », du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » et du programme 386 « Forêt ».

Au terme de mes travaux, qui m'ont conduit à rencontrer le ministère de la transition écologique ainsi que les principaux opérateurs de ces trois programmes, plusieurs éléments ont retenu mon attention.

Par rapport au dernier exercice, le champ de ce rapport pour avis est élargi à un nouveau programme, le programme 386 « Forêt ». Il s'agit du transfert de crédits historiquement portés par la mission « Agriculture et alimentation ». Ce transfert assure une plus grande lisibilité aux moyens consacrés à la politique forestière et permet de consacrer le lien de cette dernière avec l'adaptation au changement climatique.

Un point de vigilance constitue une inquiétude pour certains acteurs de la filière : il faudra veiller à ce que ce transfert ne conduise pas à oublier les autres enjeux économiques de structuration et de soutien à la filière.

Au-delà de cette question de périmètre, l'exercice 2027 est marqué par l'effort de redressement des comptes publics. Les programmes 113 et 159 participent à cet effort dans des proportions qui demeurent raisonnables.

Le programme 113, qui finance les politiques de l'eau, de la biodiversité ou encore de la protection du littoral, des milieux marins et des paysages, est marqué par une réduction de 1,5 % des autorisations d'engagement (AE) et de 0,8 % des crédits de paiement (CP). Le programme 159, qui porte les subventions pour charge de service public de trois opérateurs majeurs, à savoir le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et Météo-France, voit ses crédits diminuer de 3,8 % en AE et en CP. Cette diminution, plus sensible que pour le programme 113, s'explique par l'évolution programmée des crédits destinés au supercalculateur de Météo-France.

Au-delà des crédits budgétaires, des efforts réels mais mesurés sont demandés aux opérateurs des trois programmes. À l'exception de Météo-France, les subventions pour charge de service public sont stables ; la subvention de l'IGN augmente même de 2 millions d'euros.

En matière d'effectifs, le PLF prévoit une diminution de 135 équivalents temps plein travaillé (ETPT) des emplois sous plafond pour l'ensemble de ces opérateurs. Cette diminution ne représente que 0,6 % de leurs effectifs.

Au-delà des enjeux en matière de crédits et d'effectifs, des efforts demeurent nécessaires en termes de rationalisation et de création de synergies entre opérateurs, ainsi qu'entre administrations centrales et opérateurs. Je souhaite prendre deux exemples apparus au cours de mes travaux.

Le premier exemple porte sur l'IGN – un établissement public dont l'expertise fait l'unanimité et qui a fait ses preuves, notamment dans le domaine agricole.

Une circulaire du Premier ministre du 5 septembre 2025 a cherché à créer un « réflexe IGN », c'est-à-dire à inciter les administrations publiques à privilégier l'IGN pour leurs besoins en données cartographiques et en services numériques. Outre le soutien à cet établissement, la circulaire poursuit un objectif de rationalisation. Il s'agit de mutualiser les ressources, d'éviter la création de bases de données redondantes ou de converger vers des référentiels publics partagés.

S'il est encore trop tôt pour dresser le bilan de cette circulaire, elle semble avoir enclenché une indéniable dynamique, dans le prolongement des conventions pluriannuelles conclues par l'IGN avec certains ministères,

comme le ministère des armées ou le ministère de l'agriculture, en rendant plus visibles les référentiels, les services et les expertises de l'IGN.

Lors de mes travaux préparatoires, j'ai cependant découvert la persistance de difficultés avec certains services de la direction générale des finances publiques (DGFiP), et plus précisément avec le cadastre qui se refuse, à ce stade, à recourir à l'expertise de l'IGN.

Cette situation n'est pas acceptable et il est indispensable que l'ensemble des services de l'État acquièrent ce « réflexe IGN ».

Mon deuxième exemple porte sur certains circuits de financement hérités de l'histoire, totalement illisibles, qu'il serait pertinent de rationaliser.

Je ne prendrai qu'un seul exemple, déjà mis en avant par notre collègue Christine Lavarde dans le rapport de la commission d'enquête sur les missions des agences de l'État. Il s'agit du mode de financement des agences de l'eau, de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le circuit de financement est le suivant : les redevances financent les six agences de l'eau qui versent ensuite une contribution à l'OFB, puis ce dernier verse une contribution aux parcs nationaux. Ce transfert en cascade de crédits, provenant de la même source, est illisible, pour ne pas dire absurde. L'attribution directe des crédits aux opérateurs serait plus simple et cohérente.

Peut-être serait-il également pertinent d'intégrer les parcs nationaux au sein de la structure de l'OFB ? Un amendement de la commission des finances le propose et nous pourrons en débattre en séance publique.

Après ces éléments portant sur les grandes évolutions budgétaires, je souhaite mettre en avant plusieurs points qui ressortent de mes travaux préparatoires. Ceux-ci ont notamment confirmé l'enjeu majeur que représente, pour les opérateurs de ces trois programmes, le dérèglement climatique. Ces derniers sont des vigies du dérèglement ; je pense à Météo-France, dont notre commission a pu entendre la présidente-directrice générale en juillet dernier au moment de la canicule, ainsi qu'à l'IGN et aux parcs nationaux qui voient les effets du dérèglement climatique sur leur territoire, ou encore à l'Office national des forêts (ONF), dont l'activité est concernée par le dérèglement climatique, qu'il s'agisse du dépérissement des forêts ou des incendies.

Ces opérateurs sont également des acteurs de l'adaptation au dérèglement climatique, qui figure parmi les priorités de leur action. Il en est ainsi des agences de l'eau qui jouent un rôle essentiel en matière de restauration des milieux aquatiques, de sobriété des usages et de partage de l'eau ; je pense également au Cerema, acteur public de référence pour accompagner les collectivités territoriales dans leurs politiques d'adaptation au dérèglement climatique.

Notre commission devra être vigilante pour que ces établissements continuent de bénéficier de crédits suffisants pour assurer ce double rôle de vigie et d'acteur de l'adaptation.

Je souhaite également évoquer l'action des agences de l'eau et la question du « plafond mordant » des recettes qui leur sont affectées. Nous connaissons l'importance de l'action des agences de l'eau dans nos territoires, notamment pour les collectivités et les acteurs économiques locaux, au premier rang desquels les agriculteurs.

Je ne souhaite pas esquiver cette question du « plafond mordant », à savoir le mécanisme plafonnant les taxes et ressources affectées aux agences. Au-delà du niveau de ce plafond, les recettes des redevances sont reversées au budget général de l'État. L'année dernière, à l'initiative du Sénat, ce plafond a été relevé de 135 millions d'euros, après un premier relèvement de 150 millions d'euros intervenu en 2023. Le plafond a donc atteint 2,483 milliards d'euros en 2026, montant que le PLF prévoit de stabiliser en 2027.

Je me félicite de ce relèvement en deux étapes, qui donne aux agences les moyens de leurs ambitions. En cohérence avec le plan Eau de 2023, les agences ont bâti des programmes d'intervention, et les comités de bassin ont voté des augmentations des taux des redevances afin de renforcer les investissements.

Lors de son audition par notre commission le 4 novembre dernier, la ministre Monique Barbut a évoqué la possibilité de relever de nouveau le plafond de 40 millions d'euros, afin de l'aligner sur les annonces du plan Eau de 2023.

J'ai réfléchi au dépôt d'un amendement en ce sens. Cependant, un tel amendement conduirait à priver d'une somme équivalente le budget de l'État dans une période où le redressement des comptes publics est impératif. En conséquence, après avoir échangé avec notre collègue rapporteur général de la commission des finances, j'ai jugé préférable de ne pas vous proposer d'amendement. Toutefois, 23 amendements ont été déposés sur ce sujet, formulant diverses propositions alternatives. Nous en débattrons donc en séance publique et j'espère qu'une solution d'équilibre pourra être trouvée.

Je souhaite m'attarder maintenant sur la situation de l'OFB. Sa subvention pour charge de service public, qui représente près d'un tiers des crédits du programme 113, sera stable en 2027, à hauteur d'environ 114 millions d'euros.

L'action de l'OFB reste un point de friction sur le terrain, notamment pour les agriculteurs, même si la situation est plus apaisée que lors de la crise agricole de 2024. Je m'interroge également sur l'évolution de ses effectifs département par département ; j'ai interrogé l'OFB à ce sujet, mais je n'ai pas encore obtenu d'éléments chiffrés précis.

Notre commission a adopté en septembre 2024 un rapport d'information de notre ancien collègue Jean Bacci sur le bilan de la création de l'OFB. Ce rapport soulignait notamment que l'établissement souffrait d'un fort déficit de légitimité et qu'il convenait d'opérer un rééquilibrage entre les

dimensions préventive et répressive de ses missions. Il formulait 29 recommandations visant notamment à instituer des relations plus apaisées avec les acteurs économiques et agricoles.

De nombreuses recommandations de ce rapport ont été reprises dans le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'établissement pour la période 2026-2030, ce dont nous pouvons nous réjouir. Ce nouveau COP a marqué une nette inflexion – rééquilibrage affiché des missions de l'OFB au profit de la prévention, de l'appui aux territoires et de l'accompagnement des acteurs ; mise en place d'actions visant à une meilleure appropriation et une meilleure pédagogie du contrôle, en lien avec les représentants de la profession agricole ; déploiement d'un service d'inspection générale ; développement des échanges avec les élus locaux.

L'infléchissement est net, mais tarde à se faire sentir sur le terrain. La culture de l'OFB et de ses agents doit évoluer vers davantage d'écoute et de pédagogie.

Plus globalement, il convient d'en finir avec les normes et les contraintes en décalage avec les réalités des territoires. Je vais prendre un exemple issu de nos territoires d'élevage marqués par le paysage de bocage. Cet été, il a été demandé aux agriculteurs de ces territoires de prendre contact avec les services de la préfecture avant tout émondage de frênes, une pratique installée pour les éleveurs. Comment expliquer cette nouvelle obligation ?

De la même manière, j'ai été rapporteur pour avis de notre commission sur le projet de loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture. Dans ce cadre, j'avais suivi de près la simplification du régime de protection des haies. Cette réforme n'a pas, à ce jour, atteint ses objectifs ; les crédits prévus peinent à être consommés, les propriétaires étant désincités par des normes trop contraignantes.

Dans la droite ligne de mon prédécesseur Guillaume Chevrollier, je tiens enfin à souligner l'enjeu majeur pour les opérateurs du programme 159 que constitue l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA).

La révolution de l'IA fait évoluer les méthodes de travail des opérateurs, notamment celles de l'IGN et de Météo-France. Pour l'IGN, la mise à jour du registre parcellaire graphique, système d'information servant de référence pour l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC), est facilitée par le recours à l'IA, qui permet aux agents de se consacrer aux zones « prérepérées » comme ayant évolué. Pour Météo-France, plusieurs services opérationnels ont été développés à partir de modèles d'IA, et de réels progrès ont été constatés dans la prévision. Je pense, par exemple, à la détection de la neige par analyse des images de webcams ou à la prévision des épisodes de brouillard en vallée de la Seine, le recours à l'IA permettant un gain de prévisibilité de près de 20 %.

Ces exemples illustrent le fait qu'il est indispensable que les opérateurs maintiennent leurs efforts en matière de recours à l'IA ; c'est une question de rationalisation – et donc d'économies –, mais aussi d'efficacité et de précision.

Sous le bénéfice de ces différentes observations, je propose d'émettre un avis favorable à l'adoption de ces crédits.

M. Daniel Salmon. – Nous sommes dans un moment critique concernant la biodiversité, en lien avec le réchauffement climatique. Les moyens ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées. On observe ainsi une stagnation des budgets ; certains s'en contenteront mais, face aux défis devant lesquels nous nous trouvons, cela me semble insuffisant.

Je partage la volonté de défendre ces équivalents temps plein (ETP) qui diminuent dans un certain nombre de services de l'État – Météo-France, Cerema, IGN. À Météo-France notamment, les supercalculateurs ne remplaceront pas l'humain. Par ailleurs, les cyberattaques sont de plus en plus nombreuses, et l'IA va contribuer à cette évolution. Il s'agit de ne pas mettre tous les œufs dans le même panier, car nous risquons de créer de la vulnérabilité.

Monsieur le rapporteur, je ne partage pas vos propos sur l'OFB. Ces agents de l'État sont là pour faire de la prévention et aussi de la répression. C'est le seul domaine où, dans cette assemblée, la répression est condamnée en permanence. Or, le besoin de contrôle est essentiel.

Dans mon département, ces dernières semaines, des cours d'eau ont été pollués sur plusieurs kilomètres. Il convient de rechercher les causes et de trouver les coupables. Si la prévention produit des effets, la répression doit permettre d'éviter les négligences.

M. Michaël Weber. – Concernant les opérateurs, il existe une différence entre l'accompagnement et la prévention. Dans les drames qui concernent les événements climatiques, la prévention joue un rôle évident ; et il sera important dans les prochaines années de combiner les apports de l'IA et les interprétations des spécialistes. Sur ce point, nous partageons les préconisations.

Là où il existe une divergence de vues, c'est sur l'accompagnement de l'ingénierie en matière d'atténuation, d'anticipation et d'adaptation. Je partage l'avis de notre collègue Daniel Salmon sur l'OFB. Nous nous souvenons également du rapport présenté par Jean Bacci.

Si l'on cherche un sujet plus consensuel, on peut évoquer le cas de l'ONF. Ces dernières années, nous avons pu observer une évolution des pratiques et de la gestion forestières. Entre ce que l'on entendait il y a dix ans encore et ce que l'on entend depuis trois ou quatre ans, la situation a totalement changé. On ne parlait pas de couvert permanent, ni d'accompagnement à la régénération naturelle ; aujourd'hui, nous le faisons.

Ce qui manque le plus sur nos territoires, c'est l'accompagnement en termes d'ingénierie, pour que ces mutations de gestion soient rendues possibles par de l'ingénierie supplémentaire. On considère souvent, dans cette chambre, qu'il y a trop de personnel et de moyens alloués, qu'il s'agit de dépenses de fonctionnement plutôt que d'investissement. En l'occurrence, il faut investir dans les territoires, avec les collectivités.

Pour le reste, avec mes collègues, nous avons déposé des amendements importants sur d'autres dispositions, car les objectifs annoncés par le Gouvernement ne se retrouvent pas dans cette expression budgétaire ; je pense notamment à la stratégie nationale pour la biodiversité.

M. Jean-Claude Anglars, rapporteur pour avis. – Je constate que nous partageons de nombreux points de vue, notamment concernant l'IGN, le Cerema et l'ONF.

Concernant les effectifs, 2 736 agents travaillent à l'OFB. Je n'ai pas apprécié que l'on ne me communique pas les évolutions par département, alors que la réalité des territoires constitue un angle d'approche important pour nous.

J'ai cité l'exemple des frênes. Je salue les agents de l'OFB qui ont su intégrer cette difficulté. Pour rappel, un propriétaire agriculteur doit demander l'autorisation pour émonder un frêne, au motif qu'il ne s'agirait pas d'une haie.

Les effectifs de l'ONF regroupent 7 946 agents, et ceux de Météo-France 2 632 agents. L'idée est de laisser la situation en l'état.

Le Cerema, de son côté, a su évoluer avec son temps. Il est l'exemple même de l'expertise technique reconnue, qui s'adapte aux réalités du terrain. Ses équipes sont capables de travailler avec des agences départementales ou des collectivités, sans créer de redondances pour accomplir la même mission.

Sur l'OFB, mon rapport assume la part de contrôle et de répression. La pédagogie demeure essentielle. Lorsque nous travaillions sur le zéro artificialisation nette (ZAN) et les haies, il avait fallu effectuer un travail, commune par commune, pour définir ce qu'était une haie. Le cas des tourbières dans le Massif central avait également été traité de façon particulière, en effectuant un travail de pédagogie vis-à-vis des propriétaires.

Pour élargir mon propos, les organismes doivent travailler en meilleure synergie. Par exemple, il est incompréhensible, alors que l'IGN a pour mission d'agir pour tous les ministères, que le cadastre utilise d'autres bases de données très coûteuses.

La commission émet un avis favorable à l'adoption des crédits des programmes « Paysages, eaux et biodiversité », « Expertise, information géographique et météorologie » et « Forêt ».

Crédits « Transition énergétique et climat »
(Mercredi 25 novembre 2026)

M. Laurent Somon, rapporteur pour avis sur les crédits relatifs à la transition énergétique et au climat. – Dans un budget contraint, nous devons regarder ce que produit chaque euro dépensé et donner de la visibilité à ceux qui engagent des projets sur plusieurs années. Tel est le fil conducteur de mes travaux, qui m'a conduit à examiner la cohérence des financements, les conditions du développement des énergies renouvelables et la place croissante des certificats d'économies d'énergie (CEE) dans la rénovation des bâtiments.

Concernant le financement de la transition écologique, la deuxième édition de la stratégie pluriannuelle de financement du Gouvernement montre l'ampleur des besoins. Cela rend d'autant plus nécessaire de savoir l'orientation des crédits et ce qu'ils permettent de financer.

Jusqu'ici destiné aux collectivités territoriales, le Fonds vert financera en 2027, à hauteur de 200 millions d'euros, la rénovation énergétique des bâtiments de l'État. Cette évolution brouille la vocation du fonds et rend plus difficile la comparaison, d'une année sur l'autre, des moyens réellement consacrés aux collectivités.

En concertation avec la commission des finances, je vous propose de retirer cette enveloppe du Fonds vert.

La lisibilité des crédits compte autant que leur stabilité. Je regrette, à cet égard, la disparition du Fonds territorial climat, créé à l'initiative du Sénat dans le PLF pour 2025. Pour engager des travaux d'adaptation ou de rénovation, une collectivité doit pouvoir établir un diagnostic, informer les habitants et monter des dossiers de financement. C'est précisément ce que ce fonds permet de faire dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Les premiers retours du terrain sont encourageants, et la suppression de ce soutien dès sa troisième année paraît prématurée. Un deuxième amendement vise donc à maintenir le Fonds territorial climat en lui réaffectant 100 millions d'euros du Fonds vert.

J'en viens au développement des énergies renouvelables. Là encore, les décisions budgétaires doivent tenir compte du temps nécessaire pour investir et faire aboutir les projets. Le soutien public aux énergies renouvelables électriques atteindra 7,2 milliards d'euros en 2027. Pour contenir cette dépense, le Gouvernement propose, à l'article 82, de résilier certains contrats conclus entre 2006 et 2010 et de modifier les conditions de contrats conclus à partir de 2021.

Je comprends la volonté de maîtriser cette dépense. Lorsqu'il s'engage par contrat auprès d'investisseurs, l'État doit, cependant, honorer ses engagements ; c'est pour cette raison que je propose de supprimer l'article 82.

La réussite des projets dépend aussi de leurs retombées pour les communes qui les accueillent. La réforme de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (Ifer) a constitué une avancée en leur attribuant 20 % des recettes pour les nouveaux projets concernés. Concernant les renouvellements, seuls les projets éoliens qui augmentent la puissance installée bénéficient aujourd'hui de cette répartition.

L'amendement que je soumets étend cette règle à l'ensemble des renouvellements d'installations éoliennes terrestres et photovoltaïques. Il reprend une mesure adoptée par le Sénat lors de l'examen du PLF pour 2026 ; le Gouvernement ne l'avait pas retenue dans le texte final.

Nos auditions ont confirmé l'efficacité du fonds chaleur. La chaleur représente 43 % de notre consommation finale d'énergie, et seul un quart de cette chaleur est d'origine renouvelable. En soutenant les projets de chaleur renouvelable, nous réduisons nos émissions et notre dépendance aux énergies fossiles importées.

La demande est là. En 2026, 1,6 milliard d'euros de projets ont été présentés, pour 800 millions d'euros de crédits. Le Gouvernement propose pourtant de réduire ces moyens de 300 millions d'euros en 2027. En concertation avec la commission des finances, je propose de relever l'enveloppe de 200 millions d'euros. Sur cette somme, 150 millions d'euros financeront des subventions pour les projets les plus éloignés de la rentabilité, et 50 millions d'euros permettront d'accorder des prêts bonifiés et des avances remboursables.

Enfin, je souhaite rappeler la place du bois-énergie dans les territoires ruraux, où il permet de valoriser une ressource locale. Le remplacement des chaudières anciennes par des équipements plus performants permettrait de réduire à la fois la consommation de bois et les émissions de particules fines. Le coût de l'installation reste toutefois un frein, en particulier pour les ménages modestes.

Tel est l'objet de mon amendement d'appel, qui prévoit une prime au remplacement des anciennes chaudières à bois. Cette prime viendrait en complément des aides existantes. Elle serait conditionnée à la mise au rebut de l'ancienne chaudière et à l'installation d'un appareil répondant à des critères de performance énergétique et environnementale.

Les moyens consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments augmentent en 2027, tandis que les crédits soumis au vote du Parlement diminuent. Au total, les financements doivent passer de 8,1 à 10,2 milliards d'euros. Dans le même temps, les crédits budgétaires seraient ramenés à 1,8 milliard d'euros, tandis que les CEE financeraient à eux seuls 5,3 milliards d'euros d'aides à la rénovation des bâtiments.

Cette évolution soulève deux questions. D'abord, le coût des obligations imposées aux fournisseurs peut se retrouver dans la facture d'énergie des ménages. Ensuite, une part croissante du financement échappe

au vote du Parlement, alors même que nous devons pouvoir en apprécier le coût et les résultats.

La suppression annoncée du programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (Actee), décidée sur un coin de bureau à Matignon, est symptomatique du contournement démocratique. Elle prive les collectivités d'une enveloppe de 200 millions d'euros au moment où les besoins de rénovation du bâti scolaire sont très pressants. J'invite le Gouvernement à revenir sur cette décision.

Mes six amendements visent à préserver les moyens d'action des collectivités et à donner aux porteurs de projets la visibilité dont ils ont besoin pour investir. C'est à cette condition que les crédits que nous examinons pourront se traduire par des réalisations sur le terrain.

Sous réserve de leur adoption, je vous propose d'émettre un avis favorable à l'adoption des crédits relatifs à la transition énergétique et au climat du PLF pour 2027.

M. Daniel Salmon. – Je partage une grande partie des propos du rapporteur. Je déplore ce jeu de vases communicants : on soutient d'un côté en siphonnant de l'autre. En regardant de près, on constate toutefois que de nombreux budgets sont en baisse. Concernant le Fonds vert, nous déposerons des amendements en séance pour l'abonder. La baisse du Fonds chaleur a également mis en difficulté de nombreuses collectivités territoriales. Nous avons besoin de lisibilité et d'une vision à long terme.

Concernant les énergies renouvelables, le temps long est également indispensable. L'État, encore une fois, revient sur sa parole. Je comprends le sentiment de défiance, en particulier sur le photovoltaïque où l'on constate un très net recul, avec la remise en cause dramatique de l'arrêté tarifaire S21. Si nous voulons atteindre nos objectifs, il s'agit de rétablir cet arrêté ; nous présenterons également des amendements en ce sens.

Le soutien à l'éolien terrestre et à l'éolien en mer augmente, ce dont nous pouvons nous satisfaire.

M. Laurent Somon, rapporteur pour avis. – Je suis ravi que Daniel Salmon abonde dans le sens de notre rapport et de nos propositions visant à rectifier des trajectoires chaotiques et irrégulières. Encore une fois, les promoteurs et les collectivités locales ont besoin de visibilité afin de pouvoir engager leurs projets. Je pense notamment au Fonds chaleur, un des dispositifs les plus efficients, qui répond à un besoin des communes, dans la mesure où les réseaux de chaleur permettent non seulement de produire de la chaleur, mais aussi du froid l'été.

M. Pascal Martin, président. – Nous procédons maintenant à l'examen des six amendements.

Article 58 (état B)

M. Laurent Somon, rapporteur pour avis. – L'amendement n° II-503 met l'accent sur le bois-énergie, qui joue un rôle important dans les territoires ruraux, où il permet à la fois de valoriser une ressource locale et de contribuer à réduire le coût de l'énergie pour les ménages modestes. Cet amendement vise à créer une prime à la casse pour aider les ménages à changer leur ancien équipement, dotée de 1 million d'euros.

L'amendement n° II-503 est adopté.

M. Laurent Somon, rapporteur pour avis. – L'amendement n° II-506, identique à celui de la commission des finances, tend à supprimer la nouvelle enveloppe de 200 millions d'euros consacrée, au sein du Fonds vert, aux immobilisations corporelles de l'État. Nous proposons de supprimer ces crédits destinés à rénover les bâtiments de l'État pour préserver l'objectif du Fonds vert de soutien à l'investissement local.

Mme Nicole Bonnefoy. – Nous sommes favorables au principe de l'amendement, mais ces 200 millions d'euros ne sont pas réaffectés. Dès lors, cela fait tomber le Fonds vert à 800 millions d'euros. Si ces crédits ne sont pas réorientés, nous serons défavorables à cet amendement.

M. Laurent Somon, rapporteur pour avis. – Pour l'instant, en effet, ils ne sont pas réaffectés au sein du Fonds vert.

Mme Nicole Bonnefoy. – Nous ne pouvons voter cet amendement en l'état.

L'amendement n° II-506 est adopté.

M. Laurent Somon, rapporteur pour avis. – L'amendement n° II-507, également identique à celui de la commission des finances, vise à rétablir le Fonds territorial climat pour un montant de 100 millions d'euros en AE et en CP, afin de contribuer au financement des PCAET par les collectivités locales.

L'amendement n° II-507 est adopté.

M. Laurent Somon, rapporteur pour avis. – L'amendement n° II-508, présenté conjointement par Mme Antoine et moi-même, est identique à celui de la commission des finances et de la commission des affaires économiques. Il vise à augmenter de 200 millions d'euros les crédits du Fonds chaleur, qui diminuent considérablement dans le PLF présenté par le Gouvernement.

M. Jean-Pierre Corbisez. – Ne pourriez-vous pas, au nom de la commission, lors du débat dans l'hémicycle, demander que ces 200 millions d'euros soient maintenus dans le Fonds vert, mais qu'ils restent affectés à des projets engagés par les collectivités territoriales ? Sinon, cette somme nécessaire aux collectivités va repartir dans les caisses de l'État.

M. Laurent Somon, rapporteur pour avis. – C'est la deuxième remarque sur le même sujet. Encore une fois, il existe une contrainte budgétaire. C'est le choix qui est proposé à la commission.

L'amendement n° II-508 est adopté.

Article 82

M. Laurent Somon, rapporteur pour avis. – L'amendement n° II-504 vise à supprimer l'article 82 qui résilie les contrats S4 et S10 sur l'éolien, et S21 sur le photovoltaïque. Pour assurer une meilleure visibilité aux promoteurs, il est nécessaire que la parole de l'État soit garantie. En conséquence, nous proposons de supprimer cet article 82.

L'amendement n° II-504 est adopté.

Après l'article 82

M. Laurent Somon, rapporteur pour avis. – L'amendement DEVDUR.3 reprend un apport du Sénat au PLF pour 2026. Pour tout renouvellement d'un parc éolien ou photovoltaïque, quelle que soit sa puissance, la commune d'implantation pourra percevoir 20 % du produit de l'Ifer.

L'amendement DEVDUR.3 est adopté.

La commission émet un avis favorable à l'adoption des crédits relatifs à la transition énergétique et au climat, sous réserve de l'adoption de ses amendements.

Crédits « Prévention des risques »
(Mardi 24 novembre 2026)

M. Pascal Martin, président. – Nous poursuivons l'examen de ce projet de loi de finances (PLF) avec la présentation, par notre collègue Jocelyne Antoine, des crédits relatifs à la prévention des risques.

Cet exercice revêt pour moi une saveur particulière, alors que j'ai eu l'honneur d'en être le rapporteur six années durant ; six années au cours desquelles, avec d'autres, j'ai pu arpenter cette thématique passionnante et foisonnante, qui m'a conduit à m'intéresser aux risques technologique, industriel et nucléaire, ainsi qu'à la diversité des aléas climatiques. J'ai été le témoin de l'intensification de nouveaux risques : le retrait-gonflement des argiles (RGA) est en effet devenu un sujet plus prégnant ces dernières années, tandis que les épisodes d'inondation, malheureusement toujours d'actualité, se sont multipliés et intensifiés.

En tant que rapporteur sur les sujets liés aux risques, j'ai été conduit à m'intéresser à des catastrophes naturelles qui se produisent bien au-delà des frontières de mon beau département de la Seine-Maritime, en abordant par exemple, à l'occasion de l'examen du PLF pour 2025, les risques d'origine glaciaire et périglaciaire (ROGP). J'ai aussi été conduit à me rendre hors de France, avec plusieurs de nos collègues, pour trouver chez nos voisins européens, notamment aux Pays-Bas – lors d'un déplacement qui restera gravé dans nos mémoires –, des éléments de réflexion propres à enrichir nos politiques de prévention en matière d'inondation ou de sols argileux. Cet été, à l'occasion d'une mission parlementaire menée avec six autres parlementaires, j'ai pu renouer avec la thématique des feux de forêt. Ce sujet revêt pour moi une dimension singulière, en tant qu'ancien officier de sapeurs-pompiers d'abord, mais aussi en ma qualité de rapporteur sur la proposition de loi visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, adoptée en juillet 2023, à la suite du premier incendie hors norme de l'année 2022.

L'inventaire des travaux conduits sur la prévention des risques serait incomplet si je n'évoquais pas le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dit Climat et résilience, adopté en 2021, le projet de loi relatif à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire, dit Sûreté nucléaire, adopté en 2024, ou encore, plus récemment, la proposition de loi visant à soutenir les collectivités territoriales dans la prévention et la gestion des inondations, adoptée à l'unanimité par le Sénat en 2025. Autant de textes pour lesquels j'ai eu la chance et l'honneur d'être nommé rapporteur en votre nom.

Mon premier mandat de sénateur aura été profondément marqué par cette thématique de la prévention des risques, à laquelle j'ai consacré une part

importante de mon travail parlementaire. C'est donc avec une certaine émotion, mais aussi beaucoup de sérénité, que je transmets aujourd'hui le relais à notre collègue Jocelyne Antoine. Je ne doute pas qu'elle saura prolonger ces travaux, indispensables à notre pays pour nous prémunir contre l'intensification des aléas climatiques.

Je lui cède d'ailleurs sans plus tarder la parole, pour qu'elle nous présente son avis.

Mme Jocelyne Antoine, rapporteure pour avis sur les crédits relatifs à la prévention des risques. – En préambule, dans le prolongement de vos propos, monsieur le président, cher Pascal Martin, j'aimerais avoir un mot de remerciement sincère pour le travail que vous avez effectué et pour les six années consacrées à l'examen rigoureux des crédits relatifs à la prévention des risques. Il faut dire que cette thématique vous était toute prédestinée : vous êtes colonel de sapeurs-pompiers de profession et vous avez connu, sur votre territoire, l'accident de Lubrizol. J'ai cherché, cette année, à m'inscrire dans votre sillage, en abordant des thématiques devenues incontournables : inondations, RGA ou encore financement de la sûreté nucléaire. La barre est haute ! Je mesure la responsabilité qui m'incombe de produire un travail aussi sérieux que le vôtre.

J'en viens à la présentation de mon avis sur les crédits relatifs à la prévention des risques, répartis sur la mission « Écologie, développement et mobilité durables » pour ce PLF 2027.

Aborder le risque sous l'angle de la « prévention » est une approche que je qualifierais de « clé de voûte » de nos politiques publiques. La prévention est économiquement, socialement et politiquement pertinente. Des études récentes, établies et chiffrées après les mégafeux survenus en Gironde cet été, permettent d'en attester. En effet, la « valeur du sauvé », qui mesure les économies réalisées par les investissements dans la prévention par rapport aux coûts de réparation évités, est estimée, dans le cas des feux de forêt, à six euros économisés pour un euro investi. Je me permets de mentionner cet ordre de grandeur qui, à lui seul, peut justifier la pertinence d'une politique de prévention des risques. Ce rappel est d'autant plus pertinent que nous connaissons, de nouveau, d'importants épisodes d'inondation en France. La politique de prévention ne saurait jamais être une variable d'ajustement budgétaire, alors que nos territoires sont soumis, plus que jamais, aux aléas climatiques.

Il me revient maintenant de vous présenter les principales conclusions de mon avis budgétaire : j'évoquerai d'abord brièvement la dynamique générale d'évolution des crédits budgétaires affectés à cette politique, avant de vous faire part de plusieurs remarques thématiques.

Les crédits budgétaires relatifs à la prévention des risques sont globalement stables. La baisse sur les autorisations d'engagement (AE) est essentiellement due au resserrement du budget d'intervention de l'Agence de

la transition écologique (Ademe), dit « budget incitatif », sur lequel je reviendrai ultérieurement.

S'agissant des crédits budgétaires alloués à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) du programme 235, ceux-ci connaissent, à nouveau, une baisse d'environ 7,2 millions d'euros en autorisations d'engagement et 5,2 millions d'euros en crédits de paiement (CP). Prise de manière isolée, cette diminution peut sembler modeste, mais elle traduit en réalité une trajectoire triennale particulièrement défavorable à l'établissement. Entre 2025 et 2027, les autorisations d'engagement hors titre 2 de l'ASNR accusent une baisse de 24 millions d'euros. Cette cure d'amincissement me paraît surprenante, alors que la relance du nucléaire bat son plein et que le stock de déchets radioactifs dangereux s'accroît dans le temps.

Je ne pense pas qu'il soit opportun de sacrifier, sur l'autel du sérieux budgétaire, notre protection contre les risques nucléaires. Ainsi que me l'a indiqué le président de l'ASNR, M. Abadie, chaque euro retiré à l'agence conduira à une réduction, voire un abandon de projets de recherche, sans exclure des répercussions sur ses autres missions, qu'il s'agisse de l'instruction, de l'expertise ou de la gestion de crise.

Je vous proposerai en conséquence d'adopter un amendement pour préserver les moyens de l'ASNR, en les reconduisant au niveau voté en 2026.

J'en viens désormais à l'évocation de trois thématiques qu'il me paraît opportun d'aborder.

Première thématique, la prévention du risque de retrait-gonflement des argiles.

L'an passé déjà, le rapporteur pour avis relevait l'incohérence entre l'aide prévue à l'action n° 15 du programme 181, qui consiste en une expérimentation finançant des études et des travaux visant à prévenir les risques de RGA, et le niveau de revenus des ménages éligibles au dispositif. En effet, ne sont concernés que les ménages très modestes, modestes et intermédiaires qui bénéficient d'un niveau d'accompagnement dégressif en fonction de leur revenu. Le ministre Lefèvre, entendu par notre commission le 3 novembre dernier, reconnaissait d'ailleurs : « La sous-consommation des crédits destinés à financer les mesures individuelles préventives en matière de RGA est incontestable, pour des raisons liées à la définition des critères d'éligibilité et au niveau de reste à charge incombant aux propriétaires. » Il ne fait ainsi peu de doute que le périmètre de l'expérimentation était totalement inadapté.

Sur le principe, pourtant, le calibrage du dispositif est une bonne chose : cela évite de créer une dépense de guichet et des effets d'aubaine pour les ménages les plus aisés. Néanmoins, dans le cas du risque de RGA, il convient de s'intéresser à la nature des ménages exposés. Or, selon une récente étude du Conseil d'analyse économique (CAE), le risque de RGA « surexpose

les déciles intermédiaires et supérieurs ». En conséquence, le calibrage actuel fait long feu. Alors que la direction générale de la prévention des risques (DGPR) et Bercy examinent actuellement une nouvelle mouture pour l'expérimentation, je les ai incités à réexaminer les critères économiques pour cibler les ménages effectivement exposés au phénomène de RGA. Sans une « critérisation » plus fine, ce dispositif est voué à être sous-utilisé, alors même que le risque est, lui, surreprésenté.

La deuxième thématique concerne la lutte contre les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS).

Cette thématique m'est particulièrement chère, puisque plusieurs communes de mon département, la Meuse, sont frappées par une pollution des eaux qui la rend impropre à la consommation humaine. Dans une autre commune, les résultats des analyses de l'eau étaient mauvais hier et les habitants sont de nouveau privés d'eau potable.

Les maires se retrouvent en première ligne, contraints d'agir avec des solutions qui relèvent souvent de la débrouille et du bricolage : mise à disposition de packs d'eau ou encore installation, à leurs frais, de tonneaux avec filtres à charbon.

Chargée d'examiner les crédits relatifs à la prévention des risques, j'étais curieuse de connaître le montant alloué à cette action.

Premier constat, les crédits sont introuvables dans le programme 181. Aucune ligne budgétaire propre ne permet de quantifier l'effort de la dépense publique pour lutter contre cette pollution. En outre, les informations contenues dans le bleu budgétaire sont lapidaires. Sont ainsi mentionnées plusieurs stratégies en lien avec la « santé et l'environnement » sans que l'on ne puisse en déterminer le périmètre et en saisir l'intérêt. Le flou artistique est phénoménal !

À l'occasion de l'examen du PLF 2024, 10 millions d'euros avaient été accordés par voie d'amendement à la lutte contre les PFAS. Depuis lors, ces crédits n'ont jamais été reconduits. L'an passé, leur montant était estimé à environ 5 millions d'euros. Cette année, d'après les informations de la DGPR recueillies lors de son audition, les crédits destinés à l'action contre les PFAS s'élèvent à environ 2 millions d'euros. Ce soutien porte essentiellement sur des subventions aux opérateurs du programme : Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris), Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) notamment.

Je ne peux que déplorer l'atonie des crédits consacrés à cette action, qui me semble prioritaire ; c'est un enjeu de santé publique. Je le déplore d'autant plus que je constate dans mon territoire le désarroi des élus locaux, démunis face à cette contamination.

La commission aura l'occasion d'approfondir ces réflexions dans le cadre de la mission d'information consacrée aux PFAS. Je suis certaine que de bonnes solutions émergeront du crible de l'intelligence collective.

Ma troisième thématique porte sur les fonds d'intervention de l'Ademe. Je serai relativement brève sur ce point, car mon collègue Laurent Somon y reviendra plus précisément dans son avis budgétaire, qui vous sera présenté demain.

J'aimerais toutefois vous dire ma crainte quant à la baisse des crédits consacrés au fonds chaleur. Je redoute en effet un essoufflement des projets associés à ce fonds, en raison de critères de sélectivité devenus trop exigeants. Pour cette raison, je cosignerai l'amendement de Laurent Somon qui vise à rehausser les moyens alloués au fonds chaleur.

Enfin, j'aimerais dire un dernier mot en lien avec la prévention des inondations.

Dans le cadre de la mission d'information relative aux « 40 ans de la loi Montagne et de la loi Littoral », dont les conclusions vous ont été présentées par son rapporteur voilà quelques semaines, nous avons constaté l'imbroglio que constitue la situation juridique et financière des digues transférées aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite Maptam. Je sais que plusieurs de nos collègues ont travaillé vigoureusement sur ces sujets. Je pense notamment à Rémy Pointereau, Hervé Gillé et Jean-Yves Roux. Les travaux de la mission d'information ont montré qu'outre des problèmes de responsabilité et d'inclusion dans les systèmes d'endiguement, se posait également l'enjeu du financement pour en assurer l'entretien.

Je vous proposerai donc, sur le modèle du programme national ponts (PNP), dont notre commission a toujours soutenu l'intérêt, d'adopter un amendement portant création d'un programme national digues, abondé à hauteur de 5 millions d'euros. Ce montant a été discuté avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), qui considère qu'il s'agit d'une enveloppe pertinente pour engager une action efficace en la matière.

Au départ, nous avions imaginé créer un fonds de 40 millions d'euros, mais nos échanges avec la commission des finances ont montré que ce montant ne pouvait être inscrit sur la ligne budgétaire. Après réflexion, plutôt que nous montrer trop ambitieux et de ne rien obtenir à l'arrivée, je proposerai un amendement en deçà de ce que j'aurais souhaité au départ, à hauteur de 5 millions d'euros, de manière à amorcer la création d'un plan national digues et à en inscrire le principe dans les textes, sur le modèle du PNP. La première année, ces crédits pourraient être consacrés aux études, sachant que les travaux ne pourront pas intervenir en 2027. Cette démarche serait soutenue

par le Cerema, qui estimait lui-même qu'un montant de 40 millions d'euros eût été optimal.

Voilà, mes chers collègues, les éléments dont je souhaitais vous faire part sur ce projet de budget pour 2027.

En conséquence, j'émets un avis favorable à l'adoption des crédits des programmes 181 et 235, sous réserve des amendements que j'ai déposés.

Mme Nicole Bonnefoy. – Le programme 181 est à la racine de notre adaptation au changement climatique, avec la lutte contre le risque de retrait-gonflement des argiles, sur lequel nous avions beaucoup travaillé avec notre ancien collègue Michel Vaspart, le financement du fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit fonds Barnier, la sortie des énergies fossiles grâce au fonds chaleur et le développement de l'économie circulaire.

La copie que nous propose l'exécutif est, de notre point de vue, très loin d'être satisfaisante. La fermeture du guichet du fonds chaleur au début du mois doit nous alerter : ce fonds, piloté par l'Ademe, représente le principal outil des collectivités territoriales pour déployer leurs réseaux de chaleur et de froid renouvelables.

Alors que l'État appelait encore, en avril dernier, à l'électrification des usages, la fermeture de ce guichet, la chute des crédits du fonds chaleur de l'ordre de 285 millions d'euros et celle des crédits du fonds économie circulaire de 43 millions d'euros constituent autant de renoncements inacceptables pour le pays. Nous ne pouvons sacrifier sur l'autel de l'équation budgétaire les investissements qui décideront de notre future indépendance énergétique. Comme nous y invitent les associations de collectivités et l'ensemble des filières renouvelables, le Sénat, et notre commission en particulier, doivent faire preuve de sang-froid et s'opposer fermement à ce moratoire anti-écologique maquillé en sérieux budgétaire.

Je rappellerai au Gouvernement que le fonds chaleur, pour la seule année 2025, a permis d'éviter l'importation de plus de 50 térawattheures de gaz fossile, soit plusieurs milliards d'euros. J'ai bien entendu, madame la rapporteure pour avis, qu'un amendement commun nous serait présenté demain pour le rétablissement des crédits de ce fonds – du moins, je l'espère.

Un autre grief concerne la division par deux de la ligne budgétaire de l'action n° 15, « Retrait-gonflement des argiles », un an après sa création. Compte tenu de la période de sécheresse que nous avons vécue, nous assistons à une explosion des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (CatNat) liées à ce risque. Ce n'est donc pas le moment de diviser par deux ces crédits.

L'expérimentation en cours, même si elle mérite d'être recalibrée, a connu des évolutions au 1er mai, comme le relèvement du seuil de 1 à 5 millimètres pour les fissures. Ce sous-financement pour 2027 va sans nul

doute fragiliser le dispositif, plus particulièrement dans les onze départements pilotes.

En dernier lieu, les crédits du fonds Barnier reculent de 30 millions d'euros. Comme nous le répétons chaque année, je demeure persuadée, avec mes collègues socialistes, que la surprime CatNat doit être totalement orientée vers cette ligne budgétaire et non vers le budget général.

Le Gouvernement fait ici clairement preuve d'une logique de courte vue, au détriment de nos ambitions de décarbonation et de notre devoir d'investir dans la planification écologique. Évidemment, nous reparlerons de tout cela en séance.

M. Hervé Gillé. – En complément de l'intervention de ma collègue Nicole Bonnefoy, je voudrais relever, sauf erreur de ma part, qu'aucune proposition n'est faite aujourd'hui concernant l'érosion du trait de côte. C'est pourtant un sujet majeur, sur lequel plusieurs propositions parlementaires n'ont pas encore trouvé d'issue, que ce soit à l'Assemblée nationale ou au Sénat. Le fonds Barnier n'étant pas mobilisable sur ce sujet, il a été clairement prévu, dans la stratégie littorale, de trouver des moyens pour accompagner les nouvelles politiques liées à l'érosion du trait de côte. Plusieurs propositions ont été faites pour alimenter un fonds qui permettrait à toutes les collectivités concernées de mettre en œuvre ces politiques. Or je regrette que rien ne soit prévu dans ce budget sur ce sujet qui monte pourtant en puissance : nous ne pouvons pas laisser l'ensemble des acteurs sans soutien.

Concernant les PFAS, je vous rappelle la proposition de loi de Nicolas Thierry, issue de l'Assemblée nationale, qui a abouti et que nous avons soutenue au Sénat. Sa portée a toutefois été profondément limitée quant au principe pollueur-payeur, dont l'application devait permettre de financer toutes les politiques de lutte contre cette pollution. Nous sommes donc un peu l'arroseur arrosé : d'un côté, nous réduisons la portée de ce principe, en limitant les moyens alloués à la politique d'accompagnement et de traitement des effets des PFAS ; de l'autre, nous courons après les moyens. Il me semble que, sur ce sujet, nous n'avons pas pris toutes nos responsabilités.

Je tenais à rappeler le contexte et l'historique de la démarche, d'autant plus que Nicolas Thierry a obtenu, pour le travail qu'il a effectué sur les PFAS, le prix international Earthshot, parfois qualifié de « prix Nobel de l'écologie ».

Mme Jocelyne Antoine, rapporteure pour avis. – Concernant le fonds chaleur, j'ai effectivement esquissé le sujet, qui sera approfondi demain. La baisse de 285 millions d'euros risque de freiner le développement des réseaux de chaleur renouvelable, de la géothermie et du solaire thermique, comme vous l'avez précisé. Notre collègue Laurent Somon présentera un amendement à ce titre, puisque ce sujet est transversal à nos deux missions.

Concernant le fonds économie circulaire, les aides sont actuellement concentrées sur quelques priorités : la gestion des déchets, le recyclage, le réemploi, la réparation et la prévention. La baisse des crédits est compensée

par la montée en puissance des éco-organismes, dont l'effet de levier mérite d'être examiné de près.

Quant au risque de RGA, les crédits de l'action n° 15 sont effectivement diminués de moitié, sachant que, en 2026, seulement 600 000 euros ont été consommés en AE et 200 000 euros en CP. Il n'apparait dès lors pas pertinent d'augmenter les crédits d'une enveloppe qui est déjà sous-consommée. Cela reviendrait à allouer des crédits à une mission qui, de toute façon, serait incapable de les engager. En conséquence, je n'ai pas souhaité déposer d'amendement pour augmenter les crédits de cette action.

Concernant le fonds Barnier et la surprime CatNat, je voudrais revenir sur les récentes conclusions d'un rapport de la Cour des comptes paru en novembre 2026. Il estime nécessaire de parachever la budgétisation de la surprime CatNat en mettant fin à son prélèvement distinct et en réintégrant son montant dans l'assiette de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA). C'est en effet un enjeu de lisibilité budgétaire. Le maintien d'un tel prélèvement, distinct du prélèvement de la TSCA, fait perdurer dans l'inconscient collectif l'idée d'un lien entre la surprime CatNat et le fonds Barnier, ce qui est pourtant contradictoire avec le principe d'universalité budgétaire.

Selon les chiffres que nous a communiqués la DGPR, pour les années 2024, 2025 et 2026, les crédits du fonds Barnier, auxquels s'ajoutent les autres crédits de l'État alloués à la prévention des risques, sont d'un ordre de grandeur équivalent, voire légèrement supérieur, au produit du prélèvement sur les primes CatNat. Je pourrai vous transmettre ces données.

Pour 2026, les crédits en faveur de la prévention des risques s'élèvent au total à 591 millions d'euros, pour un produit du prélèvement sur les surprimes CatNat estimé à 550 millions d'euros.

M. Hervé Gillé. – Le fonds Barnier s'élève à 300 millions d'euros.

Mme Jocelyne Antoine, rapporteure pour avis. – À ces 300 millions d'euros s'ajoutent notamment 291 millions d'euros d'autres crédits destinés à la prévention des risques qui relèvent du régime d'assurance des catastrophes naturelles, dont 30 millions d'euros consacrés au RGA et 196 millions d'euros au titre du fonds vert.

Concernant le trait de côte, c'est effectivement un véritable enjeu, mais le fonds Barnier n'est pas mobilisable, car il s'agit d'un risque prévisible. Il faut donc trouver de nouvelles sources de financement.

Quant aux PFAS, vous avez raison, il faut approfondir le principe du pollueur-payeur. Notre commission va conduire une mission d'information à ce sujet, qui nous permettra d'avancer et d'aboutir à des nouvelles propositions.

M. Hervé Gillé. – Je l'entends bien…

Mme Jocelyne Antoine, rapporteure pour avis. – Cette mission n'a pas encore débuté ses travaux. Le périmètre du principe pollueur-payeur soulève de véritables questions. En revanche, les premiers effets de son application se feront sentir dès le 1er janvier 2027, puisqu'un certain nombre d'industries seront soumises à la taxe sur les rejets de PFAS dans l'eau, issue de la proposition de loi que vous citiez cher Hervé Gillé, dont le produit, estimé à 10 millions d'euros, s'ajoutera aux 2 millions d'euros déjà prévus dans ce budget.

M. Daniel Salmon. – À quelques jours de la fin de la conférence des parties (COP 31), dont nous constatons l'échec, rappelons que la meilleure prévention reste l'atténuation du réchauffement climatique. Or nous ne sommes pas du tout sur la bonne voie. Ces crédits sont faméliques et en contradiction avec le troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3). Nous savons que tous ces aléas vont s'intensifier et pourtant nous réduisons la voilure ; c'est assez incompréhensible.

Je me suis beaucoup battu contre la fusion de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), car j'ai longtemps entendu dire, ici même, que nous avions le meilleur système au monde grâce à cette dualité entre l'expert et l'autorité. Or un certain nombre des écueils que nous avions pointés se vérifient aujourd'hui.

Dans un contexte de relance du nucléaire, le budget de l'ASNR baisse de 7,5 millions d'euros, ce que regrette Pierre-Marie Abadie. Tout cela n'est pas rassurant au regard du vieillissement de nos réacteurs et du nouveau programme d'EPR2.

Concernant le RGA, après la sécheresse de cet été, les dégâts seront considérables avec le retour de la pluie. Or les programmes sont insignifiants – quelques centaines de milliers d'euros par département –, alors qu'il faudrait avancer vite et explorer davantage les expérimentations menées. Nous ne sommes pas du tout à la hauteur !

Les montants inscrits aux différentes lignes budgétaires sont presque indécents au regard des défis qui nous attendent. C'est pourquoi nous voterons contre ces crédits.

Mme Jocelyne Antoine, rapporteure pour avis. – Je partage vos inquiétudes concernant le budget de l'ASNR et j'ose espérer que vous voterez mes amendements.

M. Daniel Salmon. – Bien entendu !

Mme Jocelyne Antoine, rapporteure pour avis. – Quant au RGA, j'ai déjà répondu.

EXAMEN DES AMENDEMENTS

Article 58 (État B)

Mme Jocelyne Antoine, rapporteure pour avis. – L'amendement DEVDUR.10 vise à rétablir les crédits de l'ASNR à leur niveau de 2026.

L'amendement DEVDUR.10 est adopté.

Mme Jocelyne Antoine, rapporteure pour avis. – *L'amendement DEVDUR.11 vise à amorcer un programme national digues en inscrivant 5 millions d'euros dans ce projet de loi de finances.*

M. Samir Rhimini. – Merci d'avoir évoqué dans votre rapport la problématique de la compétence Gemapi. Il me semble que le législateur a commis une erreur en transférant cette compétence aux communautés de communes. Hervé Gillé, Rémy Pointereau et Jean-Yves Roux ont pu le constater dans nos territoires : certaines communautés de communes doivent rénover plus de 17 kilomètres de digues de Loire. Même en portant la taxe Gemapi à 400 %, nous ne pourrions financer que 100 mètres de digues, pour un coût de 400 000 euros.

Merci d'avoir rendu hommage à celles et ceux qui ont travaillé sur ce sujet. J'ai naturellement une pensée pour mon prédécesseur Rémy Pointereau.

L'amendement DEVDUR.11 est adopté.

La commission émet un avis favorable à l'adoption des crédits relatifs à la prévention des risques, sous réserve de l'adoption de ses amendements.

LISTE DES PERSONNES ENTENDUES ET DES CONTRIBUTIONS ÉCRITES

Paysages, eau et biodiversité,
expertise, information géographique et météorologie ainsi que forêt -
M. Jean-Claude Anglars, rapporteur pour avis

Mardi 3 novembre 2026

- *Ministère de la transition écologique - Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)* : **M. Alexandre LEONARDI**, ingénieur en chef des mines, sous-directeur de la coordination, de l'appui, de la stratégie et du pilotage des politiques de protection et de restauration des écosystèmes ;

- *Office français de la biodiversité* : **M. Raphaël BELLO**, directeur général délégué.

- Table ronde *Agences de l'eau ;*

. *Agence de l'eau Rhin-Meuse :* **M. Christophe LEBLANC**, directeur général adjoint ;

. *Agence de l'eau Loire-Bretagne :* **M. Loïc OBLED**, directeur général.

. *Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse* : **M. Nicolas MOURLON**, directeur général.

- *Parc nationaux de France* : **M. Vincent CLIGNIEZ**, directeur du Parc National des Cévennes, **Mmes Sophie-Dorothée DURON**, directrice du Parc national de Port-Cros, et **Blandine DESCAMPS-JULIEN**, déléguée du collectif de Parcs.

Jeudi 5 novembre 2026

- *Météo-France :* **Mme Virginie SCHWARZ**, présidente-directrice générale.

Mardi 10 novembre 2026

- *Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) :* **MM. Sébastien SORIANO**, directeur général, **Philippe GERBE**, secrétaire général, **et Stéphane VALOIS**, secrétaire général adjoint.

- *Office national des forêts (ONF)* : **Mme Valérie METRICH HECQUET**, directrice générale, et **M. Nicolas LAGNOUS**, directeur économique et financier.

- *Centre national de la propriété forestière (CNPF)* : **Mme Anne-Marie BAREAU**, présidente, et **M. Roland DE LARY**, directeur général.

Mardi 17 novembre 2026

- *Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)* : **M. Étienne CRÉPON**, directeur général, **et Mme Catherine MALIGNE**, directrice de cabinet.

Transition énergétique et climat -
M. Laurent Somon, rapporteur pour avis

- **Personnes entendues**

Mardi 10 novembre 2026

- *Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)* : **M. Cédric BOURILLET**, directeur général, **Mme Bérengère DÈZES**, sous-directrice des affaires générales et de la synthèse, **M. Jérémie BENHAMOU**, chef du bureau des marchés de gaz, **Mme Léa BOUDINET**, cheffe du bureau des marchés de l'électricité et **M. Tanguy CHABOT**, chargé de mission.

- *Institute for climate economics (IC4E)* : **M. Hadrien HAINAUT**, directeur de programme investissement climat, transition énergétique et prospective.

- *Syndicat des énergies renouvelables (SER)* : **MM. Jules NYSSEN**, président, **Alexandre ROESCH**, délégué général, **Mme Élodie SAILLARD**, responsable juridique et affaires institutionnelles.

- *Association Amorce* : **MM. Nicolas GARNIER**, délégué général, et **Joël RUFFY**, responsable du pôle juridique et fiscal et du service institutionnel et médias.

- **Contribution écrite**

- Secrétariat général de la planification écologique (SGPE)

Prévention des risques -
Mme Jocelyne Antoine, rapporteure pour avis

- **Personnes entendues**

Vendredi 13 novembre 2026

- *Agence de la transition écologique (ADEME)* : **Mme Patricia BLANC**, directrice générale déléguée, et **M. Laurent PICHARD**, secrétaire général.

Mardi 17 novembre 2026

- *Direction générale de la prévention des risques (DGPR)* : **Mme Régine ENGSTRÖM**, directrice générale de la prévention des risques par intérim, **Laure DEXCIDIEUX**, adjointe à la sous-directrice des ressources et de la synthèses et **M. Christophe LAGORCE**, chef de la mission bruits et agents physiques.

- *Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) :* **MM. Pierre-Marie ABADIE**, président, **Jean-Patrick GOUDALLE**, directeur général adjoint, et **Mme Emmanuelle MUR**, responsable des affaires publiques.

LA LOI EN CONSTRUCTION

Pour naviguer dans les rédactions successives du texte, visualiser les apports de chaque assemblée, comprendre les impacts sur le droit en vigueur, le tableau synoptique de la loi en construction est disponible sur le site du Sénat à l'adresse suivante :

https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjlf2027.html

ANNEXES -
AMENDEMENTS ADOPTÉS PAR LA COMMISISON DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Amendements de première partie

AMENDEMENT N° I-1686

présenté par

Mme ANTOINE
au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

---

ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ARTICLE 3

Après l'article 3

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – Au 1 *bis* de l'article 200 *quater* A du code général des impôts, l'année : « 2026 » est remplacée par l'année : « 2029 ».

II. – Le I ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû.

III. – La perte de recettes résultant pour l'État du I est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre Ier du livre III du code des impositions sur les biens et services.

OBJET

Cet amendement vise à proroger le crédit d'impôt des ménages pour les travaux de prévention prescrits dans le cadre d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

Ce dispositif fiscal permet de financer une partie du coût des diagnostics et des travaux prescrits par un PPRT. Il permet ainsi d'accompagner financièrement les propriétaires de logements situés à proximité de sites industriels classés Seveso seuil haut dans la réalisation de travaux destinés à protéger leur habitation contre les effets des risques technologiques auxquels ils sont exposés.

Le présent amendement vise à mettre en cohérence la période d'éligibilité à ce crédit d'impôt avec le délai légal de réalisation des travaux prescrits par les PPRT. En l'état du droit, certains propriétaires peuvent en effet se trouver contraints de réaliser des travaux de protection sans pouvoir bénéficier du dispositif fiscal sur l'intégralité de la période qui leur est légalement accordée pour les effectuer.

Crédits « Transition énergétique et climat »

AMENDEMENT N° II-503
présenté par
M. Laurent SOMON

ARTICLE 58 (CRÉDITS DE LA MISSION)
État B

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Mer, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	1 000 000		1 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables dont titre 2		1 000 000		1 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection dont titre 2				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				

Forêt				
TOTAL	**1 000 000**	**1 000 000**	**1 000 000**	**1 000 000**
SOLDE	**0**		**0**	

OBJET

Le présent amendement d'appel vise à créer une « prime à la casse » pour aider les ménages à remplacer leur ancienne chaudière à bois par un appareil de chauffage au bois plus performant et moins polluant.

Le bois-énergie joue un rôle important dans les territoires ruraux, où il permet de valoriser une ressource locale et contribue à la diversification des modes de chauffage. Les chaudières anciennes peuvent toutefois consommer davantage de combustible et émettre davantage de particules fines que les équipements récents. Accélérer leur remplacement permettrait donc de réduire à la fois la consommation de bois des ménages et les émissions liées au chauffage.

Le coût d'acquisition et d'installation d'une chaudière neuve demeure un frein, en particulier pour les ménages modestes. La prime serait conditionnée à la mise au rebut de l'ancienne chaudière, afin de garantir son retrait définitif du parc, et à l'installation d'un équipement répondant à des critères de performance énergétique et environnementale. Elle pourrait être articulée avec les aides existantes pour réduire le reste à charge des ménages.

Cet amendement invite le Gouvernement à étudier les conditions de mise en œuvre d'une telle prime et son articulation avec les dispositifs de soutien au renouvellement des appareils de chauffage au bois.

À cette fin, l'amendement majore d'un million d'euros les crédits du programme « Énergie, climat et après-mines » et minore à due concurrence ceux du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ».

AMENDEMENT N° II-506
présenté par
M. Laurent SOMON

ARTICLE 58 (CRÉDITS DE LA MISSION)
État B

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Mer, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables dont titre 2				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		200 000 000		200 000 000
Sûreté nucléaire et radioprotection dont titre 2				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
Forêt				
TOTAL		**200 000 000**		**200 000 000**
SOLDE	**-200 000 000**		**-200 000 000**	

OBJET

Le présent amendement, identique à celui de la commission des finances, vise à supprimer les crédits prévus sur le Fonds vert au titre de la nouvelle enveloppe consacrée aux immobilisations corporelles de l'État, pour 200 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et 20 millions d'euros en crédits de paiement (CP).

En effet, le projet de loi de finances pour 2027 prévoit de mobiliser, au sein du Fonds vert, une nouvelle enveloppe de 200 millions d'euros en AE et de 20 millions d'euros en CP destinée à la rénovation de bâtiments publics de l'État.

D'après l'administration, « cette contribution permettra (…) à l'État de répondre aux enjeux d'adaptation au changement climatique et d'économies d'énergie sur ses bâtiments publics en cohérence avec les projets des collectivités territoriales ».

Il est toutefois nécessaire, pour garantir à la fois la cohérence et la lisibilité de l'État, de ne pas changer ainsi la doctrine d'utilisation du fonds vert qui avait, jusqu'à maintenant comme unique objectif de soutenir les investissements des collectivités territoriales.

AMENDEMENT N° II-507
présenté par
M. Laurent SOMON

ARTICLE 58 (CRÉDITS DE LA MISSION)
État B

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Mer, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables dont titre 2				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		100 000 000		100 000 000
Sûreté nucléaire et radioprotection dont titre 2				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
Forêt				
Fonds territorial climat	100 000 000		100 000 000	
TOTAL	**100 000 000**	**100 000 000**	**100 000 000**	**100 000 000**
SOLDE	**0**		**0**	

OBJET

Le présent amendement, identique à celui de la commission des finances, vise à rétablir le Fonds territorial climat, pour un montant de 100 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Créé à l'initiative du Sénat dans la loi de finances initiale pour 2025, le Fonds territorial climat part du constat de l'absence d'un financement dédié pour le bloc communal, permettant, dans le cadre des Plans climat-air-énergie territorial (PCAET), la réalisation des diagnostics de vulnérabilité sur l'adaptation, l'information de la population sur les enjeux de rénovation thermique ou encore la simple construction des dossiers techniques permettant l'accès au Fonds vert. Il constituait ainsi un levier essentiel pour soutenir l'ingénierie, l'animation et les investissements nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des PCAET par les collectivités.

Cependant, les montants engagés au titre de la mesure PCAET du Fonds vert ont connu une nette baisse entre 2025 et 2026 : en 2025, 727 projets avaient été acceptés, pour un total de 139 millions d'euros engagés. Au 21 octobre 2026, 403 dossiers étaient acceptés pour un montant total de 38 millions d'euros de montants engagés. Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2027, le Gouvernement va plus loin en supprimant ce dispositif.

Or, la logique du Fonds territorial climat mérite d'être poursuivie, dans la mesure où le mécanisme d'attribution des financements permet d'échapper au caractère éventuellement arbitraire de la décision du préfet.

L'amendement propose donc de réaffecter 100 millions d'euros du Fonds vert vers le Fonds territorial climat afin d'assurer la poursuite de son déploiement. Cette mesure permettrait de maintenir un soutien financier indispensable à la territorialisation de la transition écologique.

AMENDEMENT N° II-508
présenté par
M. Laurent SOMON

ARTICLE 58 (CRÉDITS DE LA MISSION)
État B

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Mer, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	200 000 000		200 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		200 000 000		200 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables dont titre 2				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection dont titre 2				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
Forêt				
TOTAL	**200 000 000**	**200 000 000**	**200 000 000**	**200 000 000**
SOLDE	**0**		**0**	

OBJET

Le présent amendement, identique à ceux de la commission finances et de la commission des affaires économiques, vise à augmenter les crédits du Fonds chaleur, porté par l'action 12 « Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) » du programme 181 « Prévention des risques » de 200 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), prélevés sur l'action 9 « Soutien aux énergies renouvelables électriques en métropole continentale » du programme 345 « Service public de l'énergie ».

Depuis 17 ans, le Fonds chaleur a permis d'aider plus de 11 200 installations d'énergies renouvelables et de récupération. Grâce aux 5,9 milliards d'euros de subventions publiques, 18 milliards d'euros d'investissements ont été réalisés en ce domaine : cela représente près de 52,5 térawattheures (TWh) de production annuelle – soit la consommation de chaleur de 5 millions de logements – et, en moyenne, 2,6 milliards d'euros d'économies annuelles pour notre balance commerciale.

Par ailleurs, les vagues de chaleur que nous avons connues cette année, plus précoces et plus intenses qu'auparavant, plaident en faveur du développement des réseaux de froid pour réguler les températures dans les bâtiments publics comme privés. Ces réseaux sont une bonne alternative aux climatisations individuelles qui présentent l'inconvénient d'augmenter les îlots de chaleur urbains ainsi que les émissions de gaz à effet de serre.

Il apparaît donc pertinent de privilégier les réseaux de chaleur et de froid renouvelables qui permettent aux collectivités territoriales d'avoir accès à des solutions compétitives de chauffage et de rafraîchissement, en plus de contribuer au développement d'une activité économique locale de production d'énergie.

Aussi, le présent amendement vise à revenir sur l'essentiel de la baisse retenue par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2027, de 800 millions d'euros à 517 millions d'euros, en abondant le Fonds chaleur de 200 millions d'euros répartis comme suit :

- d'une part, 150 millions d'euros destinés aux projets les plus éloignés de la rentabilité, qui nécessitent une subvention publique pour leur permettre de se réaliser ;

- d'autre part, 50 millions d'euros destinés aux financements alternatifs (avances remboursables et prêts bonifiés) qui bénéficieront aux projets dont le modèle économique est proche de la rentabilité.

Les crédits seraient prélevés sur les charges de service public de l'énergie (programme 345), dont le montant pour 2027 devrait être inférieur aux prévisions du Gouvernement compte tenu de la hausse qu'ont connue les prix de marché de l'électricité depuis la délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 15 juillet 2026 relative notamment à l'évaluation du montant des compensations de charges de service public de l'énergie (CSPE) dues en 2027.

AMENDEMENT N° II-504
présenté par
M. Laurent SOMON

ARTICLE 82

Supprimer cet article.

OBJET

Le présent amendement vise à supprimer l'article 82 du projet de loi de finances pour 2027, au nom du respect de la parole donnée par l'État.

Cet article prévoit notamment la résiliation anticipée de certains contrats d'achat d'électricité photovoltaïque conclus entre 2006 et 2010, ainsi que la révision à la baisse des tarifs garantis par certains contrats plus récents, dits « S21 ». Dans les deux cas, il remet en cause des engagements sur lesquels les producteurs se sont fondés pour investir.

Ces contrats ont permis à des entreprises et à des exploitants agricoles d'engager des dépenses et de souscrire des emprunts sur la base de recettes prévisibles. Pour un agriculteur qui a équipé la toiture d'un hangar, le tarif d'achat convenu entre dans le calcul de sa capacité à rembourser son emprunt. Le revoir en cours de contrat peut fragiliser l'équilibre financier de l'investissement.

La maîtrise des charges de service public de l'énergie est un objectif légitime. Le niveau des aides peut évoluer pour les futurs projets, à mesure que les coûts de production diminuent et que les filières gagnent en maturité. Pour les contrats en cours, l'État doit honorer les engagements qui ont permis à ces projets de voir le jour.

Au-delà des installations directement concernées, la mesure pèserait sur les décisions d'investissement à venir. Dès lors que les conditions d'un contrat peuvent être revues après la mise en service, les porteurs de projets et leurs financeurs intégreront ce risque dans leurs décisions, au risque de renchérir le coût des nouveaux projets au moment où l'État compte sur eux pour accroître la production d'électricité renouvelable.

C'est pour préserver la confiance dans la signature de l'État et la visibilité nécessaire aux investissements que le présent amendement propose de supprimer l'article 82.

AMENDEMENT DEVDUR.3[1]
présenté par
M. Laurent SOMON

ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ARTICLE 82

Après l'article 82

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – Le chapitre premier du titre III de la deuxième partie du livre premier du code général des impôts est ainsi modifié :

1° Aux *a)* et *b)* du II de l'article 1609 *quinquies*, les mots : « induisant une augmentation de la puissance installée du parc éolien où ces installations sont situées, » sont supprimés ;

2° Le II de l'article 1609 *nonies* C est ainsi modifié :

a) Au *a)* les mots : « induisant une augmentation de la puissance installée du parc éolien où ces installations sont situées, » sont supprimés ;

b) Au deuxième alinéa du *c)*, après la date : « 1er janvier 2023 », sont insérés les mots : « et celles ayant fait l'objet à compter du 1er janvier 2027 d'une modification substantielle ou notable, au sens de l'article L. 181-14 du code de l'environnement ».

II. – La perte de recettes résultant pour les collectivités territoriales du I est compensée, à due concurrence, par une majoration de la dotation globale de fonctionnement.

III. – La perte de recettes résultant pour l'État du paragraphe précédent est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle au chapitre IV du titre Ier du livre III du code des impositions sur les biens et services.

OBJET

Cet amendement vise à garantir aux communes qui accueillent un parc éolien ou photovoltaïque renouvelé une part de 20 % du produit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, l'Ifer.

Aujourd'hui, parmi les projets de renouvellement, seuls les parcs éoliens dont la puissance installée augmente peuvent bénéficier de cette nouvelle clé de répartition. Un parc éolien renouvelé à puissance égale ou inférieure reste donc soumis à l'ancienne répartition. Il en va de même pour les parcs photovoltaïques renouvelés, quelle que soit l'évolution de leur

---

[1] *Numérotation provisoire.*

puissance. Or, lorsqu'un parc est renouvelé, la commune continue d'accueillir cette installation pour un nouveau cycle d'exploitation. Il est donc légitime qu'elle bénéficie d'une part des recettes fiscales qui en découlent.

Cet amendement reprend un apport du Sénat au projet de loi de finances pour 2026. Notre assemblée avait adopté une mesure couvrant à la fois l'éolien et le photovoltaïque, sans condition d'augmentation de puissance. Le Gouvernement en a retenu une version plus étroite, limitée aux renouvellements éoliens avec augmentation de puissance.

L'amendement rétablit donc la portée du dispositif voté par le Sénat. Pour tout renouvellement d'un parc éolien ou photovoltaïque, que la puissance augmente, diminue ou reste stable, la commune d'implantation pourra percevoir 20 % du produit de l'Ifer. C'est une règle simple, qui assure aux communes une part des retombées fiscales des installations qu'elles continuent d'accueillir.

Crédits « Prévention des risques »

AMENDEMENT N° II-204
présenté par
Mme Jocelyne ANTOINE

ARTICLE 58
ÉTAT B

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Mer, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables dont titre 2		7 200 000		5 200 000
Fonds d'accélération de la transition				

écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection dont titre 2	7 200 000		5 200 000	
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
Forêt				
TOTAL	**7 200 000**	**7 200 000**	**5 200 000**	**5 200 000**
SOLDE	**0**		**0**	

OBJET

Cet amendement vise à abonder l'action 2 du programme 235 « sûreté nucléaire et radioprotection » à hauteur de 7,2 millions d'euros en autorisations d'engagement et 5, 2 millions d'euros en crédits de paiements en transférant le montant équivalent depuis l'action 07 du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ». Les crédits supplémentaires demandés par cet amendement reviendraient seulement à reconduire les crédits octroyés à l'autorité pour 2026. Il ne s'agit nullement d'une augmentation budgétaire de confort, mais bien d'un léger effort visant à soutenir les activités essentielles de l'ASNR.

La fusion entre l'ASN et l'IRSN, votée largement par le Sénat, n'a jamais été conçue comme un processus de rationalisation budgétaire. Le Sénat s'était ainsi engagé à ce que la sûreté nucléaire et la recherche demeurent à des niveaux exigeants, au moins équivalents à la préfusion. Or, selon le Président de l'autorité, l'effort budgétaire demandé porterait essentiellement sur les dépenses pilotables, avec un report, une réduction voire un abandon de projets relevant de la recherche, sans exclure d'impacts sur les autres missions de l'ASNR en matière d'instruction, d'expertise et de crise.

Compte tenu des grands chantiers qui attendent l'autorité dans l'avenir, il semble périlleux d'imposer cet effort financier, malgré la difficile situation budgétaire que la France rencontre.

AMENDEMENT N° II-205
présenté par
Mme Jocelyne ANTOINE

ARTICLE 58 (CRÉDITS DE LA MISSION)
État B

I. – Créer le programme :

Programme national digues

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Mer, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables dont titre 2		5 000 000		5 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection dont titre 2				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
Forêt				

Programme national digues	5 000 000		5 000 000	
TOTAL	**5 000 000**	**5 000 000**	**5 000 000**	**5 000 000**
SOLDE	**0**		**0**	

OBJET

Cet amendement vise à abonder une nouvelle action intitulée « programme national digues » à hauteur de 5 millions d'euros en transférant le montant équivalent depuis l'action 07 du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ».

En France, la prévention des crues et des inondations repose principalement sur un ensemble de digues de protection, dont le linéaire est estimé à environ 10 000 km. Ces ouvrages indispensables à la sécurité de deux millions d'habitants constituent un patrimoine vieillissant et très exposé au dérèglement climatique. Leur intégrité représente un enjeu vital, comme l'a tragiquement démontré en 2010 la tempête Xynthia, lors de laquelle la rupture d'une digue dans la commune de La Faute-sur-Mer (Vendée) a provoqué 29 décès.

L'entretien, la rénovation et l'adaptation de ces ouvrages relèvent de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (Gemapi) confiée aux établissements publics de coopération intercommunale. Depuis la mise en place de cette compétence, les collectivités gestionnaires ont progressivement structuré leurs compétences et leur organisation ; toutefois, cette dynamique demeure hétérogène selon le territoire, et les spécificités topographiques et climatiques des territoires littoraux et montagnards constituent un facteur de vulnérabilité supplémentaire.

En outre, la sécurisation de ces ouvrages stratégiques se heurte à l'enjeu de la soutenabilité financière de la Gemapi et, plus largement, du niveau d'investissements nécessaires ne serait-ce que pour sécuriser, par des travaux d'urgence, les ouvrages les plus à risque.

D'après le cabinet EY-Parthenon, missionné par la délégation aux Collectivités territoriale et à la Décentralisation du Sénat, le montant global nécessaire à la rénovation des digues d'ici 2035 est estimé à environ 14 milliards d'euros, soit 1,4 milliards d'euros par an sur dix ans. En outre, ce montant ne concerne que des opérations de simple maintien et non des opérations plus structurantes d'adaptation du parc à l'intensification des risques climatiques, qui s'avèreront indispensables à court terme. En cas de restauration complète et de maintien en état de l'ensemble du parc, le besoin de financement serait de l'ordre de 22 milliards d'euros.

La proposition de loi pour une « gouvernance claire, juste et solidaire pour la gestion des milieux et la prévention des inondations », adoptée par le Sénat en 2026, avait également pour ambition d'apporter une réponse à l'enjeu de financement des digues. Elle avait prévu de proroger la contribution du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM, également appelé « fonds Barnier ») au financement de la mise en conformité des digues transférées de l'État aux collectivités exerçant la compétence Gemapi, jusqu'au 31 décembre 2035. Le présent programme n'aurait néanmoins pas vocation à s'intéresser aux seules digues domaniales, mais à l'ensemble des digues transférées aux EPCI.

Face à ce mur d'investissements, auquel les territoires littoraux et montagnards sont particulièrement exposés, il est proposé de créer, sur le modèle du « programme national ponts » (PNP) opéré par le Cerema, un « programme national digues » qui serait destiné à soutenir les investissements des gestionnaires d'ouvrages en faveur de l'entretien de ces structures vieillissantes et vitales. Ce « programme national digues », sur le modèle du PNP, comprendrait deux volets : un premier consisterait en consolidation de la connaissance du parc par un recensement des structures et un diagnostic de leur vulnérabilité, lequel n'existe pas à ce jour ; le second serait d'apporter un cofinancement à des travaux de sécurisation d'urgence pour les collectivités qui seraient identifiées comme nécessitant une forme de péréquation (selon les mêmes critères que le PNP), en complément des financement Gemapi déjà mobilisables.